RAPPORT UNIQUE DU GROUPE FOYER SUR SA SOLVABILITÉ ET SA SITUATION FINANCIÈRE

SFCR

GROUPE FOYER

EXERCICE 2025



Foyer

SOCIÉTÉ ANONYME

Sommaire

SOMMAIRE **2**

INTRODUCTION **4**

SYNTHÈSE **5**

A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS **7**

A.1 ACTIVITÉ 7
A.1.1 Informations sur le Groupe *7*
A.1.2 Autorité de surveillance *7*
A.1.3 Auditeur externe *7*
A.1.4 Détenteurs du capital *7*
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe *7*
A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes *8*
A.1.7 Opérations importantes ou autres événements *9*
A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION 10
A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées *10*
A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances S.A. *11*
A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG S.A. *12*
A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Global Health S.A. *12*
A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Luxembourg Ré S.A. *13*
A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie S.A. *13*
A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie S.A. *14*
A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS S.A. *15*
A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT 16
A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs *16*
A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres *19*
A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations *19*
A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS 20
A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE 20
A.6 AUTRES INFORMATIONS 20

B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE **21**

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE 21
B.1.1 Description du système de gouvernance *21*
B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période *22*
B.1.3 Politique et pratiques de rémunération *22*
B.1.4 Informations sur les transactions importantes *23*
B.1.5 Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance *23*
B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ 23
B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences *23*
B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein *24*
B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ 25
B.3.1 Système de gestion des risques *25*
B.3.2 Intégration du système de gestion des risques *26*
B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) *26*
B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE 28
B.4.1 Description du système de contrôle interne *28*
B.4.2 Fonction de vérification de la conformité *29*
B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE 29
B.5.1 Description de la fonction d'Audit interne *29*
B.5.2 Indépendance et objectivité *30*
B.6 FONCTION ACTUARIELLE 30
B.7 SOUS-TRAITANCE 31
B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 32

C. PROFIL DE RISQUE **33**

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION 34
C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie *34*
C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie *35*
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé *36*
C.2 RISQUE DE MARCHÉ 38
C.2.1 Description des risques de marché *38*
C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente » *41*
C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché *42*

C.3 RISQUE DE CRÉDIT 43
C.3.1 Description du risque de crédit 43
C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit 44
C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ 45
C.4.1 Description du risque de liquidité 45
C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité 45
C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures 45
C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL 46
C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS 46
C.6.1 Risque juridique et réglementaire 46
C.6.2 Risques émergents 48
C.7 AUTRES INFORMATIONS 48
C.7.1 Sensibilité des différents risques 48

D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ 49

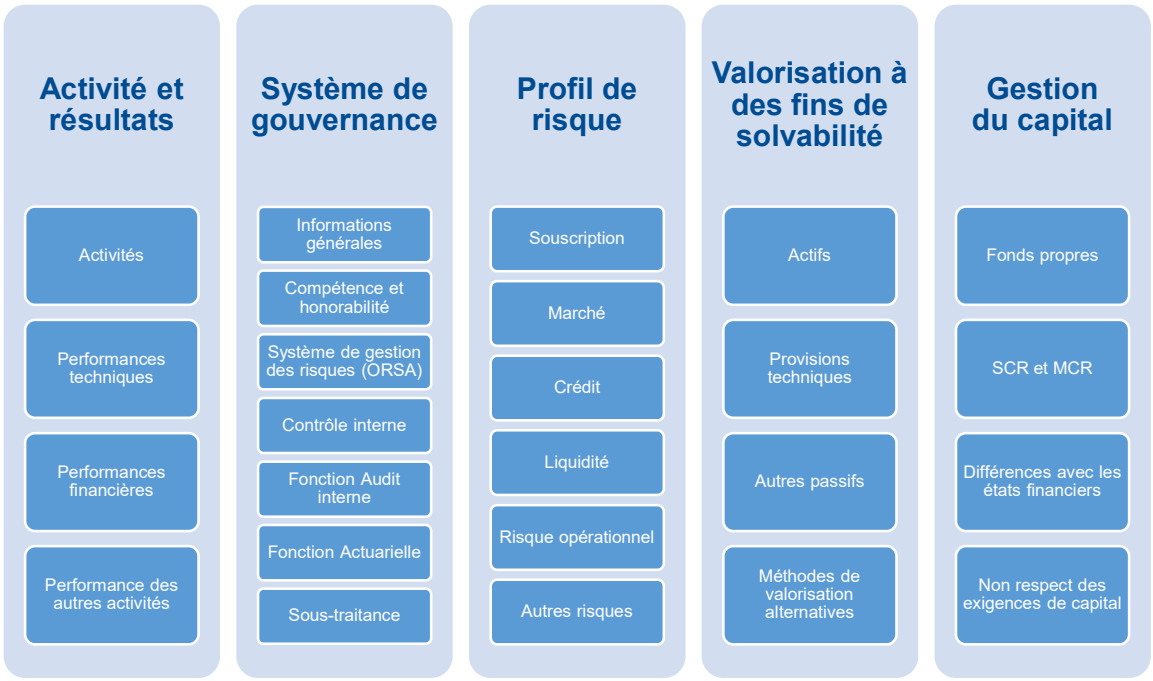
D.1 ACTIFS 49
D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées 49
D.1.2 Actifs consolidés 52
D.1.3 Actifs de Foyer Assurances S.A. 53
D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG S.A. 54
D.1.5 Actifs de Foyer Global Health S.A. 55
D.1.6 Actifs de Foyer Luxembourg Ré S.A. 55
D.1.7 Actifs de Foyer Vie S.A. 56
D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie S.A. 57
D.1.9 Actifs de WEALINS S.A. 58
D.2 PROVISIONS TECHNIQUES 59
D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe 59
D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie 60
D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie 61
D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé 62
D.2.5 Marge de risque 63
D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques 63
D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers 63
D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment") 63
D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment") 64
D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire 64
D.2.11 Déduction transitoire 64
D.2.12 Montants recouvrables en réassurance 64
D.2.13 Changement important des hypothèses pertinentes 65
D.3 AUTRES DETTES 66
D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation 66
D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés 66
D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances S.A. 67
D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG S.A. 67
D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Global Health S.A. 68
D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Luxembourg Ré S.A. 68
D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie S.A. 68
D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie S.A. 69
D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS S.A. 69
D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES 69

E. GESTION DU CAPITAL 70

E.1 FONDS PROPRES 70
E.1.1 Objectifs, politiques et processus de gestion des fonds propres 70
E.1.2 Évaluation et classification des Fonds propres 71
E.1.3 Différences avec les états financiers 73
E.1.4 Mesures transitoires 74
E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe 74
E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres 74
E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période 74
E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS 76
E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR) 76
E.2.2 Minimum de capital requis (MCR) 77
E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR 79
E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE 79
E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS 79
E.6 AUTRES INFORMATIONS 79

Introduction

Le présent rapport sur la solvabilité et la situation financière (« SFCR » pour « Solvency and Financial Condition Report ») décrit l'activité du Groupe Foyer et de ses filiales assurantielles, leur système de gouvernance, leur profil de risque en donnant également des informations sur les méthodes de valorisation utilisées ainsi que des précisions sur la gestion du capital. La structure du présent rapport découle de la réglementation prudentielle, notamment de l'annexe XX du règlement délégué (UE) n°2015/35 et peut être schématisée comme suit :



Le rapport unique traite les informations sur la solvabilité et la situation financière du Groupe Foyer consolidé, ainsi que celles

- des entités non-vie : Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A. et Foyer Global Health S.A. ;
- des entités vie : Foyer Vie S.A., Raiffeisen Vie S.A. et WEALINS S.A. ;
- de l'entreprise de réassurance Foyer Luxembourg Ré S.A.

Les informations du présent rapport présentent la situation à fin décembre 2025.

Les expressions « Groupe Foyer », le « Groupe » et/ou « Foyer » se rapportent à Foyer S.A. ainsi qu'à ses filiales consolidées directes et indirectes.

Sauf indication contraire, les différents montants présentés dans ce document sont indiqués en milliers d'euros (k€).

Synthèse

Activité et résultats

Foyer S.A. est la holding de tête du Groupe Foyer, groupe d'assurance et de gestion patrimoniale, acteur financier de premier plan au Luxembourg, tout en opérant au-delà des frontières du Grand-Duché. Depuis sa création en 1922, le Groupe a conservé son ancrage local et son actionnariat familial, synonymes d'indépendance et de solidité financière.

Le bénéfice consolidé après impôts s'élève à € 187,78 millions pour l'année 2025, comparé à € 155,38 millions au titre de l'année 2024, en hausse de 20,8 %. Les fonds propres consolidés s'établissent à € 1 592,64 millions et sont en progression de 16,6 % à fin 2025 par rapport à 2024.

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, augmente de 12,8% et passe de € 3 493,18 millions de primes acquises brutes en 2024 à € 3 939,43 millions en 2025.

En 2025, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 766,09 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 4,7 % sur le marché luxembourgeois. Les primes acquises brutes en assurance Auto sont en augmentation de 4,1 %. En assurance Non-Auto, les primes acquises brutes augmentent de 4,6 %, à comparer à une progression de 6,7 % en 2024. La branche d'assurance Santé poursuit son évolution, avec un chiffre d'affaires en hausse de 8,7 % sur le marché local. Sur le marché belge, les primes acquises brutes progressent de 9,7 % par rapport à l'année 2024, dans un environnement pourtant très concurrentiel. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting augmente, en primes acquises, de 3,9 %.

Nos activités d'assurance Santé à l'international diminuent de 26,5 % entre 2024 et 2025, en raison de la mise en run-off de certaines activités en gestion tierce à l'étranger, et de certains ajustements visant à restaurer l'équilibre de ce portefeuille.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 357,57 millions en 2025, en hausse de 15,3 % par rapport à l'année 2024. La croissance est portée par la bonne dynamique des segments épargne pension, prévoyance et investissement, ainsi que par nos activités d'assurance solde restant dû qui ont bénéficié d'une reprise plus marquée au premier semestre 2025.

Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 2 815,78 millions, en hausse de 17,2 % par rapport à 2024 et soutenues par les contextes politiques dans certains pays européens.

Système de gouvernance

Le Groupe s'est doté d'un système de gouvernance adapté à sa structure, à la nature de ses activités ainsi qu'à son profil de risque. Ce système est décrit dans la Charte de gouvernance publiée sur le site internet du Groupe.

Sa politique de gestion des risques se base sur un dispositif global de contrôle interne et de suivi des risques conçu pour permettre aux instances dirigeantes d'être informées des risques majeurs de manière régulière et dans les meilleurs délais mais aussi de disposer des informations et outils nécessaires à l'analyse et la gestion adéquate de ces risques. S'appuyant sur une organisation en trois lignes de défense et sur les quatre fonctions clés (gestion des risques, conformité, audit interne et actuariat) définies par la réglementation prudentielle, ce dispositif est conçu pour assurer que les risques auxquels le Groupe Foyer et les entités qui le composent sont exposés à travers leurs diverses activités sont identifiés, évalués et contrôlés d'une manière adéquate.

Les filiales assurantielles du Groupe s'inscrivent dans le cadre global de gouvernance du Groupe. Ses organes de pilotage ont donc la responsabilité de décliner et de mettre en œuvre au niveau des filiales les politiques définies au niveau du Groupe.

Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe Foyer et ses différentes entités assurantielles sont exposés à travers leurs diverses activités. Ces risques sont regroupés par nature : risque de souscription, risque de marché, risque de défaut, risque de liquidité, risque opérationnel et autres risques. Ce rapport présente différentes informations sur ces risques et leurs impacts potentiels.

Ces risques sont régulièrement évalués au travers du processus ORSA qui envisage également leurs évolutions sur l'horizon du plan d'entreprise du Groupe et de ses filiales.

Évaluation des éléments de solvabilité

Le bilan établi suivant les normes Solvabilité II présente la situation du Groupe et de ses entités assurantielles arrêtée au 31 décembre 2025. Les méthodes d'évaluation adoptées sont conformes aux exigences de la réglementation prudentielle, notamment en ce qui concerne la valorisation des actifs financiers, ainsi que les best estimate des provisions techniques et la marge de risque.

Gestion du capital

Au-delà du respect des exigences de fonds propres réglementaires, le Groupe vise à maintenir le ratio de solvabilité au-dessus des seuils cible qu'il s'est fixés dans l'appétence au risque déclinée au niveau du Groupe et de ses entités assurantielles.

Avec des fonds propres éligibles qui atteignent € 2 407,65 millions, le Groupe Foyer affiche un ratio de solvabilité de 286,6%, le capital de solvabilité requis (SCR) s'élevant quant à lui à € 840,04 millions.

Les fonds propres sont composés d'éléments de niveau 1 sans restriction, soit de la meilleure qualité, à concurrence de 100%.

Quant au minimum de capital requis (MCR), il s'élève à € 309,00 millions et il est couvert à 753,0% par des fonds propres éligibles de € 2 326,69 millions. Pour précision, les fonds propres d'autres secteurs financiers (€ 80,96 millions) pris en compte dans les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR ne sont pas éligibles pour couvrir le MCR.

Le Groupe Foyer et ses filiales assurantielles calculent leurs capitaux de solvabilité requis selon la formule standard telle que déterminée dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II. Il n'est pas fait usage des mesures transitoires autorisées par cette réglementation. La correction pour volatilité est appliquée à la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par le régulateur européen ; l'impact de cette correction reste modéré : sans cette correction, le ratio de solvabilité serait de 285,8%, au lieu du ratio de 286,6% calculé avec la correction.

Ces éléments sont le gage que le Groupe dispose de fonds propres qui lui permettent de mener à bien son activité, de soutenir son développement et d'assurer sa pérennité.

A. Activité et résultats

A.1 ACTIVITÉ

A.1.1 Informations sur le Groupe

Foyer S.A. a été constituée le 13 novembre 1998 sous le nom de Le Foyer, Compagnie Luxembourgeoise S.A (R.C.S. Luxembourg B 67 199). L'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 23 novembre 2005 a décidé de modifier la dénomination de la société en Foyer S.A.

Le siège social de la société est établi à Leudelange. La société a pour objet principalement toutes opérations en rapport avec la prise de participations ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de celles-ci.

La société est la holding maison-mère du Groupe Foyer.

A.1.2 Autorité de surveillance

Les activités du Groupe Foyer et de l'ensemble de ses filiales assurantielles sont soumises au contrôle prudentiel du :

Commissariat aux Assurances
11, rue Robert Stumper
L-2557 Luxembourg
Grand-Duché de Luxembourg
Téléphone : (+352) 22 69 11 - 1
Email : caa@caa.lu

A.1.3 Auditeur externe

Les comptes sociaux consolidés de Foyer S.A. et les comptes sociaux de ses filiales sont audités par :

Deloitte Audit

20, Boulevard de Kockelscheuer

L-1821 Luxembourg

A.1.4 Détenteurs du capital

La structure de l'actionnariat de Foyer S.A. au 31 décembre 2025 se présente comme repris au tableau de gauche ci-dessous, le tableau de droite donne la répartition des droits de vote :

Foyer Finance S.A.	64,10%
Luxempart	31,03%
Public et Institutions	2,17%
Foyer S.A.	2,70%
Total - Actionnariat	**100,00%**

Foyer Finance S.A.	48,60%
Luxempart	48,04%
Public et Institutions	3,36%
Foyer S.A.	0,00%
Total - Droits de vote	**100,00%**

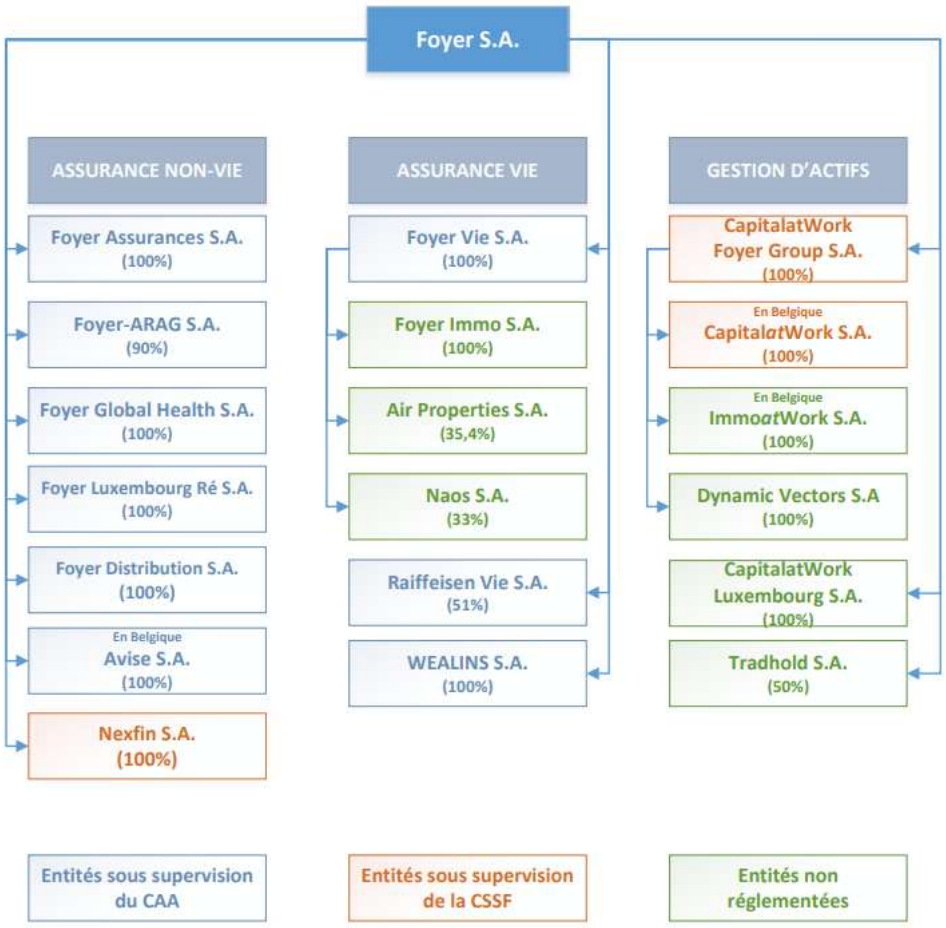
A.1.5 Description de la structure juridique et de la structure de gouvernance et organisationnelle du Groupe

Avec les sociétés affiliées, Foyer forme un groupe qui est actif principalement dans les assurances et la gestion financière (« le Groupe »).

Foyer S.A. est la société-mère du Groupe Foyer.

Le périmètre du Groupe comprend les sociétés suivantes, situation au 31 décembre 2025, avec les précisions suivantes.

- Foyer S.A. détient 100% des actions de Foyer-ARAG S.A. depuis le 4 mars 2026 ;
- L'assemblée générale de la société CapitalatWork Luxembourg S.A. a décidé le 11 décembre 2025 de dissoudre la Société et d'entamer la procédure de liquidation ;
- Les entités Avise S.A. et CapitalatWork S.A. en Belgique sont régulées par la BNB



Au 31 décembre 2025, le Groupe employait 1 010 personnes au Luxembourg et 108 dans le reste de l'Europe.

Foyer S.A. ne dispose d'aucune succursale, ni au Grand-Duché de Luxembourg, ni à l'étranger.

Néanmoins, elle détient des sociétés filiales au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, dont certaines disposent de succursales à l'étranger.

A.1.6 Les lignes d'activité importantes et ses zones géographiques importantes

Le Groupe Foyer exerce les métiers d'assurance, de prévoyance et de valorisation patrimoniale.

Ces métiers sont exercés à travers cinq business lines :

- l'assurance au Grand-Duché de Luxembourg (Non-Vie, Vie et Santé),
- l'assurance Non-Vie en Belgique,
- l'assurance Santé pour expatriés,
- l'assurance Vie en libre prestation de services au sein de l'Union Européenne, ainsi que sur certains marchés ciblés
- la gestion et la structuration patrimoniales au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas.

Dans le domaine des assurances, le Groupe souscrit principalement en branches dommages, assistance, accident, maladie et responsabilité civile dans le secteur Non-Vie, et en risque, épargne, pension et invalidité dans le secteur Vie. Le Groupe opère en libre prestation de services dans le secteur Vie dans certains pays de l'Union Européenne ainsi que sur certains marchés ciblés via sa filiale WEALINS S.A. Dans le secteur Non-Vie, le Groupe opère en libre prestation de services en Belgique via ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. et dans le domaine des expatriés dans le monde entier via Foyer Global Health S.A.

Dans la gestion financière, le Groupe opère via ses filiales CapitalatWork au Luxembourg, en Belgique et aux Pays-Bas, en gestion patrimoniale pour compte propre et pour compte de particuliers, ainsi qu'en intermédiation financière.

A.1.7 Opérations importantes ou autres événements

En mai 2025, Foyer Vie S.A. a acquis le portefeuille épargne de Raiffeisen Vie S.A. avec effet rétroactif au 1er janvier 2025.

Evénements survenus après la clôture et perspectives

Aux dates d'arrêté de leurs comptes annuels, aucun facteur n'a été identifié par les Conseils d'administration pouvant avoir un impact significatif sur la performance ou la situation financière de leur Société au 31 décembre 2025.

Pour précision, le Groupe Foyer entend procéder à la fusion par absorption de Foyer-ARAG S.A. par Foyer Assurances S.A., avec effet comptable au 1er janvier 2026, sous réserve de l'autorisation par le Commissariat aux Assurances.

L'environnement macroéconomique reste marqué par une économie mondiale résiliente, malgré des tensions géopolitiques persistantes et une fragilisation des échanges internationaux sous l'effet des politiques protectionnistes. La croissance globale demeure portée par la dynamique du secteur technologique américain, tandis que l'Europe connaît une reprise modérée favorisée par la détente monétaire et par la mise en œuvre de programmes d'investissements publics. Toutefois, l'ampleur des déficits publics et des émissions souveraines ravivent les interrogations quant à la soutenabilité des trajectoires de dette dans plusieurs économies avancées.

Nos activités d'assurance non-vie sur le marché local et en libre prestation de services en Belgique devraient assurer un développement commercial comparable à celui des années précédentes grâce à notre offre de produits attractive et en constante évolution pour répondre aux attentes des consommateurs. Quant à l'activité vie locale, elle devrait continuer de bénéficier d'un environnement fiscal favorable, ce qui laisse espérer un développement positif continu sur le segment des produits d'assurance épargne, en particulier si les niveaux de rendements financiers se maintiennent à des niveaux attractifs. Cependant, les ventes de nos produits d'assurance vie associés aux crédits hypothécaires risquent de continuer à être affectés par le marché immobilier en stagnation, qui peine à retrouver sa dynamique d'avant Covid.

Notre activité d'assurance Santé internationale pour les expatriés, soutenue par d'importants investissements opérationnels, demeure un levier de croissance majeur au-delà de nos frontières.

Nos activités d'assurance Vie en libre prestation de services et de gestion patrimoniale devraient également continuer leur croissance grâce à une offre de service de qualité, reconnue et adaptée aux besoins des clients, mais qui restera toujours tributaire de l'évolution des marchés financiers et du contexte fiscal dans les marchés cibles.

La rentabilité de nos activités pourrait être freinée par l'environnement économique, et la volatilité importante des marchés financiers risque de peser sur nos résultats financiers. La récente hausse des tensions géopolitiques au Moyen Orient, qui perturbe le marché de l'énergie et les chaînes d'approvisionnement, en est une illustration. De manière générale, il reste à souligner que les résultats du Groupe resteront fortement tributaires de l'évolution des marchés financiers et des aléas propres aux activités d'assurance, dont les catastrophes naturelles.

A.2 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS DE SOUSCRIPTION

Les sections suivantes traitent des résultats de souscription du Groupe et de chacune de ses entités assurantielles, à un niveau agrégé ainsi que par ligne d'activité importante et zone géographique importante.

A.2.1 Résultat des activités de souscription consolidées

Le chiffre d'affaires, comptabilisé selon les principes luxembourgeois, augmente de 12,8% et passe de € 3 493,18 millions de primes acquises brutes en 2024 à € 3 939,43 millions en 2025.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

Le secteur des **activités d'assurance Non-Vie** du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances S.A., Foyer Luxembourg Ré S.A., Foyer-ARAG S.A., Foyer Global Health S.A., Foyer Distribution S.A., Avise S.A. et Nexfin S.A., consolidées par intégration globale.

En 2025, les primes acquises brutes en assurance Non-Vie s'élèvent à € 766,09 millions. Les primes hors fronting de captives progressent de 4,7 % sur le marché luxembourgeois. Nos activités d'assurance Santé à l'international diminuent de 26,5 % entre 2024 et 2025, en raison de la mise en run-off de certaines activités en gestion tierce à l'étranger, et de certains ajustements visant à restaurer l'équilibre de ce portefeuille. Sur le marché belge, les primes acquises brutes progressent de 9,7 % par rapport à l'année 2024, dans un environnement pourtant très concurrentiel. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités de fronting augmente, en primes acquises, de 3,9 %.

En 2025, la charge des sinistres de l'activité d'assurance Non-Vie, brute de réassurance, diminue de 12,2 %. Elle comprend l'impact des évènements climatiques du 9 septembre 2025. Si l'on ne tient pas compte de la sinistralité sur les affaires captives, la charge des prestations d'assurance Non-Vie diminue de 14,3 %. Cette performance reflète une année exceptionnellement favorable, marquée par une faible sinistralité courante et un nombre réduit de sinistres importants, notamment sur le segment non-auto. En outre, le niveau de sinistralité des activités santé internationale a été considérablement amélioré, grâce à la poursuite des efforts engagés pour renforcer l'équilibre du portefeuille.

Pour l'activité d'assurance Non-Vie, la ventilation des principaux résultats entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2025	2024	2025	2024
Primes brutes émises	760 815	738 023	1 793	44 577
Primes brutes acquises	748 393	724 362	17 693	56 478
Charge des sinistres brute	-420 696	-437 367	-6 305	-50 721
Frais d'exploitation bruts	-193 796	-181 136	-5 552	-20 257
Solde de réassurance	-77 428	-54 715	-11	-1 180

Les **activités d'assurance Vie** sont regroupées dans les sociétés Raiffeisen Vie S.A., WEALINS S.A. et Foyer Vie S.A. et sa filiale immobilière Foyer Immo S.A., consolidées par intégration globale, ainsi que dans les participations immobilières Air Properties S.A. et NAOS S.A., consolidées par mise en équivalence.

Sur le marché luxembourgeois, les primes acquises brutes en assurance Vie s'élèvent à € 357,57 millions en 2025, en hausse de 15,3 % par rapport à l'année 2024. La croissance est portée par la bonne dynamique des segments épargne pension, prévoyance et investissement, ainsi que par nos activités d'assurance solde restant dû qui ont bénéficié d'une reprise plus marquée au premier semestre 2025. Les primes collectées en libre prestation de services atteignent € 2 815,78 millions, en hausse de 17,2 % par rapport à 2024 et soutenues par les contextes politiques dans certains pays européens.

L'activité d'assurance vie est exercée uniquement en assurance directe. Les primes brutes émises peuvent être ventilées de plusieurs manières :

k€	Assurance directe	
	2025	2024
Primes individuelles	3 050 086	2 609 765
Primes au titre de contrats de groupe	121 507	101 891
Primes périodiques	269 627	242 453
Primes uniques	2 901 966	2 469 203
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	39 827	35 069
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	184 911	171 154
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2 946 855	2 505 433
Solde de réassurance	-1 725	-295

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Les primes brutes émises en assurance non-vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2025	2024
Luxembourg (hors captives)	605 339	583 240
Autres pays membres de l'UE	105 575	105 394
Autres pays	51 694	93 966
Total	**762 608**	**782 600**

Les primes brutes émises en assurance vie sont réparties d'après le lieu de souscription des contrats.

k€	2025	2024
Luxembourg	428 000	406 968
Autres pays membres de l'UE	2 420 526	1 736 223
Autres pays	323 067	568 465
Total	**3 171 593**	**2 711 656**

Résultat des autres activités consolidées

L'activité de gestion d'actifs est composée des sociétés CapitalatWork Foyer Group S.A. et Foyer S.A. Les commissions de gestion d'actifs sont perçues par CapitalatWork Foyer Group S.A. dans des pays de l'Union Européenne.

La société holding perçoit des revenus financiers et ne réalise pas de chiffre d'affaires.

Au 31 décembre 2025, CapitalatWork Foyer Group S.A. gère des actifs pour un total de € 11 975,59 millions, ce qui représente une augmentation de 6,7 % depuis le 31 décembre 2024.

A.2.2 Résultat des activités de souscription de Foyer Assurances S.A.

Les primes émises en assurance directe s'élèvent en 2025 à € 631,1 millions, ce qui constitue une croissance de 5,14 % par rapport à 2024. Sur le marché domestique et hors captives, les primes acquises sont en hausse de 5,03% par rapport à l'exercice précédent. Elles progressent de 4,67% en auto, de 4,53% en non-auto et de 8,70% sur le segment santé.

En Belgique, nos primes acquises auto et en habitation augmentent de 9,69%.

Les primes acquises des captives augmentent de 3,95% par rapport à l'exercice précédent.

Le total de la charge sinistre et de la variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance, s'élève à € 327,7 millions en diminution de 1,70% par rapport à 2024. Elle comprend notamment l'impact des évènements climatiques du 9 septembre 2025.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance se présente comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2025	2024	2025	2024
Primes brutes émises	631 142	600 300	-	-
Primes brutes acquises	621 281	590 237	-	-
Charges des sinistres brutes	-327 730	-333 420	-	9
Frais d'exploitation bruts	-160 530	-152 988	-	-2
Solde de réassurance	-76 065	-60 081	-	-9

Foyer Assurances S.A. ne souscrit plus d'acceptation en réassurance ; les montants comptabilisés pour ce type de contrats correspondent à des affaires en « run-off ».

La ventilation pour les principaux groupes de branches à l'intérieur de l'assurance directe peut être présentée comme suit :

k€	Incendie et autres dommages aux biens	Automobile Responsabilité civile	Automobile Autres branches	Maladie
Primes brutes émises	159 029	79 117	195 991	56 511
Primes brutes acquises	157 039	78 652	192 443	55 478
Charges des sinistres brutes	-54 593	-69 268	-129 614	-38 056
Frais d'exploitation bruts	-50 075	-18 626	-52 557	-10 379
Solde de réassurance	-28 921	-4 303	-34	-

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 631 142 (2024 : k€ 600 300) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2025	2024
Luxembourg	587 777	560 774
Autres pays membres de l'UE	43 365	39 526

A.2.3 Résultat des activités de souscription de Foyer-ARAG S.A.

Les primes brutes émises s'élèvent en 2025 à € 20,8 millions, ce qui constitue une croissance de 5,1% par rapport à 2024. Les primes acquises nettes progressent de 4,6% pour s'établir à € 19,3 millions.

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 6,8 millions en baisse de 6,6% par rapport à 2024.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2025	2024	2025	2024
Primes brutes émises	18 156	19 748	2 605	-
Primes brutes acquises	18 883	19 387	1 452	-
Charges des sinistres brutes	-6 136	-7 276	-657	-
Frais d'exploitation bruts	-3 817	-4 133	-327	-
Solde de réassurance	-203	-169	-	-

L'activité d'assurance directe s'exerce entièrement dans la branche « Protection juridique ».

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe et acceptation de réassurance, soit k€ 20 761 (2024 : k€ 19 748) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2025	2024
Luxembourg	18 440	17 663
Autres pays membres de l'UE	2 321	2 085

A.2.4 Résultat des activités de souscription de Foyer Global Health S.A.

Les primes brutes émises diminuent de € 162,6 millions en 2024 à € 113,5 millions à fin 2025, ce qui constitue une baisse de 30,2%. Parallèlement les primes acquises nettes diminuent à € 123,9 millions (2024 : € 166,6 millions).

La charge sinistre nette de réassurance s'élève à € 92,1 millions en diminution de 36,9% par rapport à l'année 2024.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Non-Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe		Acceptation en réassurance	
	2025	2024	2025	2024
Primes brutes émises	111 666	117 976	1 794	44 577
Primes brutes acquises	108 378	114 738	17 693	56 478
Charges des sinistres brutes	-86 334	-95 268	-6 305	-50 730
Frais d'exploitation bruts	-29 298	-23 675	-5 295	-20 097
Solde de réassurance	-1 160	-2 465	-11	-1 171

Les résultats de l'activité d'assurance Non-Vie ont été réalisés principalement dans la branche « Maladie » et accessoirement dans la branche « Assistance ».

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises, soit k€ 113 460 (2024 : k€ 162 553) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2025	2024
Luxembourg	1 876	4 803
Autres pays membres de l'UE	59 889	63 783
Autres pays	51 695	93 967

A.2.5 Résultat des activités de souscription de Foyer Luxembourg Ré S.A.

Le montant total des primes brutes émises de k€ 18 332 (2024 : k€ 16 794) est relatif à des contrats d'assurance Non-Vie.

k€	Assurance directe	
	2025	2024
Primes brutes émises	18 332	16 794
Primes brutes acquises	18 332	16 794
Charges des sinistres brutes	-1 842	-7 635
Frais d'exploitation bruts	-1 513	-1 318
Solde de réassurance	-	-

Foyer Luxembourg Ré S.A. n'a pas d'activité de rétrocession en réassurance. L'ensemble des primes sont émises au Luxembourg.

A.2.6 Résultat des activités de souscription de Foyer Vie S.A.

Les primes émises de l'exercice 2025 s'élèvent à € 347,41 millions, en augmentation de 19,07% par rapport à 2024, en particulier sur le segment des produits d'assurance épargne qui a bénéficié d'un contexte financier porteur et de niveaux de rendements attractifs. Contribue également à l'augmentation, le portefeuille épargne de Raiffeisen Vie S.A. qui a été transféré à Foyer Vie S.A, conformément aux dispositions convenues entre les parties et sans incidence sur les engagements pris envers les assurés.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,73 millions en 2025. Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche un bénéfice de € 111,74 millions, contre € 53,60 millions en 2024, une hausse importante qui s'explique par une forte hausse des revenus financiers récurrents, des reprises de corrections de valeur et des réalisations de placements pendant cet exercice.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2025	2024
Primes individuelles	225 901	189 874
Primes au titre de contrats de groupe	121 507	101 891
Primes périodiques	268 943	230 398
Primes uniques	78 465	61 367
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	31 439	29 205
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	184 895	159 750
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	131 074	102 810
Solde de réassurance	-557	770

Foyer Vie S.A. n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 347 408 (2024 : k€ 291 765) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2025	2024
Luxembourg	288 841	239 048
Autres pays membres de l'UE	58 567	52 717

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.7 Résultat des activités de souscription de Raiffeisen Vie S.A.

Les primes émises s'élèvent à € 8,40 millions, en diminution de 52,3% par rapport à l'exercice 2024. Au cours de l'exercice, le portefeuille épargne de Raiffeisen Vie S.A. a été transféré à Foyer Vie S.A, conformément aux dispositions convenues entre les parties et sans incidence sur les engagements pris envers les assures.

Les primes cédées aux réassureurs s'élèvent à € 1,72 millions.

Le résultat du compte technique de l'assurance Vie affiche en 2025 un bénéfice de € 12,67 millions, contre € 7,55 millions en 2024.

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2025	2024
Primes individuelles	8 404	17 614
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	252	11 540
Primes uniques	8 152	6 074
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	8 389	5 864
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	15	11 404
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	-	346
Solde de réassurance	-1 032	-671

Toutes les primes émises sont émises au titre de contrats individuels, Raiffeisen Vie S.A. ne souscrivant pas de contrats d'assurance de groupe. Par ailleurs, Raiffeisen Vie S.A. n'a pas d'activité d'acceptation en réassurance.

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 8 404 (2024 : k€ 17 614) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2025	2024
Luxembourg	8 091	16 812
Autres pays membres de l'UE	313	802

Les primes émises en dehors du Luxembourg se limitent à des produits fiscalement déductibles au Luxembourg jusqu'aux montants de la déductibilité fiscale. Ces contrats d'assurance présentent donc un lien plus fort avec le Luxembourg qu'avec le pays de résidence du preneur.

A.2.8 Résultat des activités de souscription de WEALINS S.A.

Le chiffre d'affaires à fin décembre 2025 s'élève à € 2 815,8 millions et dépasse de 17,2% celui de l'année 2024.

Les prestations (rachats partiels et totaux, décès, échéances) s'élèvent ä € 1 393,1 millions en 2025 contre € 1 388,4 millions € en 2024 (+0,3%).

Résultat des activités de souscription par ligne d'activité importante

La ventilation des principaux résultats de l'activité d'assurance Vie entre assurance directe et acceptation en réassurance peut être présentée comme suit :

k€	Assurance directe	
	2025	2024
Primes individuelles	2 815 781	2 402 277
Primes au titre de contrats de groupe	-	-
Primes périodiques	432	515
Primes uniques	2 815 349	2 401 762
Primes de contrats sans participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats avec participation aux bénéfices	-	-
Primes de contrats lorsque le risque de placement est supporté par les souscripteurs	2 815 781	2 402 277
Solde de réassurance	-158	-394

WEALINS S.A. ne souscrit pas d'affaires groupe et pour la totalité des primes souscrites, le risque de placement est supporté par les souscripteurs. La quasi-totalité des primes sont des primes uniques (99,98%).

Résultat des activités de souscription par zone géographique

Le montant total des primes brutes émises en assurance directe, soit k€ 2 815 781 (2024 : k€ 2 402 277) se ventile comme suit en fonction de la zone géographique dans laquelle les contrats ont été souscrits :

k€	2025	2024
Luxembourg	131 068	151 108
Autres pays membres de l'UE	2 361 646	1 682 703
Autres pays	323 067	568 466

A.3 PERFORMANCE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les comptes annuels consolidés sont établis en évaluant à la juste valeur certains instruments financiers (titres de placement et instruments dérivés), à la différence des comptes annuels de Foyer S.A. et de ses filiales qui présentent seulement des corrections de valeur en situation de moins-value latente.

A.3.1 Informations sur les produits et les dépenses générés par les investissements, par catégorie d'actifs

Comptes consolidés de Foyer S.A.

Le tableau ci-dessous présente les produits et charges reconnus par le résultat et relatifs :

- aux placements, y compris aux terrains et constructions, aux prêts et dépôts,
- aux placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie dont le risque est supporté par eux,
- aux dépôts, à la trésorerie et aux autres dettes envers les établissements de crédit,
- aux actions propres.

La variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente est renseignée dans la réserve de réévaluation des titres. Au cours de l'exercice 2025, cette variation présente un produit de € 186 735 milliers (2024 : une charge de € 87 500 milliers) avant impôts différés.

Résultats financiers sous LuxGAAP FVO (en k€)	31.12.2025	31.12.2024	Var. 2025/2024	Var. %
Plus et moins-values sur titres	43 524	3 799	39 725	1 045,7%
Revenus sur titres et autres actifs	149 439	164 908	-15 469	-9,4%
Charges financières	-30 839	-30 406	-433	1,4%
Total sur placements	**162 124**	**138 301**	**23 823**	**17,2%**
Rappel du résultat sur contrats en unités de compte	987 785	1 218 953	-231 168	-19,0%
Résultat financier total	**1 149 909**	**1 357 254**	**-207 345**	**-15,3%**

Les commissions de gestion prélevées au sein du Groupe par CapitalatWork Foyer Group S.A. sont éliminées des postes « charges des placements ». Réciproquement, les commissions rétrocédées par CapitalatWork Foyer Group S.A. aux sociétés d'assurance vie sont éliminées du poste « produits des autres placements ». Ces opérations réciproques entre les secteurs d'activité du Groupe n'ont pas d'incidence sur le résultat consolidé. Elles sont éliminées en contrepartie de postes dédiés dont la somme est donc nulle. Ces postes sont présentés dans les charges des placements pour les sociétés d'assurance et dans les frais d'exploitation nets pour les autres activités.

Informations concernant Foyer Assurances S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits provenant de terrains et constructions	301	299
Produits provenant d'autres placements	36 697	44 261
Reprise corrections de valeur sur placements	8 282	4 331
Profits provenant de la réalisation de placements	28 342	21 862
Total des produits des placements	**73 622**	**70 753**
Charges de gestion de placement	-16 406	-9 967
Dotations moins-values non réalisées	-1 042	-20 854
Pertes provenant de la réalisation de placements	-12 312	-17 387
Total des charges des placements	**-29 760**	**-48 208**
Résultat net des placements	**43 862**	**22 545**

Informations concernant Foyer-ARAG S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits provenant d'autres placements	1 461	1 762
Reprise corrections de valeur sur placements	425	287
Profits provenant de la réalisation de placements	431	267
Total des produits des placements	**2 317**	**2 316**
Charges de gestion de placement	-510	-320
Dotations moins-values non réalisées	-29	-540
Pertes provenant de la réalisation de placements	-	-152
Total des charges des placements	**-539**	**-1 012**
Résultat net des placements	**1 778**	**1 304**

Informations concernant Foyer Global Health S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits provenant d'autres placements	4 416	7 435
Reprise corrections de valeur sur placements	673	50
Profits provenant de la réalisation de placements	990	2 400
Total des produits des placements	**6 079**	**9 885**
Charges de gestion de placement	-8 311	-2 312
Dotations moins-values non réalisées	-110	-1 830
Pertes provenant de la réalisation de placements	-18	-239
Total des charges des placements	**-8 439**	**-4 381**
Résultat net des placements	**-2 360**	**5 504**

Informations concernant Foyer Luxembourg Ré S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits provenant d'autres placements	2 494	2 418
Reprise corrections de valeur sur placements	283	95
Profits provenant de la réalisation de placements	3 057	412
Total des produits des placements	**5 834**	**2 925**
Charges de gestion de placement	-557	-286
Dotations moins-values non réalisées	-826	-809
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 638	-1 115
Total des charges des placements	**-3 021**	**-2 210**
Résultat net des placements	**2 813**	**715**

Informations concernant Foyer Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits des entreprises liées	496	596
Produits des participations	1 821	1 786
Produits provenant d'autres placements	84 201	108 446
Reprise corrections de valeur sur placements	11 777	10 208
Profits provenant de la réalisation de placements	183 866	72 883
Total des produits des placements	**282 161**	**193 919**
Plus-values non réalisées s/placements UC	**46 810**	**34 494**
Charges de gestion de placement	-33 043	-15 530
Dotations moins-values non réalisées	-22 021	-61 107
Pertes provenant de la réalisation de placements	-38 788	-40 242
Total des charges des placements	**-93 852**	**-116 879**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-6 620**	**-3 672**
Résultat net des placements (y compris placements UC)	**228 499**	**107 862**

Informations concernant Raiffeisen Vie S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits provenant d'autres placements	4 018	9 814
Reprise corrections de valeur sur placements	1 288	1 886
Profits provenant de la réalisation de placements	5 578	1 489
Total des produits des placements	**10 884**	**13 189**
Plus-values non réalisées s/placements UC	-	893
Charges de gestion de placement	-1 871	-1 461
Dotations moins-values non réalisées	-148	-3 773
Pertes provenant de la réalisation de placements	-709	-498
Total des charges des placements	**-2 728**	**-5 732**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-**	**-3**
Résultat net des placements (y compris placements UC)	**8 156**	**8 347**

Informations concernant WEALINS S.A.

Les résultats des investissements de l'entreprise se présentent comme suit :

Résultats financiers sous LuxGAAP (en k€)	2025	2024
Produits provenant de terrains et constructions	534	524
Produits provenant d'autres placements	8 280	11 188
Reprise corrections de valeur sur placements	2 228	600
Profits provenant de la réalisation de placements	3 592	2 878
Total des produits des placements	**14 634**	**15 190**
Plus-values non réalisées s/placements UC	**1 259 872**	**1 496 001**
Charges de gestion de placement	-9 097	-6 578
Dotations moins-values non réalisées	-1 393	-3 510
Pertes provenant de la réalisation de placements	-1 059	-1 777
Total des charges des placements	**-11 549**	**-11 865**
Moins-values non réalisées s/placements UC	**-312 277**	**-308 759**
Résultat net des placements (y compris placements UC)	**950 680**	**1 190 567**

A.3.2 Informations sur les profits et les pertes comptabilisés directement en fonds propres

Les plus- ou moins-values latentes sur investissements du Groupe comptabilisées directement en fonds propres sont les suivantes pour les comptes consolidés de Foyer S.A. :

k€	Actions	Obligations	31.12.2025
Plus- et moins-values latentes	182 841	57 262	240 103
Impôts différés	-40 398	-13 526	-53 924
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	142 443	43 736	186 179
dont part du Groupe	139 298	42 750	182 048
dont part des intérêts minoritaires	3 145	986	4 131

k€	Actions	Obligations	31.12.2024
Plus- et moins-values latentes	78 965	-25 597	53 368
Impôts différés	-15 788	5 722	-10 066
Réserve de réévaluation, nette d'impôts différés	63 177	-19 875	43 302
dont part du Groupe	59 348	-19 444	39 904
dont part des intérêts minoritaires	3 829	-431	3 398

La réserve de réévaluation des titres renseigne la variation des plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente. Les plus- ou moins-values latentes sur les titres détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés sont comptabilisés par le compte de profits et pertes.

Les plus- ou moins-values latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente sont diminuées des impôts différés qui deviendront exigibles en cas de vente de ces titres. Les plus- ou moins-values réalisées lors de la vente sont alors recyclées par le compte de profits et pertes.

Les filiales de Foyer S.A. établissant leur compte en LuxGAAP, il n'y a pas de profits et pertes générés par les investissements comptabilisés directement en fonds propres pour ces sociétés.

A.3.3 Informations sur tout investissement dans des titrisations

Le Groupe ainsi que ses filiales n'ont réalisé aucun investissement dans des titrisations.

A.4 PERFORMANCE DES AUTRES ACTIVITÉS

La performance des autres activités provient de l'activité de gestion d'actifs réalisée par les sociétés du Groupe CapitalatWork ainsi que par l'activité des sociétés holding.

Autres activités (en k€)	31.12.2025	31.12.2024
Commissions de gestion d'actifs	89 681	87 257
Frais d'exploitation nets	-57 564	-55 166
Produits et charges des placements	-1 833	-89
Autres produits	207	331
Autres produits et charges	-3 880	-5 299
Résultat avant impôts des autres activités	**26 611**	**27 034**

A.5 INFORMATIONS SUR LES OPÉRATIONS ET LES TRANSACTIONS INTRAGROUPE

Les principales opérations et transactions intragroupe sont les suivantes :

- les opérations techniques en relation avec la réassurance interne entre Foyer Assurances S.A. et Foyer Luxembourg Ré S.A. ;
- les frais de gestion payés par toutes les sociétés du Groupe Foyer qui détiennent un portefeuille titre (à l'exception de Raiffeisen Vie S.A.) à CapitalatWork Foyer Group S.A. ;
- les intérêts payés sur emprunts et emprunts subordonnés par Foyer Immo, Air Properties et Naos à Foyer Vie S.A., respectivement par Foyer Global Health S.A. à Foyer S.A. ;
- les frais généraux payés par toutes les sociétés du Groupe à Foyer Assurances S.A. pour les services fournis par cette dernière au niveau du support informatique, des ressources humaines, du recrutement et de la formation, de la tenue des comptes, du conseil juridique, des services généraux, etc.
- les dividendes payés par les filiales à Foyer S.A.

A.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe et ses filiales assurantielles n'ont pas identifié d'autre information importante nécessitant une publication dans le présent chapitre.

B. Système de gouvernance

B.1 INFORMATIONS GENERALES SUR LE SYSTEME DE GOUVERNANCE

B.1.1 Description du système de gouvernance

Foyer S.A. a adopté un ensemble de règles de gouvernance dans sa Charte de Gouvernance d'entreprise (la « Charte de Gouvernance »). Cette Charte de Gouvernance est disponible sur le site web http://groupe.foyer.lu et est actualisée régulièrement. La dernière mise à jour date du 9 décembre 2025.

La Charte, qui s'applique à Foyer S.A. et transversalement à l'ensemble des filiales du Groupe, définit notamment :

- le Groupe Foyer, sa structure et son organisation,
- le rôle et le mode de fonctionnement des Assemblées Générales des actionnaires,
- les missions, le mode de fonctionnement et les règles relatives aux différents Conseils d'administration des sociétés du Groupe Foyer et de leurs comités spécialisés,
- le rôle de la Direction au niveau du Groupe et au niveau des filiales, ainsi que les Comités Exécutifs,
- les fonctions clés selon la réglementation dite "Solvabilité II",
- les valeurs du Groupe.

Les Conseils d'administration

Conformément à la Charte de Gouvernance, *« Chaque société du Groupe est administrée par un Conseil d'Administration (structure moniste) composé de trois membres au moins, en prenant en compte les dispositions légales et réglementaires applicables à la société. Ils sont nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires sur proposition du Conseil d'Administration, et après que celui-ci a recueilli l'avis du Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. »*

La composition du Conseil d'administration de Foyer S.A. et de ses filiales au Luxembourg est publiée au Registre du Commerce et des Sociétés, ainsi qu'annuellement sur le site internet pour Foyer S.A.

Les Comités spécialisés du Conseil d'administration de Foyer S.A. et des filiales

La Charte stipule que *« Conformément aux statuts, le Conseil d'Administration de Foyer S.A. a établi des comités spécialisés qui l'assistent et le conseillent dans des domaines spécifiques qu'ils traitent en détail.*

Il s'agit des comités suivants :

- *le Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques (« CACGR »),*
- *le Comité de Nomination et de Rémunération (« CNR »).*

Les attributions de ces comités s'étendent à l'ensemble des sociétés formant le Groupe, directement ou en supervision de Comités spécialisés de filiale. Ils effectuent un reporting fonctionnel aux comités du Groupe. »

En ce qui concerne les filiales, la Charte prévoit que *« Le Conseil d'Administration d'une Filiale peut décider de la création d'un Comité Spécialisé lorsque l'existence d'un tel Comité est requise par la loi, un règlement ou une autorité prudentielle, en concertation avec le Conseil d'Administration de Foyer S.A. »*

La Direction et les Comités Exécutifs

Le rôle, la composition et le mode de fonctionnement de la Direction sont définis dans la Charte de Gouvernance : "*Le rôle de la Direction consiste à gérer et à développer le Groupe dans le respect des valeurs, des stratégies, des politiques, des plans et budgets arrêtés par le Conseil d'Administration de Foyer S.A. et déclinés dans chaque Filiale*."

En ce qui concerne les Comités Exécutifs, la Charte de Gouvernance indique "*Les Comités Exécutifs assistent l'Administrateur Délégué du Groupe et, le cas échéant, le Deputy CEO, ainsi que les administrateurs délégués, dirigeants autorisés ou dirigeants agrées, dans la gestion journalière du Groupe et de la/ des filiales.*

Le Conseil d'Administration de la société concernée est chargé de surveiller le Comité Exécutif qu'il a nommé. Les Comités Exécutifs se composent de plusieurs personnes, qu'elles soient administrateurs ou non.

Les Comités Exécutifs conseillent l'Administrateur Délégué Ils fonctionnent de manière collégiale et leurs décisions procèdent du consensus de ses membres, qui assument collégialement les décisions prises.

Leurs décisions sont consignées dans des procès-verbaux. Les délibérations ainsi que les décisions prises sont soumises à une règle stricte de confidentialité, que chaque membre est tenu de respecter, et ce même après que ses fonctions auront pris fin"

Le ComEx Groupe à fin décembre 2025 est composé de 13 membres.

Les fonctions clés

Le système de gouvernance du Groupe repose aussi sur les fonctions clés issues de la réglementation "Solvabilité II" que sont la fonction de gestion des risques, la fonction de vérification de la conformité, la fonction d'audit interne et la fonction actuarielle.

Chaque fonction clé dispose d'un responsable unique, personne physique, qui est nommée par le Conseil d'administration.

Au niveau du Groupe, Le Conseil d'administration nomme sur proposition de l'Administrateur Délégué du Groupe Foyer :

- le Chief Risk Officer,
- le Rsponsable Compliance Groupe,
- le Responsable de la fonction actuarielle,
- le Responsable audit interne du Groupe.

Au niveau des filiales, chaque fonction clé est nommée par le Conseil d'administration concerné.

Le Conseil d'administration désigne les responsables des fonctions clés après s'être assuré de leurs compétences en la matière et de leur honorabilité.

Dans l'exercice de sa fonction, le responsable de la fonction clé dispose de l'autorité, des ressources et de l'expertise nécessaires et il peut accéder sans restriction à toutes les informations pertinentes dont il a besoin pour exercer ses responsabilités.

Les fonctions clés groupe, telles que la conformité, la gestion des risques, l'actuariat et l'audit interne assurent un contrôle centralisé tout en maintenant une collaboration efficace avec les filiales. Ces fonctions clés sont responsables de l'ensemble des opérations du groupe, y compris celles des filiales, et doivent veiller à leur bon fonctionnement et à leur conformité aux réglementations.

Le Conseil d'administration est responsable des moyens attribués à chaque fonction clé, y compris la disponibilité des personnes participant à la fonction et leur accès aux formations et informations nécessaires.

Le Conseil d'administration est en droit de demander au responsable de la fonction clé des informations de manière proactive et indépendante à tout moment.

Les responsables des fonctions clés peuvent intervenir de leur propre initiative auprès du Conseil d'administration et de ses comités spécialisés à tout moment. Les responsables des fonctions clé communiquent leurs conclusions et recommandations au Conseil d'administration de la société concernée.

Les responsables des fonctions clés sont hiérarchiquement indépendants des fonctions opérationnelles qu'ils contrôlent et notamment de leurs responsables respectifs.

Ni la personne responsable des fonctions clés ni les personnes participant à la fonction clé ne participent aux activités contrôlées par celles-ci, en particulier aux activités opérationnelles, que ce soit simultanément ou que ce soit en contrôlant postérieurement des activités réalisées sur une période antérieure durant laquelle elles exerçaient elles-mêmes ces activités.

Une même personne peut être nommée responsable de la même fonction pour plusieurs sociétés du Groupe sous réserve que les exigences de disponibilité et d'indépendance soient respectées.

B.1.2 Principaux changements du système de gouvernance intervenus au cours de la période

La Charte de gouvernance du Groupe Foyer a fait l'objet d'une revue et a été actualisée en décembre 2025, principalement quant à :

- la précision du rôle du Groupe représenté par Foyer S.A. et de ses filiales, et de leurs interactions ;
- sa structure pour refléter ce qui est au niveau du Groupe (compétences réservées) et au niveau des filiales, tout en précisant les rôles et responsabilités de chacun ;
- la précision du rôle et des compétences des Comités Spécialisés du Groupe et le cas échéant des filiales, en y intégrant les lignes de reporting entre comités ;
- la précision du rôle et composition de la Direction et des différents Comités Exécutifs, que ce soit au niveau du Groupe ou des filiales.

B.1.3 Politique et pratiques de rémunération

Principes de la politique de rémunération

La Charte de gouvernance définit au chapitre VII.3 le rôle, la composition et le fonctionnement du Comité de Nomination et de Rémunération. Celui-ci a en outre « *pour mission d'assister le Conseil d'administration dans toutes les matières relatives à la rémunération des administrateurs et des membres de la Direction* » du Groupe.

La rémunération des administrateurs est fixée par l'Assemblée Générale.

En ce qui concerne les collaborateurs de Foyer, y compris la Direction et les fonctions clés, la politique de rémunération est établie au niveau du Groupe de façon à attirer, garder et motiver des collaborateurs hautement qualifiés dans leurs domaines d'expertise. Elle s'établit en tenant compte d'une gestion saine des risques et s'aligne sur la stratégie et les objectifs à long terme de l'entreprise. Elle n'encourage pas la prise de risque excessive. Elle s'inspire des politiques de rémunération pratiquées sur la place et applique la convention collective du secteur des assurances.

Critères de performance individuelle ou collective

La rémunération de la Direction est basée sur une évaluation annuelle de leurs prestations par rapport aux objectifs de Foyer S.A. La rémunération totale se compose d'une partie fixe et d'une partie variable.

La rémunération variable est déterminée en fonction d'une formule préétablie, prenant en considération les résultats consolidés de Foyer S.A., les résultats de la/des sociétés dans la(les)quelle(s) l'Executive Manager a une influence prépondérante, ainsi que le taux de réalisation d'objectifs individuels et collectifs fixés annuellement.

Un équilibre approprié entre composante fixe et variable permet une politique souple en matière de rémunération variable et notamment la possibilité pour Foyer de ne pas payer de rémunération variable.

Les collaborateurs du Groupe ont également droit à une rémunération variable. Celle-ci est attribuée en combinant :

- la performance individuelle du collaborateur ;
- la performance de l'unité d'exploitation concernée ;
- les résultats du Groupe.

Elle reflète des performances durables, ajustées aux risques, et supérieures aux attentes requises pour la fonction de l'employé. La rémunération variable n'est pas garantie et n'encourage pas une prise de risque excessive.

La rémunération variable totale est de l'ordre de 12.6% de la rémunération annuelle totale de l'ensemble des effectifs pour l'ensemble des sociétés d'assurances du Groupe.

Régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée

Foyer offre des avantages extra-légaux au personnel actif et aux pensionnés.

Au 1er janvier 2003, un plan de pension complémentaire à cotisations définies est entré en vigueur en faveur des employés. Les cotisations patronales versées par le Groupe servent à constituer un capital de pension complémentaire patronale de retraite, ainsi que des capitaux en cas de décès et d'invalidité.

Le Groupe a des obligations liées à un ancien plan de pension à prestations définies. Ce plan est fermé depuis 2003 et ne concerne plus que les employés ayant pris leur retraite avant cette date.

B.1.4 Informations sur les transactions importantes

Certains bénéficiaires du plan d'options de Foyer S.A. ont exercé ou cédé des options en 2025.

Aucune autre transaction importante n'a été conclue durant l'exercice 2025 avec des actionnaires, des personnes exerçant une influence notable sur l'entreprise ou des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle.

B.1.5 Évaluation de l'adéquation du système de gouvernance

L'ensemble du système de gouvernance des risques et des mécanismes et procédures de contrôle interne constituent aux yeux de la Direction et des différents Conseils d'administration un environnement de contrôle en adéquation et proportionnel à la nature, au niveau et à la complexité des risques inhérents aux activités du Groupe.

Néanmoins, indépendamment de la qualité de sa conception, tout système de contrôle interne présente des limites qui lui sont inhérentes et ne peut fournir de certitude ou de garantie absolue contre la matérialisation de risques et les défaillances de contrôle. Même des systèmes considérés comme efficaces ne peuvent pas prémunir contre, ni détecter, toutes les erreurs humaines, tous les dysfonctionnements des systèmes, toutes les fraudes ou toutes les informations erronées et donnent des assurances tout au plus raisonnables.

B.2 EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ

B.2.1 Exigences spécifiques en matière de compétences

Le Groupe Foyer apporte une attention particulière aux exigences de compétence, d'honorabilité et de disponibilité des administrateurs, de la Direction et plus généralement de tout collaborateur qui accède à des responsabilités.

La Charte de Gouvernance du Groupe définit aux articles IV.1.4 et V.2.2 les profils des compétences essentielles que le Conseil d'administration et la Direction doivent réunir dans leurs ensembles pour s'acquitter pleinement de leurs responsabilités.

Les administrateurs et les responsables des fonctions clés doivent posséder l'honorabilité, les compétences et l'expérience professionnelle requises notamment par les Lettres Circulaires 22/15 et 21/12 du Commissariat aux Assurances relatives aux conseils d'administration et aux fonctions clés.

B.2.2 Processus d'appréciation de la compétence et de l'honorabilité des personnes qui dirigent effectivement la société ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein

La compétence des personnes qui dirigent le Groupe, respectivement ses différentes entités ou qui occupent d'autres fonctions clés en son sein est évaluée une première fois lors du recrutement de celles-ci.

Leurs compétences techniques, relationnelles, de leadership… sont évaluées selon le cas par des experts métiers, des experts externes, des spécialistes ressources humaines et dans certains cas par un administrateur, membre du Comité de Nomination et de Rémunération.

De plus, l'évolution des compétences de chaque collaborateur est mesurée à travers le processus d'appréciation annuelle. L'évaluation de la performance individuelle se base essentiellement sur des critères qualitatifs (non-financiers) et les projets en cours.

Une évaluation annuelle du fonctionnement et de la performance de la Direction et des fonctions clés au niveau du Groupe est effectuée par le Comité de Nomination et de Rémunération de Foyer S.A. dont la description figure à l'article IV.1.4 de la Charte de Gouvernance.

B.3 SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

B.3.1 Système de gestion des risques

Afin d'assurer la bonne gestion de ses risques, le Groupe a mis en place un « Entreprise Risk Management » (ci-après « ERM »), qui est un système de gestion des risques et de contrôle interne global conçu pour permettre à la Direction et au Conseil d'être tenus informés, en temps utile et de façon régulière, des risques significatifs auxquels sont exposées les activités du Groupe. Cet ERM est également conçu pour permettre aux dirigeants de disposer des informations et outils nécessaires à la bonne analyse et à la gestion de ces risques, et de s'assurer de l'exactitude et la pertinence des états financiers du Groupe.

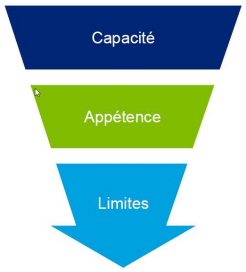
Le système de gestion des risques implémenté au sein du Groupe est organisé d'une manière transversale à toutes ses entités et englobe :

- un cadre d'appétence au risque aligné aux objectifs stratégiques ;
- un ensemble de mesures de risques, complété de limites et tolérances cohérentes avec l'appétence au risque approuvée ;
- un processus efficace pour identifier, mesurer, évaluer et gérer de manière adéquate les risques auxquels Foyer est exposé à court et à long terme ;
- un reporting approprié permettant au management de connaître le profil de risque global afin de pouvoir prendre les décisions appropriées et de formuler des recommandations de risques précises.

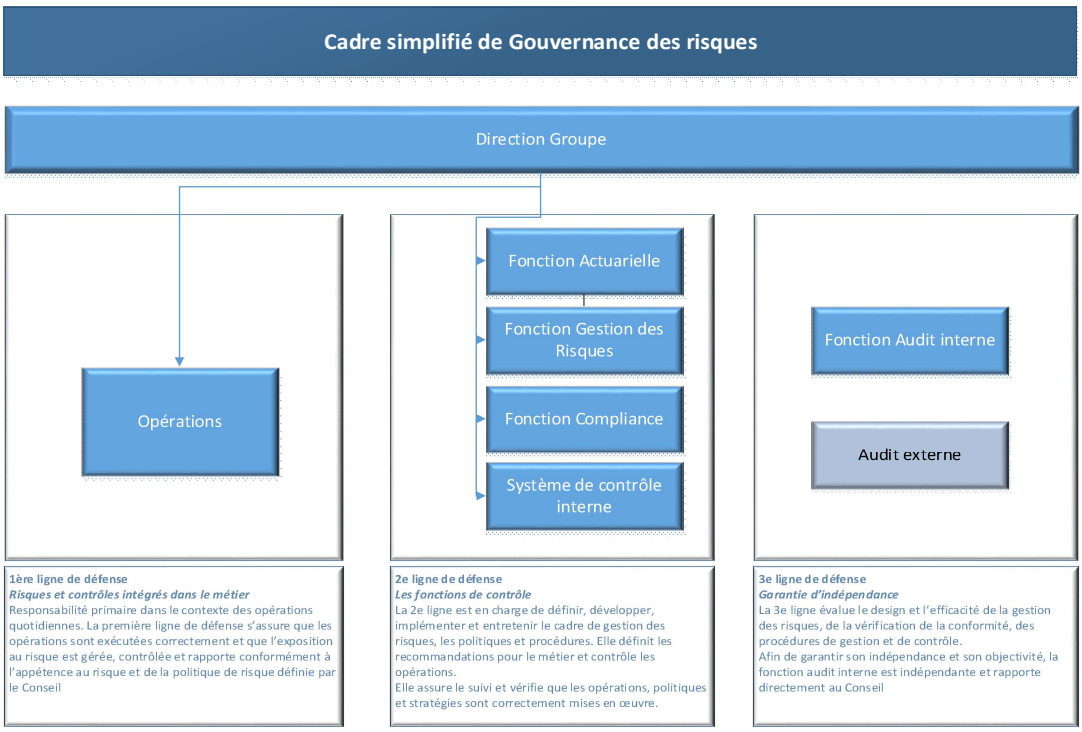
L'appétence au risque définit le niveau de risque maximal que le Groupe et ses filiales acceptent de prendre pour réaliser leurs objectifs stratégiques et commerciaux, eu égard aux attentes et au mandat reçu des parties prenantes (actionnaires, débiteurs, autorités de contrôle, clients, …) et compte tenu de leur capacité globale à supporter des risques. Elle définit ainsi le positionnement du Groupe sur l'échelle risque-rendement.

Le cadre d'appétence au risque s'articule autour des 3 concepts clés suivants.

- La **capacité de risque** est l'évaluation de la capacité globale du Groupe à supporter les risques auxquels il est soumis, en tenant compte de ses fonds propres, de sa liquidité, de ses engagements et de son Plan d'entreprise.
- L'**appétence au risque** est le niveau maximal de risque que le Groupe est prêt à assumer dans le cadre de la réalisation de ses objectifs stratégiques (rentabilité, croissance, offre de produits) à l'horizon de son Plan d'entreprise.
- Les **limites** de risques matérialisent la déclinaison de l'appétence au risque au niveau opérationnel sur les lignes d'activités ou tout autre niveau de déclinaison jugé pertinent.



Le cadre d'appétence au risque fait l'objet d'une révision régulière, au moins une fois par an, afin de s'assurer que tous les risques importants sont gérés d'une manière appropriée.



La gestion des risques est suivie au niveau du Groupe par deux types d'instances : la Direction et les Conseils d'administration de Foyer S.A. et de ses filiales sur base des rapports et conseils fournis par son Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques (ci-après « CACGR »).

Les mécanismes et procédures de contrôle et de gestion des risques sont principalement composés :

- des structures de gouvernance au niveau du Groupe, telles que définies dans la Charte de gouvernance, conçues pour permettre une supervision et une gestion appropriées des activités du Groupe et pour assurer une répartition claire des rôles et des responsabilités au plus haut niveau hiérarchique ;
- des structures de gestion et des mécanismes de contrôle à trois niveaux conçus pour permettre d'appréhender les principaux risques auxquels le Groupe est exposé, et de disposer des outils nécessaires à leur analyse et leur gestion (au travers notamment des reporting financiers, de gestion et réglementaires) ;
- des contrôles et procédures de communication permettant au management de disposer en temps utile d'une bonne visibilité sur les risques encourus et des informations nécessaires pour prendre les décisions importantes.

B.3.2 Intégration du système de gestion des risques

Le Conseil d'administration de Foyer S.A. définit la stratégie et l'appétence au risque au niveau du Groupe, qui sont ensuite déclinées au niveau des différentes filiales à travers leur Conseil d'administration respectif. Les différentes directions opérationnelles et fonctionnelles sont responsables de la mise en œuvre de la stratégie définie par les Conseils d'administration et gèrent les risques liés à leurs activités/domaines de responsabilité en fonction de l'appétence définie.

La méthodologie, la gestion du modèle d'évaluation, les validations correspondantes ainsi que le reporting des risques des entités assurantielles et consolidé sont centralisés au niveau du Groupe.

La gestion des risques au niveau du Groupe tient compte du système de gestion des risques des différentes filiales et du Groupe, ainsi que des interdépendances existantes au niveau du Groupe.

La fonction « Gestion des Risques » est coordonnée d'une manière transversale pour toutes les entités assurantielles du Groupe Foyer par le CRO qui s'appuie sur des Risk Officers dédiés dans les filiales. Le CRO rend compte de ses activités à la Direction, au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, ainsi qu'aux Conseils. Il informe régulièrement ces instances sur le degré du risque et des mesures correctrices mises en œuvre. Un tableau de bord des risques majeurs est communiqué au moins une fois par an au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

La gestion des risques alimente les réflexions menées au sein du Groupe sur les sujets essentiels touchant à l'orientation des activités et à la réalisation des objectifs, dont notamment celles menées au niveau du Comité Exécutif en matière de stratégie et de pilotage du Groupe et de ses entités, celles des risk managers/officers concernant le système de gestion des risques, du Comité financier, du Comité de réassurance ou du Comité de Sécurité Informatique.

B.3.3 Évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le principal objectif de l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA) est de s'assurer que le Groupe et ses filiales identifient et évaluent tous les risques majeurs inhérents à leurs activités pour ensuite déterminer les besoins en capital correspondants, ou identifier d'autres moyens de mitigation de ces risques, et ce d'une manière continue sur toute la période du Plan d'entreprise. Dans ce processus sont également considérées des situations où le Groupe et ses filiales seraient confrontés à des situations défavorables afin de déterminer les besoins en capital et les mesures de mitigation nécessaires pour y faire face. C'est donc un outil essentiel du système de gestion des risques.

Processus ORSA

Le Conseil d'administration a défini le processus ORSA en 8 étapes :

1) Description de la **mission** et de la **stratégie** de l'entreprise
2) Identification des **risques** et analyse du **profil de risque** (à l'aune de la formule standard)
3) Identification et évaluation de la mesure dans laquelle le profil de risque du Groupe et de ses Sociétés **s'écarte d'une manière significative** des hypothèses qui sous-tendent le calcul du capital de solvabilité requis (SCR) à l'aide **de la formule standard**
4) Identification et évaluation du **besoin global de solvabilité** (BGS), à l'aide de l'**évaluation interne** à laquelle le Groupe et ses Sociétés procèdent compte tenu de leur profil de risque spécifique, de la vision de leur besoin en capitaux basée sur leur appétence au risque et tenant compte des risques non pris en compte dans la formule standard (p.ex. les risques stratégiques, de conformité, de réputation) ou qui y seraient repris d'une manière imparfaite, et de leur stratégie commerciale
5) Identification et évaluation de la situation de solvabilité incluant l'impact de certains **stress tests** et scénarios adverses, ainsi que la **solvabilité future** sous-tendue par les hypothèses du Plan d'entreprise
6) Mise au point d'un **plan de solvabilité** en fonction des conclusions des évaluations précédentes
7) **Pilotage continu de la solvabilité**, c'est-à-dire la description des moyens en place pour piloter la solvabilité en cours d'année
8) **Intégration** dans les processus décisionnels et opérationnels

Les principes du processus ORSA sont définis par une politique spécifique, qui a été approuvée par le Conseil et qui fait l'objet d'une révision régulière. L'ORSA se base sur des chiffres récents (en principe moins de 6 mois) et sur le plan d'entreprise.

Le responsable de la fonction Gestion des risques coordonne la réalisation de l'ORSA moyennant une analyse des risques de type à la fois « bottom-up » et « top-down ». Cela implique un travail collaboratif des différents niveaux d'autorités autour d'une vision intégrée des risques. Le Comité Exécutif Groupe supervise ces travaux.

Le processus d'évaluation donne lieu à la rédaction d'un rapport qui formalise les conclusions de ces évaluations et accompagne la prise de décision au sein du Groupe.

Le rapport ORSA et ses conclusions sont transmis à l'autorité de tutelle dans les délais prévus par la réglementation.

Fréquence de l'ORSA

Le processus ORSA est réalisé au niveau du Groupe et au niveau de chacune de ses filiales assurantielles. Il est mené de manière régulière (au moins annuellement) et dès lors que le profil de risque de l'entité subit une évolution notable. L'ORSA est réalisé en parallèle au processus de planification du Plan d'Entreprise car il est un élément central de la planification et de prise de décision.

Le dernier rapport ORSA a été discuté et approuvé par le CACGR de Foyer S.A. du 4 décembre 2025, par le Conseil d'administration de Foyer S.A. du 9 décembre 2025 et, pour les parties qui les concernent, approuvé par les différents Conseils d'administration des filiales d'assurance du Groupe. Une copie des différents rapports ORSA a été transmise conformément à la réglementation à l'autorité de tutelle.

Prise en compte du profil de risque propre

L'évaluation des besoins de solvabilité propres du Groupe et de ses entités filiales s'appuie sur une analyse du profil de risque basée sur la formule standard. Elle vise à évaluer les moyens dont doivent disposer les différentes entités formant le Groupe pour faire face aux risques importants auxquels elles sont exposées compte tenu des ambitions affichées par le Plan d'entreprise et de l'appétence au risque. Ces moyens peuvent être du capital ou d'autres moyens (réassurance, plan d'urgence, couverture par des options, allocation d'actifs, moyens organisationnels et humains, etc.). Pour définir son profil de risque, Foyer se base sur la nomenclature définie dans la directive Solvabilité II ; elle identifie et prend en compte les risques qui ne sont pas pris en compte ou d'une manière incomplète dans la formule standard.

Les différents Conseils et la Direction utilisent les résultats de l'ORSA pour revoir le profil de risque global et s'assurer qu'il est conforme aux tolérances de risques fixées. Les résultats de l'ORSA sont également pris en compte dans le processus de prise de décisions importantes telles qu'une acquisition, le développement d'une nouvelle branche, le changement de la politique de souscription ou d'investissement.

B.4 SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le Contrôle interne est un des piliers de la gouvernance de Foyer. Il est défini au sein du Groupe comme un système cohérent et global comprenant un ensemble de moyens humains et techniques et ayant pour objectifs, notamment :

- la sécurité des opérations, des biens et des personnes ;
- l'efficacité et la qualité des services ;
- le respect des dispositions législatives et réglementaires ainsi que des normes et usages professionnels et déontologiques ;
- la fiabilité, la pertinence et la disponibilité des informations financières, prudentielles et de gestion ;
- et de manière générale, la réalisation des objectifs du Groupe.

Le dispositif de contrôle interne de Foyer se fonde sur le *modèle des trois lignes de défense* :

1. Les contrôles de la **première ligne de défense** sont des éléments constitutifs du dispositif de maîtrise des risques que chaque fonction opérationnelle (souscription, émission de contrats, prise en charge, règlement de sinistres, ...) ou de support (ressources humaines, services généraux, comptabilité, informatique, ...) met en place pour chaque processus opérationnel. Ils sont effectués par les collaborateurs effectuant des activités opérationnelles : les équipes opérationnelles dans le cadre de leurs activités habituelles, dans le cadre de contrôles croisés ou par les responsables hiérarchiques des collaborateurs réalisant les opérations contrôlées. Les contrôles qui y sont opérés sont immédiats, systématiques et permanents. Ils visent à garantir la régularité, la sécurité et la validité de toutes les opérations, ainsi que le respect des mesures liées à la surveillance des risques associés à ces opérations.
2. Les contrôles de la **deuxième ligne de défense** sont réalisés par les fonctions clés indépendantes (fonction gestion des risques, fonction actuarielle et fonction compliance). Il s'agit de contrôles a posteriori systématiques ou par échantillon, permanents mais suivant une périodicité adaptée, des opérations regroupées selon leur nature. Ils visent des contrôles spécifiques tels que vérifications et comparaisons, listes de contrôle et rapprochement des comptes, contrôles de qualité qui sont prévus pour traquer continuellement les anomalies. Ils ont pour objectif de vérifier la régularité et la conformité des opérations et de suivre certains types de risques.
3. Les contrôles de la **troisième ligne de défense** sont assurés par l'Audit interne qui mène des missions périodiques, ponctuelles ou inopinées d'évaluation et de conseil sur l'amélioration des dispositifs en place. Ce dernier a également pour mission d'examiner et d'évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle du premier et du deuxième niveau et notamment leur adéquation à la nature des risques liés aux opérations.

Il en découle que la mise en œuvre effective du système de contrôle interne est réalisée en impliquant tout le personnel dans les activités de contrôle. Le système de gestion des risques et le système de contrôle interne interagissent de manière complémentaire.

Le CRO, en charge de la fonction « Gestion des Risques », a la responsabilité de l'organisation du dispositif global de contrôle interne intégré tel que défini dans la politique de contrôle interne. Il s'appuie pour cela sur des contrôleurs internes métiers dédiés et il est assisté par le Responsable du Contrôle Interne, en charge du suivi et de l'animation d'un dispositif de contrôle des deux premières lignes de défense.

Le responsable de l'Audit interne, le Chief Compliance Officer, le responsable de la fonction actuarielle et le CRO rendent périodiquement compte, conformément aux chartes et politiques en vigueur, au CACGR du Conseil d'administration de Foyer S.A. sur la situation et les travaux en cours en matière de contrôle interne et gestion des risques et de missions d'audit. Les rapports des réunions du CACGR sont présentés au Conseil d'administration de Foyer S.A. et, pour les points concernés, aux Conseils d'administration des autres entités du Groupe.

L'auto-évaluation par les services opérationnels de l'efficacité du contrôle interne est régulièrement reconduite en tenant compte des incidents déclarés. Chaque service/département/entité désigne une personne qui suit les activités de contrôle interne du service.

La solidité du système de contrôle interne, ainsi que l'efficience et l'efficacité des contrôles reposent aussi, dans la mesure du possible, sur une séparation adéquate des fonctions et des tâches afin d'éviter toute redondance entre les exécutants des opérations et les personnes chargées de les contrôler. Cette séparation ne pouvant pas toujours être garantie à tous les niveaux[1], il est cependant retenu que le « contrôleur » ne peut effectuer un contrôle sur ses propres tâches, rédactions, opérations.

[1] Excepté pour les fonctions d'audit interne, de compliance, et de gestion des risques

B.4.2 Fonction de vérification de la conformité

Appliquée au Groupe Foyer, la conformité comprend l'identification, la gestion et la minimisation des risques juridiques et réglementaires, ainsi que réputationnels définis dans le cadre de ses activités commerciales.

L'organisation de l'exercice de la Fonction Compliance se retrouve à deux niveaux. Au niveau Groupe : le Directeur Compliance Groupe, qui assume la fonction de Responsable Compliance pour Foyer S.A., et de Compliance Officers éventuels, et au niveau des filiales, le Head of Compliance, qui assume la fonction de Responsable Compliance pour la filiale concernée, et des Compliance Officers éventuels qui l'assistent et dont les opérations sont structurées au sein d'un « Département Compliance » ad hoc.

La Fonction Compliance assure un contrôle régulier associé au suivi continuel et rapproché des opérations de l'entité concernée et des risques liés. Elle a pour rôle principal la vérification de la conformité de l'entité dont elle relève.

La Fonction Compliance a donc pour responsabilité d'anticiper, de détecter, d'évaluer, de déclarer et de suivre les risques de conformité de l'entité dont elle relève et, incidemment, d'assister la Direction en vue de doter l'entité de mesures adéquates et proportionnées pour se conformer aux normes applicables.

La Fonction Compliance joue un rôle de protection de l'entité concernée contre tout préjudice, de quelle nature que ce soit, qui résulterait d'un non-respect des normes en vigueur, en ce compris les risques de contentieux, de sanctions judiciaires / administratives / disciplinaires / pénales, réputation, perte financière, perte de licence, exclusion de marché, etc.

La Fonction Compliance assume les responsabilités principales suivantes :

- Assurer la réalisation des Objectifs Compliance liés à la relation avec les clients, les tiers et autres intervenants dans la vie de l'entité : identifier et évaluer les risques de compliance ; informer, assister et conseiller la Direction et le Conseil d'administration sur toute question et les risques, le cas échéant, relatifs à la compliance ; conseiller et former sur des questions de compliance ; organiser et assurer un suivi des contrôles de compliance réglementaires ; veiller à la conformité des nouveaux produits et services (en ce compris les nouvelles activités et les nouveaux marchés) ainsi que la conformité des modifications substantielles des produits et services existants ; veiller au respect des exigences en matière de protection des données personnelles.
- Organiser et assurer un suivi des contrôles de compliance réglementaire.
- Mettre en application, et en faire le contrôle, la réglementation LBC/FT.
- Communiquer avec les autorités, en ce compris les obligations de notification prévues par la réglementation.
- Documenter les travaux effectués en réalisation des Objectifs Compliance et en exécution de la Fonction Compliance.
- Gérer la lutte contre la fraude, ainsi que la prévention et la gestion des conflits d'intérêts.

B.5 FONCTION D'AUDIT INTERNE

B.5.1 Description de la fonction d'Audit interne

La fonction d'Audit interne s'inscrit dans le système de gouvernance d'entreprise du Groupe Foyer et de ses entités.

D'une manière générale, cette fonction a vocation à assurer avec une certitude raisonnable que :

- les objectifs posés par les Conseils d'administration sont atteints,
- les ressources disponibles sont utilisées de manière économique et efficiente,
- les risques sont contrôlés et le patrimoine du Groupe et de ses clients est protégé,
- l'information financière et de gestion est complète et fiable,
- les lois et règlements ainsi que les politiques, plans et procédures internes sont respectés.

Elle a pour mission d'examiner, d'évaluer et d'améliorer le fonctionnement, l'efficacité et l'efficience des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôles pour l'ensemble des sociétés composant le Groupe. La responsabilité ultime de mise en œuvre du dispositif et des contrôles internes relève des instances de Direction du Groupe et de chacune des entités concernées.

L'Audit interne offre un service d'assurance ou un service de conseil indépendant et objectif.

- Service d'assurance : centré sur les enjeux majeurs de l'organisation, la fonction d'Audit interne réalise des missions de contrôle portant sur l'évaluation de l'ensemble des processus, fonctions et opérations de l'entreprise et plus particulièrement sur les processus de management des risques, de contrôle et de gouvernance d'entreprise et effectue des évaluations objectives en vue de fournir une assurance.
- Service de conseil : par ailleurs, elle peut également être amenée à réaliser des missions de conseil auprès de la Direction générale et des directions opérationnelles et fonctionnelles, afin de contribuer à créer de la valeur ajoutée sans aller jusqu'à produire une assurance ou à endosser des responsabilités de gestion.

Ces missions s'exerceront, soit dans le cadre des activités courantes, soit en réponse à des demandes spécifiques du Conseil d'administration et/ou du management.

B.5.2 Indépendance et objectivité

La fonction d'Audit interne est transversale à toutes les entités du Groupe Foyer. Ses missions couvrent les activités assurantielles et les activités financières du Groupe.

Il s'agit d'une fonction permanente au sein de l'organisation composée d'un nombre suffisant de collaborateurs qui doivent collectivement disposer des connaissances, savoir-faire et autres compétences nécessaires à l'exercice de ses responsabilités. La mise en œuvre de programme de formation continue, de recrutements ou de ressources externes partagées permet à la fonction d'Audit interne de maintenir un niveau de compétence collective adéquat.

L'Audit interne est indépendant des activités et fonctions qu'il audite. Il ne dépend pas d'un service ou d'un département de l'organisation. Le service Audit interne n'a pas vocation à intervenir dans la gestion opérationnelle des activités du Groupe Foyer. La fonction d'Audit interne intervient en soutien du Chief Executive Officer de Foyer S.A. et fonctionne indépendamment de tous les autres services administratifs du Groupe.

Les auditeurs internes du Groupe s'engagent spécifiquement à effectuer leur travail dans la plus grande objectivité et de la manière la plus impartiale possible. L'exigence d'objectivité n'exclut cependant pas la possibilité pour la Direction de consulter le service d'Audit interne et de lui demander un avis en matière d'organisation et de contrôle interne lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas de réorganisation ou de lancement de nouvelles activités ou de nouveaux produits.

La mission, les pouvoirs et les responsabilités de l'Audit interne sont formellement définis et précisés dans la dernière version de la charte d'Audit interne du Groupe approuvée par le CACGR du 12 mai 2025. La charte définit le positionnement de l'Audit interne dans l'organisation y compris la nature du rattachement fonctionnel du responsable de l'Audit interne ; elle autorise l'accès aux données, aux personnes et aux biens nécessaires à la réalisation des missions, et définit le périmètre de l'Audit interne. L'approbation finale de la charte d'Audit interne relève de la responsabilité du Conseil. Le responsable de l'Audit interne doit revoir périodiquement la charte d'Audit interne et la soumettre à l'approbation de la Direction et du Conseil sur avis du Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques.

Le Responsable de l'Audit interne est rattaché, fonctionnellement au Comité d'Audit, de Compliance et de Gestion des Risques, et hiérarchiquement directement au Chief Executive Officer de Foyer S.A.

B.6 FONCTION ACTUARIELLE

Tout comme la fonction Gestion des risques et la fonction Compliance, la fonction Actuarielle fait partie de la deuxième ligne de défense du système de gouvernance.

Ses missions s'articulent notamment autour des objectifs suivants :

- coordonner le calcul des provisions techniques :
 - garantir le caractère approprié des méthodologies, modèles et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques ;
 - apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques ;
 - comparer les best estimate aux observations empiriques ;
 - informer le Comité Exécutif et le Conseil d'administration de la fiabilité et du caractère adéquat du calcul des provisions techniques ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques, en particulier pour ce qui concerne :
 - la modélisation des risques qui sous-tendent le calcul des exigences en capital ;
 - l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA).

L'exécution opérationnelle de la fonction actuarielle est assurée par le responsable de la fonction actuarielle, qui assure une implémentation cohérente entre les différentes entreprises d'assurance et de réassurance du Groupe des modèles, méthodes et hypothèses retenues dans les avis qu'il émet et les valorisations qu'il supervise. À cette fin, il coordonne les activités des actuaires du Groupe qui exercent leurs missions, tâches et responsabilités pour l'ensemble des entités assurantielles du Groupe.

Ces actuaires sont soumis aux exigences habituelles en matière d'honorabilité, et pour ce qui est de la compétence, ils doivent disposer des connaissances et expériences actuarielles et financières nécessaires à la bonne exécution de la fonction ; il leur est en outre recommandé de pouvoir justifier d'une qualification attestant de leur développement professionnel continu, telle qu'elle est organisée par l'Institut Luxembourgeois des actuaires (ILAC) ou un institut jugé équivalent d'un autre pays.

B.7 SOUS-TRAITANCE

Le Groupe a mis en place pour l'ensemble de ses sociétés d'assurances et de réassurances une politique relative à la sous-traitance. Le respect de cette politique est obligatoire et tient compte du principe de proportionnalité dans l'application des exigences définies dans la politique, en fonction notamment de la complexité des fonctions externalisées, des risques découlant du dispositif d'externalisation, du caractère critique ou de l'importance de la fonction externalisée, de l'incidence potentielle de l'externalisation sur la poursuite de ses activités, et du fait qu'il s'agisse d'une sous-traitance intra- ou extra-groupe.

Lorsque la sous-traitance vise une activité critique ou une fonction clé, l'approbation préalable de l'externalisation de l'activité par le Conseil d'administration de la société concernée et les autorisations et/ou notifications réglementaires sont requises.

La sous-traitance ne réduit en aucune façon la responsabilité du Conseil d'administration de la société concernée et des organes de direction (Comité Exécutif – Dirigeant Agréé) que ce soit vis-à-vis des clients, des actionnaires ou encore de toutes autorités y compris prudentielles.

La Direction met en œuvre des procédures qui sont en ligne avec la politique définie et qui respectent les exigences règlementaires. Ces procédures sont déclinées en fonction de la nature de l'activité ou de la fonction sous-traitée à un tiers externe ou au sein (d'une autre entité) du Groupe.

Au niveau de la sous-traitance intragroupe, comme expliqué précédemment, l'organisation par activité est prépondérante sur le cloisonnement juridique entre les différentes sociétés du Groupe. La mise en place de directions transversales cadre avec les axes stratégiques du Groupe que constituent l'approche globale client et l'excellence opérationnelle, et le Groupe considère que la sous-traitance intragroupe est plutôt réductrice de risque du fait d'une utilisation plus efficace des ressources.

Ainsi Foyer Assurances S.A. intervient (selon un accord de service (SLA) conclu entre les entreprises concernées) comme sous-traitant pour les autres sociétés du Groupe sur une partie des services, dont notamment :

- Encaissement des factures
- Gestion et administration du réseau de distribution
- Informatique (outils de gestion et bases de données)
- Gestion du personnel et des salaires, Services généraux,
- Comptabilité générale,
- Actuariat et Rentabilité, Solvabilité et Capital management
- Support aux activités Audit interne, Gestion des risques, Protection des données et Compliance
- Développement et suivi des produits
- Gestion des actifs financiers et de la trésorerie (les activités de middle et back office étant sous-traitées à CapitalatWork)

Il n'existe aucune sous-traitance externe, hors Groupe, de fonction clé ou d'autres fonctions ou activités critiques ou importantes, excepté spécifiquement pour la Société qui sous-traite dans un but d'efficacité opérationnelle ou financière afin de profiter de l'expertise de ces sous-traitants :

- au sein de l'entité Foyer Assurances S.A., qui sous-traite depuis 2019 la gestion des sinistres sur une couverture spécialisée à un prestataire établi en Irlande via une succursale basée en France ;
- au sein de l'entité Foyer Assurances S.A., qui sous-traite depuis 2021 la gestion des sinistres pour résidents français à une entreprise d'assurance française ;
- au sein de l'entité Foyer-ARAG S.A., qui sous-traite depuis 2015 la gestion des sinistres relatifs aux garanties protection juridique souscrites sur le territoire belge à une succursale d'une entreprise d'assurance allemande ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2021 la gestion des affiliations et des sinistres sur certains groupes pour expatriés à un prestataire établi au Royaume-Uni, ainsi que la gestion des sinistres pour résidents français à une entreprise d'assurance française ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2023 la gestion des affiliations et des sinistres sur des contrats apportés par un distributeur français à un prestataire établi en Espagne ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traitait depuis 2022 et jusqu'au 31 mai 2025, la mise en œuvre et la maintenance d'un système de gestion des contrats d'assurances auprès d'une société établie en Grèce ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2009 la gestion des remboursements et des sinistres, les demandes d'information complémentaires, la mise en place de garanties de paiement auprès des prestataires médicaux, les services d'assistance liés aux urgences médicales auprès d'une société établie en République Tchèque ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2014 et jusqu'au 30 novembre 2025, la gestion des remboursements et des sinistres, les demandes d'information complémentaires, la mise en place de garanties de paiement auprès des prestataires médicaux, la fourniture d'un service de médecine digitale auprès d'une société établie en Espagne ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2011 les services de prise en charge de sinistres et d'urgences médicales auprès d'une société établie en Russie, ce contrat de sous-traitance est actuellement inactif ;
- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2014 et 2019 les services d'assistance liés aux urgences médicales (support médical, transport, évacuation, rapatriement), la fourniture de médicaments,

la gestion des appels téléphoniques 24/7 en dehors des heures d'ouverture auprès de deux sociétés établies en Allemagne ;

- au sein de l'entité Foyer Global Health S.A., qui sous-traite depuis 2024 le développement, la maintenance et la mise en œuvre du système de gestion d'une partie des contrats d'assurance auprès d'une société certifiée Professionnel du Secteur des Assurances (PSA) par le Commissariat aux Assurances établie au Luxembourg ;
- au sein de l'entité WEALINS S.A. qui sous-traite depuis 2019 le développement, la maintenance et la mise en œuvre du système de gestion de l'ensemble des contrats d'assurance auprès d'une société certifiée Professionnel du Secteur des Assurances (PSA) par le Commissariat aux Assurances établie au Luxembourg.

Pour chacun des fournisseurs auprès desquels de tels services sont externalisés, les contrats prévoient des clauses listant les droits et obligations mutuels des parties, leurs responsabilités, l'engagement du fournisseur à appliquer les lois et règlements locaux au regard de l'externalisation de fonctions et activités, l'obligation du fournisseur d'informer la société de tout développement ou événement qui pourrait avoir un impact sur le service fourni. Les services sont revus sur une base régulière par le responsable de sous-traitance qui s'assure que les prestataires assurant les sous-traitances critiques disposent des compétences, de la capacité et des autorisations légales nécessaires pour fournir de manière satisfaisante les fonctions ou activités requises, en tenant compte des objectifs et des besoins de l'entreprise. Le Groupe Foyer s'assure d'avoir une visibilité sur les principaux KPIs de ses sous-traitants, de leur situation financière, de leur volet réputationnel et de continuité. A cet effet, les fiches de sous-traitance sont systématiquement complétées et validées par les responsables concernés, garantissant une supervision appropriée.

Les résultats font l'objet d'un reporting périodique au Comité Exécutif Groupe.

B.8 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'a pas identifié d'autres informations importantes concernant son système de gouvernance nécessitant une publication dans le présent rapport.

A l'exception de la responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) qui appelle les commentaires suivants.

Les orientations stratégiques en matière RSE

Le Groupe Foyer a choisi d'intégrer la durabilité au cœur de sa stratégie afin de relever les défis environnementaux, sociaux et de bonne gouvernance (ESG), à l'aide de ses produits et services, et de contribuer à une société plus durable au travers de ses actions en matière de Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).

L'ambition de la RSE vise à « agir et innover aux côtés de nos clients, partenaires et parties prenantes pour contribuer à un monde meilleur ».

Cette ambition met en avant la création de valeurs durables dans le but de protéger la Société et l'environnement grâce à trois axes principaux : l'offre de produits et de services du Groupe, ses investissements et son rôle en tant qu'entreprise et employeur responsable. En 2025, une nouvelle stratégie RSE triennale a été élaborée avec le ComEx Groupe.

La démarche du Groupe repose sur cinq ambitions : renforcer l'intégration des principes ESG, devenir un acteur de référence en diversité et inclusion, intégrer des composantes ESG dans ses produits phares, développer l'éducation financière de ses équipes et agir en matière de prévention des risques en assurance non-vie.

La RSE est ainsi un des six piliers transversaux de la stratégie 2026-2028 du Groupe Foyer arrêtée par le Conseil d'administration de Foyer S.A. du 17 juin 2025.

La gouvernance RSE

La **Charte de Gouvernance** du Groupe Foyer inclut une section « XI. Responsabilité sociale, sociétale et environnementale » [2] . Cette section s'inspire du « Code de Gouvernance des compagnies d'assurances et de réassurance » publié par l'ACA à la suite de son assemblée générale du 27 mai 2020[3], à l'élaboration duquel Foyer a activement contribué.

Le Groupe Foyer dispose ensuite d'un cadre de gouvernance dédié au développement et à la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable. La gouvernance de la RSE au sein du Groupe se compose d'un Comité RSE destiné à servir la stratégie et d'un Comité dédié aux activités de philanthropie animées par les employés au sein de groupes de travail.

Compte tenu de l'ambition du Groupe en matière de développement durable et du nombre croissant de règlementation y relative, le Conseil d'administration de Foyer S.A. a pris connaissance de la recommandation du Comité RSE de revoir sa composition pour atteindre ses objectifs de création de valeurs durables.

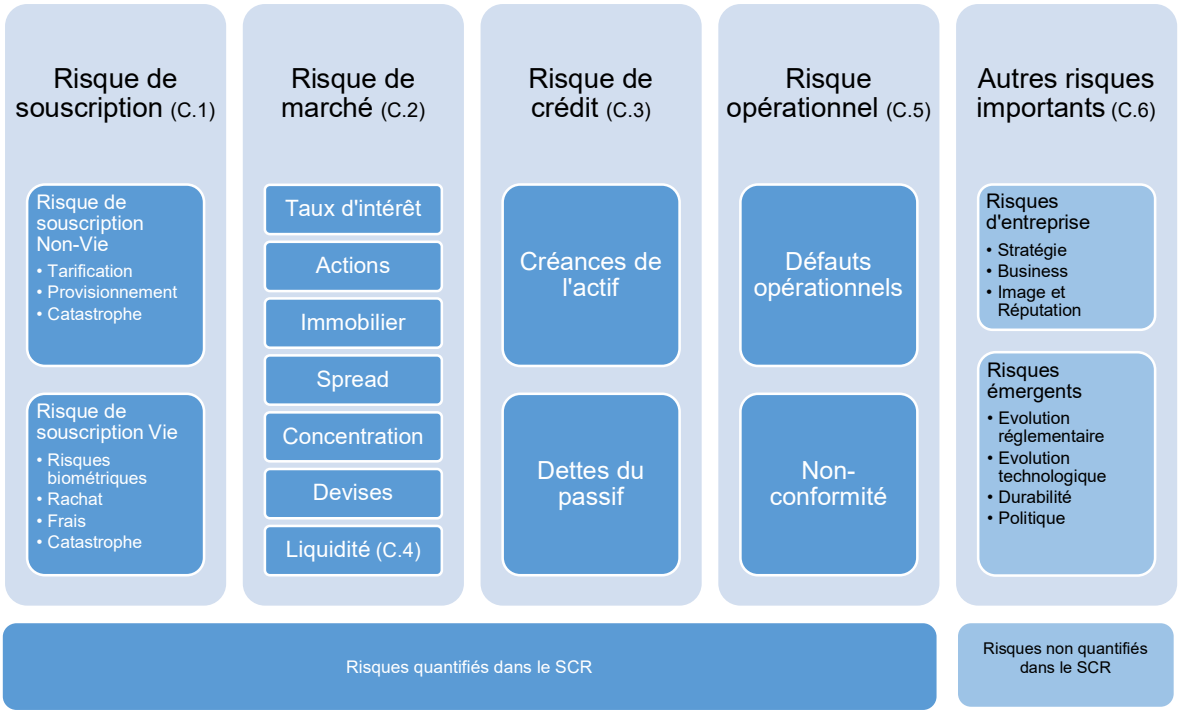
Pour plus de détail sur la stratégie et la gouvernance RSE, il est référé à la Déclaration sur la durabilité publiée sur le site du Groupe Foyer : https://groupe.foyer.lu/fr/foyer/rse

[2] https://groupe.foyer.lu/fr/documents
[3] https://www.aca.lu/media/5ecfcf2183514_codeacagouvernance2020.pdf

C. Profil de risque

Le profil de risque regroupe l'ensemble des risques auxquels le Groupe et ses filiales assurantielles sont exposés, la quantification de ces expositions et l'ensemble des mesures d'atténuation de ces risques.

Le schéma synoptique suivant présente les catégories de risques telles que définies dans la réglementation prudentielle :

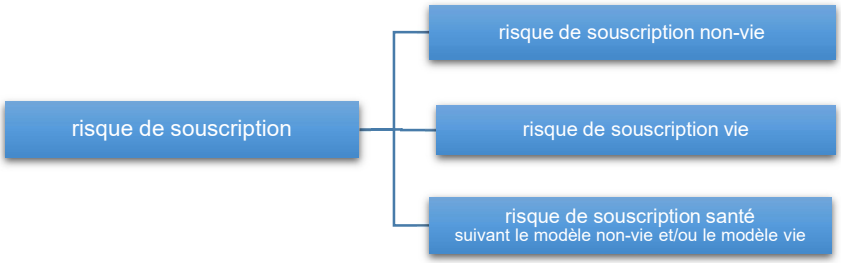


Le profil de risque du Groupe et de ses filiales assurantielles est évalué de manière quantitative comme le Capital de solvabilité requis (SCR) calculé selon la formule standard, représentant le capital cible requis dans le cadre de la réglementation européenne dite Solvabilité II. Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans. Le résultat de ces calculs est présenté au chapitre E.2 du présent rapport.

Ainsi, les risques les plus importants sont compris dans le calcul du SCR du Groupe et dans celui de ses filiales assurantielles. Pour ces risques, la formule standard définie dans le cadre de la réglementation dite Solvabilité II prévoit une méthode d'évaluation normalisée qui facilite la comparaison des sociétés d'assurances sur leur exposition au risque. Le calibrage de la formule standard est adapté pour la mesure du profil de risque de Foyer. Ces risques sont couverts par la mobilisation de fonds propres en quantité et en qualité suffisante (voir chapitre E.1 du présent rapport) et par différents dispositifs de gestion des risques.

C.1 RISQUE DE SOUSCRIPTION

La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de souscription comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valeur des obligations découlant de contrats d'assurance en raison d'hypothèses inadéquates en matière de tarification et de provisionnement. Le modèle Solvabilité II divise le risque de souscription en trois sous-modules :

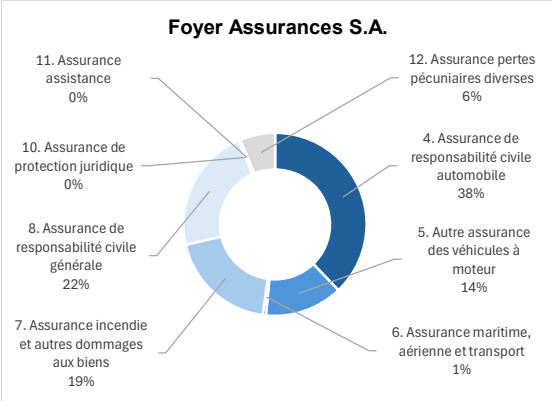


C.1.1 Risque de souscription en assurance Non-Vie

Description des risques de souscription non-vie

Le Groupe commercialise ses produits d'assurance non-vie à travers ses filiales Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A. principalement sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg mais également en Belgique, en libre prestation de services. Foyer Luxembourg Ré S.A., en tant que réassureur interne au sein du Groupe Foyer, hérite en partie des risques de souscription de ses cédantes.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour Foyer Assurances S.A.



Cette ventilation reste similaire à celle de fin 2024 pour Foyer Assurances S.A. illustrée ici pour ses seules activités non-vie (les activités santé seront illustrées à la section C.1.3).

Les lignes d'activité les plus importantes en termes de provisions de Foyer Assurances S.A. se caractérisent comme suit :

- l'*assurance de responsabilité civile automobile* couvre les dommages causés par les véhicules assurés à des personnes, y compris les personnes tierces transportées, et/ou à des biens ;
- les contrats liés à l'*assurance incendie et autres dommages aux biens* couvrent les particuliers et les professionnels assurant leurs biens contre les incendies, le vol, les catastrophes naturelles, les bris de machines, les dégâts liés à la pollution accidentelle…
- les contrats de *responsabilité civile générale* couvrent les dommages corporels, matériels et immatériels engageant la responsabilité d'un assuré. La responsabilité d'un assuré peut être engagée dans différents domaines, notamment la RC décennale des entreprises de construction, les RC professionnelles ou encore la RC vie privée des particuliers ;
- l'*assurance des véhicules à moteur* couvre principalement les dommages liés à un véhicule automobile, à savoir les dégâts matériels, les bris de glace, les vols d'effets personnels transportés, les collisions avec des animaux…

Foyer-ARAG S.A. souscrit pour sa part exclusivement des contrats de protection juridique. Outre les contrats liés au domaine automobile, les risques couverts ont principalement trait à la protection juridique vie privée, immeuble, agricole et professions libérales.

Foyer Luxembourg Ré S.A. réassure certains risques de Foyer Assurances S.A. et de WEALINS S.A. de manière proportionnelle ou non proportionnelle.

Les risques de souscription en assurance non-vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance non-vie sont les suivants :

- risque de tarification, résultant de l'insuffisance des primes, déduction faite des frais de gestion et de distribution, à couvrir l'ensemble des risques de l'année ;
- risque de provisionnement, résultant de l'évolution défavorable des sinistres survenus et non encore complètement réglés ;
- risque de sinistralité extrême, résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription non-vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer.

Pour des risques techniques de taille importante (grands chantiers, risques industriels …), le Groupe bénéficie, en plus de ses experts internes, de l'expertise globale de ses partenaires réassureurs en matière de critères de souscription et de niveau de tarification.

Chaque année, afin de se protéger contre le risque de sinistralité extrême, le Groupe revoit son programme de réassurance composé de différents traités souscrits auprès de différents réassureurs de référence.

Les traités principaux couvrent Foyer Assurances S.A. contre le risque de sinistralité extrême via des traités Excess of Loss pour les lignes d'activités de responsabilité civile et pour les dommages aux biens, ainsi que contre le risque de concentration (climatique et man-made) via des traités Excess of Loss Catastrophe par événement.

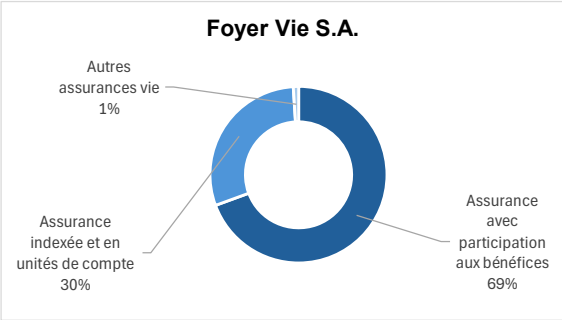
Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.1.2 Risque de souscription en assurance Vie

Description des risques de souscription vie

Le Groupe est exposé aux risques de souscription vie à travers ses filiales Foyer Vie S.A., Raiffeisen Vie S.A. et WEALINS S.A.

Les provisions techniques se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité pour Foyer Vie S.A.



Cette ventilation pour Foyer Vie S.A. reste similaire à celle de fin 2024, tout en relevant la progression des assurances en unités de compte.

Raiffeisen Vie S.A. se concentre désormais exclusivement sur les autres assurances vie après le transfert de son portefeuille épargne à Foyer Vie S.A.

Quant à Wealins, qui souscrit en libre prestation de services au-delà des frontières du Grand-Duché de Luxembourg, ses activités relèvent quasi-exclusivement des assurances en unités de compte, tout comme en 2024.

Ces lignes d'activité se caractérisent pour l'essentiel comme suit :

- *Assurance avec participation aux bénéfices* : il s'agit de contrats d'épargne à rendement ou taux technique garanti et bénéficiant d'une clause de participation aux bénéfices discrétionnaire, fonction de la performance obtenue sur les actifs investis ;
- *Assurance indexée et en unités de compte* : il s'agit de contrats d'assurance dont la politique d'investissement est déterminée par le souscripteur qui en supporte les risques financiers ;

- *Autres assurances vie* : il s'agit de contrats destinés à couvrir les risques décès, survie et invalidité, qu'il s'agisse de contrats temporaires de solde restant dû ou de financement décès, qui servent de garantie pour des emprunts contractés par le preneur pour l'acquisition de biens immobiliers ou de consommation, ou encore de contrats souscrits par des sociétés qui couvrent, à côté du volet de constitution d'une épargne, les risques de décès et d'invalidité de leurs employés. À noter également la présence, dans une très moindre mesure, de contrats de rentes qui présentent un risque de longévité.

Concernant les entreprises vie du Groupe, on relèvera encore que Foyer Vie S.A. est la seule entité qui commercialise également ses produits en assurances collectives, à concurrence de 35% de son encaissement et 26% de ses provisions statutaires.

Les risques de souscription en assurance vie correspondent aux risques biométriques et d'exploitation inclus dans les contrats. Les risques biométriques résultent des incertitudes liées aux hypothèses relatives aux taux de mortalité, longévité, morbidité et invalidité. Les risques d'exploitation résultent des incertitudes en matière de frais et d'exercice d'options par les preneurs, dont la plus importante est la faculté de racheter le contrat.

Les risques de souscription en assurance vie et en assurance santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie sont dès lors les suivants :

- risque de mortalité, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant d'une augmentation des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ; ce risque inclut également le risque de catastrophe consécutif à des événements extrêmes ou irréguliers ;
- risque de longévité, similaire et opposé au risque de mortalité, qui résulte d'une diminution des taux de mortalité lorsqu'elle entraîne une augmentation de la valorisation des engagements ;
- risques d'invalidité et de morbidité, résultant de changements dans les taux d'invalidité, de maladie, de morbidité et de guérison ;
- risque de frais, résultant de changements dans les frais liés à la gestion administrative des contrats et au paiement des prestations ;
- risque de cessation, défini comme le risque de perte ou de changement défavorable de la valorisation des engagements, résultant de changements dans les taux d'exercice des options par les preneurs ; il s'agit ici de toute possibilité contractuelle ou légale du preneur de partiellement ou totalement racheter son contrat, suspendre ou mettre fin au paiement des primes, ces options pouvant également être exercées massivement.

Des déviations par rapport aux résultats escomptés peuvent également survenir du fait de fluctuations aléatoires, dont l'impact dépend de l'ampleur de la diversification présente au sein d'un portefeuille de contrats, ou autrement dit de sa taille.

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription vie

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale et des limites aux montants à assurer.

Les risques de mortalité et d'invalidité sont couverts par un programme de réassurance impliquant divers réassureurs et couvrant les débours les plus importants. Le risque de catastrophe est couvert par un traité dédié couvrant tout événement impliquant trois personnes au moins.

Les risques de frais et de chutes, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de profitabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes. WEALINS S.A. réassure son risque de cessation.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques biométriques ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

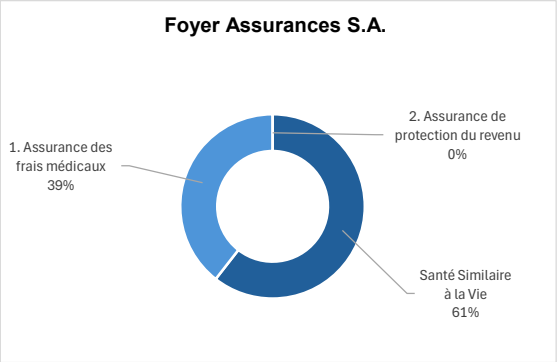
C.1.3 Risque de souscription en assurance Santé

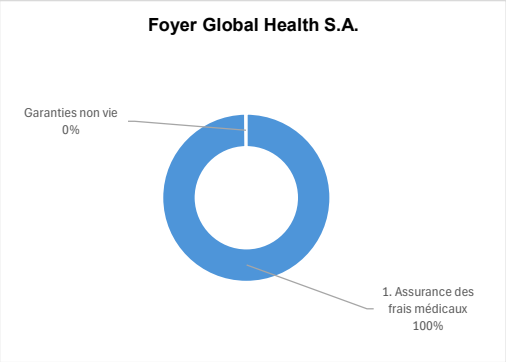
Description des risques de souscription santé

Le Groupe commercialise à travers Foyer Assurances S.A. des couvertures d'assurance santé complémentaires à la Caisse Nationale de Santé Luxembourgeoise pour les résidents et frontaliers affiliés à cette Caisse. Par ailleurs, il commercialise via Foyer Global Health S.A. une gamme de produits destinée à une clientèle d'expatriés dont l'activité professionnelle impose une grande mobilité internationale et qui ne sont plus ou insuffisamment couverts par la sécurité sociale de leur pays d'origine.

Suivant les spécifications de la réglementation Solvabilité II, Foyer Assurances S.A. et Foyer Global Health S.A. sont exposées aux risques de souscription non-vie ou vie, selon que leurs activités sont exercées sur des bases techniques similaires à celles de l'assurance non-vie ou de l'assurance vie.

Les provisions techniques statutaires de Foyer Assurances S.A. (pour ses activités santé) et Foyer Global Health S.A. se ventilent comme suit entre les différentes lignes d'activité.





Les risques de souscription sont ceux déjà décrits aux sections précédentes traitant de l'assurance non-vie (risque de tarification, risque de provisionnement et risque catastrophe) et de l'assurance vie (risques de mortalité, de longévité, et d'invalidité / morbidité, ainsi que risques de cessation et de frais).

Les lignes d'activité de Foyer Assurances S.A. et Foyer Global Health S.A. se caractérisent comme suit :

- assurance *remboursement des frais médicaux* pour une personne assurée à la suite d'une maladie ou d'un accident avec intervention ou non d'une Caisse de Maladie ;
- assurance *paiement d'une indemnité journalière* en cas d'hospitalisation ou d'incapacité de travail.

Pour précision, Foyer Global Health S.A. complète certains de ses produits par des garanties non-vie, qui contribuent pour des montants très faibles aux lignes d'activité suivantes :

- assurance *assistance* pour des services liés aux soins médicaux (en cas d'évacuation et de rapatriement par exemple) ;
- assurances de *responsabilité civile générale* et de *pertes pécuniaires diverses*

Gestion, concentration, atténuation et sensibilité des risques de souscription santé

Ces risques sont pris en compte dans le processus de souscription qui identifie et classe les risques assurables.

La stratégie de souscription a pour objectif d'assurer que les risques souscrits sont profitables tout en veillant à une bonne diversification tant en termes de types de risques que de montants assurés. Le Product Management vise à assurer que les primes et les conditions générales des contrats sont adéquates pour les risques à assurer. Est également mis en place, comme en assurance vie, un cadre de souscription, avec un processus de sélection médicale.

La garantie « *remboursement de frais de traitement médical* » de la Business Line Expat est couverte par un traité de réassurance qui assure une couverture automatique en Excédent de Sinistres, tandis que les assurances de « *responsabilité civile générale* » et de « *pertes pécuniaires diverses » sont entièrement réassurées.*

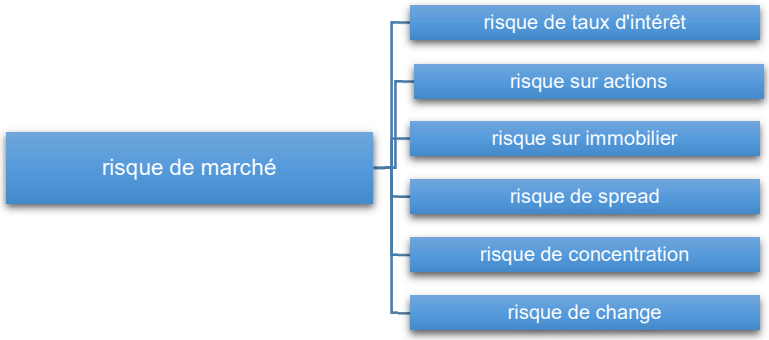
Les risques de frais et de cessation, ainsi que les études de sensibilité sont, quant à eux, couverts par des analyses de profitabilité attendue réalisées lors du lancement de tout nouveau produit ou sur base régulière sur l'ensemble du portefeuille ou par groupes de produits homogènes.

La quantification des risques de souscription repose sur le calcul de la perte qui résulterait d'une déviation des différents facteurs de risques de sinistralité ou d'exploitation par rapport à leurs meilleures estimations.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.2 RISQUE DE MARCHÉ

La loi du 7 décembre 2015 sur le secteur de l'assurance définit le risque de marché comme le risque de perte ou de changement défavorable de la situation financière résultant, directement ou indirectement, de la fluctuation affectant le niveau et la volatilité de marché des actifs, des passifs et des instruments financiers. Le modèle Solvabilité II divise le risque en six sous-modules :



C.2.1 Description des risques de marché

Le Groupe Foyer est exposé aux risques de marché principalement sur ses actifs financiers, et également sur ses engagements financiers ou d'assurance. Le risque majeur est que les actifs financiers ne suffisent pas à couvrir les obligations résultant des contrats d'assurance, et le cas échéant d'autres obligations financières.

Les investissements du Groupe sont ventilés ci-dessous selon les classes d'actifs telles que prévues au bilan consolidé sous Solvabilité II de Foyer S.A.

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**2025**	**2024**
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	2,7%	2,6%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2,5%	2,6%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	2,5%	2,4%
Actions	13,9%	8,3%
Actions — cotées	13,4%	8,1%
Actions — non cotées	0,6%	0,1%
Obligations	62,2%	71,4%
Obligations d'État	21,8%	32,5%
Obligations d'entreprise	28,3%	26,2%
Titres structurés	12,2%	12,7%
Titres garantis	0,0%	0,0%
Organismes de placement collectif	14,7%	11,3%
Produits dérivés	0,3%	0,1%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,5%	0,5%
Autres investissements	0,7%	0,6%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**100,0%**	**100,0%**
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	4.361.198	4.058.790

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	11,3%	0,0%	0,4%	0,0%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	2,3%	0,0%	0,0%	0,0%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Actions	13,7%	0,0%	0,0%	28,7%
Actions — cotées	13,5%	0,0%	0,0%	25,9%
Actions — non cotées	0,2%	0,0%	0,0%	2,8%
Obligations	64,5%	82,4%	86,5%	61,7%
Obligations d'État	20,9%	26,4%	37,5%	19,3%
Obligations d'entreprise	30,4%	40,0%	42,3%	38,8%
Titres structurés	13,1%	16,0%	6,7%	3,7%
Organismes de placement collectif	7,8%	17,4%	13,1%	9,5%
Produits dérivés	0,2%	0,2%	0,1%	0,2%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%
Autres investissements	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	1.055.556	39.447	91.015	82.032

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	0,0%	0,0%	0,3%
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	0,0%	0,0%	3,2%
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	4,3%	0,0%	0,0%
Actions	13,9%	6,4%	5,3%
Actions — cotées	13,1%	6,4%	5,3%
Actions — non cotées	0,8%	0,0%	0,0%
Obligations	61,2%	77,9%	65,4%
Obligations d'État	22,7%	27,1%	31,4%
Obligations d'entreprise	26,0%	38,1%	24,7%
Titres structurés	12,5%	12,7%	9,3%
Organismes de placement collectif	19,7%	15,5%	8,8%
Produits dérivés	0,3%	0,2%	0,3%
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	0,6%	0,0%	1,9%
Autres investissements	0,0%	0,0%	14,8%
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (en %)	**100,0%**	**100,0%**	**100,0%**
Biens immobiliers et Investissements (autres que pour contrats en unités de compte) (montants en k€)	2.364.827	121.007	205.841

Contrats pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance

Les actifs relatifs à ces contrats d'assurance-vie (unités de comptes, fonds dédiés) sont gérés pour le compte des preneurs qui en supportent le risque de placement. Ces actifs sont segmentés et gérés selon les choix et/ou objectifs fixés par les preneurs. En cas de baisse des actifs sous-jacents, c'est le preneur qui en supporte le risque principal, mais l'assureur supporte alors le risque de voir baisser ses recettes futures, celles-ci étant très souvent exprimées en points de base des actifs sous gestion.

Ainsi qu'il ressort du tableau ci-dessous, ces contrats prédominent quasi-exclusivement auprès de WEALINS, restent minoritaires chez Foyer Vie S.A. et n'existent plus auprès de Raiffeisen Vie S.A. (après leur transfert à Foyer Vie S.A.)

Contrats en unités de compte	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés (montants en k€)	716.431	0	20.232.121

Ces précisions apportées, les descriptions et analyses des risques de marché se focaliseront dès lors sur les actifs pour lesquels le risque de placement est supporté par la société concernée.

Les différentes composantes du risque de marché sont le risque sur les taux d'intérêt, le risque sur les prix des actions et de l'immobilier, le risque sur les spreads de crédit, le risque sur les devises et le risque de concentration ; les risques de crédit (ou de défaut des contreparties) et de liquidité seront traités spécifiquement dans des sections ultérieures.

Il est encore précisé que les sociétés du Groupe ne commercialisent pas de rentes variables.

Risque sur les taux d'intérêt

Ce risque est défini comme le risque de changements défavorables de la valeur de marché des actifs ou de la valorisation des engagements, suite à des changements dans le niveau des taux d'intérêt sur les marchés.

Ce risque revêt une importance particulière en assurance vie ; les engagements sur les taux d'intérêt technique sont illustrés au tableau ci-dessous.

Ventilation des Provisions techniques selon les taux d'intérêts techniques garantis (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Taux garantis 0%	902.300	19.801	763
Taux garantis supérieurs à 0% et inférieurs ou égaux à 1%	142.775	14.615	0
Taux garantis supérieurs à 1% et inférieurs ou égaux à 2%	236.649	13.369	0
Taux garantis supérieurs à 2% et inférieurs ou égaux à 3%	489.786	7.897	0
Taux garantis supérieurs à 3% et inférieurs ou égaux à 4%	156.783	0	0
Taux garantis supérieurs à 4%	18.068	0	0
Total des Provisions techniques à taux garantis	**1.946.362**	**55.682**	**763**
Taux garantis moyens pondérés	1,14%	0,85%	0,00%

Risque sur les prix des actions

La valeur d'une action peut évoluer en fonction de facteurs propres à la société émettrice mais aussi en fonction de facteurs exogènes, politiques ou économiques. Le portefeuille peut être exposé directement ou au travers de fonds. Une baisse sur le marché des actions réduirait leur valeur de marché, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée et du Groupe.

Il n'est que marginalement investi dans des actions non cotées.

Risque sur les prix de l'immobilier

Similairement au risque sur les prix des actions, une baisse sur le marché de l'immobilier peut réduire les plus- ou moins-values latentes, ce qui impacterait négativement les résultats et la situation financière de la société concernée ou du Groupe.

L'investissement principal en immeubles est constitué par le siège d'exploitation du Groupe à Leudelange ; cet immeuble appartient à Foyer Assurances S.A., les autres sociétés du Groupe s'acquittant d'un loyer déterminé au prorata de leur occupation. S'y ajoute pour WEALINS S.A. l'immeuble précédemment détenu par IWI International Wealth Insurer S.A.

Par ailleurs, dans le cadre d'une diversification de ses investissements, le Groupe détient des participations financières dans des projets immobiliers, principalement via Foyer Vie S.A.

Risque sur les spreads de crédit

Le risque de spread est défini comme le risque de variations défavorables de la valeur de marché des actifs en raison de variations sur les valeurs de marché des actifs de crédit (qui n'ont pas fait défaut). La diminution de la valeur de marché d'un actif suite à une augmentation des spreads s'explique, soit par la réévaluation par les acteurs de marché de la solvabilité de l'émetteur (qui va alors souvent de pair avec une dégradation de sa notation), soit par une diminution systémique sur les marchés des prix des actifs de crédit.

Ce risque sur les spreads de crédit affecte le portefeuille obligataire ainsi que les prêts ; le tableau ci-dessous illustre la ventilation des obligations d'entreprise détenues en lignes directes par compagnies et par échelons de qualité de crédit (CQS – Credit Quality Step). Pour rappel, ces échelons de qualité de crédit traduisent une qualité :

- élevée pour les échelons 0 et 1 (correspondant respectivement aux notations « AAA » et « AA » de Standard & Poor's), ou moyenne pour les échelons 2 et 3 (correspondant respectivement aux notations « A » et « BBB » de Standard & Poor's) ;
- faible pour les échelons 4 à 6 (correspondant aux notations « BB » et inférieures de Standard & Poor's).

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade (0-3)	Speculative Grade (4-6)	Non rated (9)	Total
Foyer S.A. (Conso)	82,3%	12,4%	5,3%	100,0%
Foyer Assurances S.A.	82,4%	10,6%	7,0%	100,0%
Foyer-ARAG S.A.	88,7%	4,3%	7,0%	100,0%
Foyer Global Health S.A.	89,5%	9,4%	1,1%	100,0%
Foyer Luxembourg Ré S.A.	72,1%	17,7%	10,2%	100,0%
Foyer Vie S.A.	83,7%	11,5%	4,8%	100,0%
Raiffeisen Vie S.A.	87,7%	7,3%	5,0%	100,0%
WEALINS S.A.	77,0%	14,7%	8,2%	100,0%

Risque sur les devises

Bien qu'opérant pour l'essentiel en devise euro, il peut arriver que certaines entités du Groupe souscrivent à des engagements libellés dans d'autres devises ; c'est plus particulièrement le cas de Foyer Global Health S.A. En pareil cas et selon le principe de congruence, il est généralement investi dans des actifs libellés dans la devise correspondant aux engagements.

Des investissements dans des devises autres que l'euro peuvent également être effectués au titre de diversification. Le Groupe est alors exposé à un risque de change, dès lors que la conversion en euros des placements concernés diminuerait consécutivement à une évolution défavorable des taux de change des devises.

Le tableau ci-dessous indique la ventilation des actifs (après transparisation des fonds de placement collectifs) selon les devises ; pour les devises différentes de l'euro, les positions d'actifs sont nettes des éventuels emprunts et/ou provisions techniques libellées dans les devises respectives.

Devises	EUR	USD	CHF	GBP	SEK	Autres	Total
Foyer S.A. (Conso)	70,7%	23,7%	0,1%	1,1%	0,1%	4,3%	100,0%
Foyer Assurances S.A.	68,4%	23,8%	0,0%	2,4%	0,0%	5,4%	100,0%
Foyer-ARAG S.A.	66,6%	31,0%	0,1%	0,2%	0,0%	2,1%	100,0%
Foyer Global Health S.A.	59,8%	21,8%	1,1%	0,8%	0,0%	16,6%	100,0%
Foyer Luxembourg Ré S.A.	78,3%	14,0%	0,0%	0,0%	0,0%	7,7%	100,0%
Foyer Vie S.A.	66,0%	28,6%	0,1%	0,7%	0,0%	4,5%	100,0%
Raiffeisen Vie S.A.	69,4%	28,5%	0,1%	0,2%	0,0%	1,7%	100,0%
WEALINS S.A.	74,1%	23,0%	0,5%	0,3%	1,1%	1,0%	100,0%

C.2.2 Investissement des actifs conformément au Principe de la « personne prudente »

Le portefeuille d'actifs est composé de liquidités et de valeurs mobilières bien identifiées et documentées ou de parts de fonds les détenant. Les actifs sont choisis pour leurs caractéristiques de rentabilité et de risque ainsi que leur contribution, dans le cadre d'un portefeuille particulier, aux objectifs de celui-ci par rapport aux passifs à couvrir et des exigences de solvabilité. La caractéristique de liquidité de l'actif est également un point important considéré. La proportion de titres non négociés sur un marché réglementé est tenue à un niveau très limité.

Les actifs sont déposés auprès d'instituts avec lesquels Foyer a signé une convention de dépôts et qui sont soumis régulièrement à une revue qualitative.

Les investissements sont effectués en conformité avec les stratégies d'investissement adoptées par les Conseils d'administration du Groupe et de ses différentes entités qui fixent une structure de référence des portefeuilles ainsi que

des limites d'investissement et des règles de diversification quantitatives et qualitatives des actifs, dans le sens d'une gestion prudente.

Il est en particulier prescrit des maxima par catégorie et par émetteur à détenir en actions, en obligations selon la qualité, en produits structurés ou en devises. Est également décrit le cadre d'utilisation des dérivés ; il n'est pas investi dans des dérivés, à l'exception de contrats de change à terme valorisés en juste valeur aux montants suivants :

Produits dérivés (en k€)	Actif	Passif
Foyer S.A. Conso	10.985	759
Foyer Assurances S.A.	2.363	115
Foyer-ARAG S.A.	93	0
Foyer Global Health S.A.	52	219
Foyer Luxembourg Ré S.A.	129	45
Foyer Vie S.A.	6.827	250
Raiffeisen Vie S.A.	260	0
WEALINS S.A.	574	8

Le Groupe adapte continûment l'allocation de son portefeuille, dans le cadre des limites et règles prescrites, en tenant compte de ses analyses de l'économie, du cadre politique, de l'évolution attendue des paramètres pertinents comme les taux d'intérêt, de change, des primes de risque crédit, les valorisations boursières, ou les marchés de matières premières.

Au niveau des lignes d'investissement individuelles, le Groupe suit de façon étroite leur comportement de marché et leur évolution fondamentale en s'appuyant sur les analyses et recherches propres ainsi que des sources externes comme les agences de notation, les maisons et départements de recherche financière dans les domaines de spécialité concernés. Le Groupe effectue ses investissements, désinvestissements ou arbitrages entre titres en évaluant les potentiels de performance à moyen terme tout en prenant en compte les facteurs de risque détectés.

C.2.3 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de marché

Le Groupe Foyer gère la sensibilité au risque sur les taux d'intérêt de ses portefeuilles d'investissements en parallèle de la sensibilité correspondante des engagements souscrits, au moyen de projections de cash-flows. La gestion vise à optimiser la sensibilité résiduelle sur les actifs et les passifs au risque sur les taux d'intérêts.

Afin de limiter son exposition au risque de crédit sur les portefeuilles obligataires, le Groupe suit régulièrement l'évolution de la notation des différents émetteurs en portefeuille de façon à maintenir un haut degré de qualité de ses portefeuilles et une adéquation de leurs rémunérations avec leurs risques respectifs de crédit.

Concernant le risque sur les devises, le Groupe ne prend pas de position spéculative sur les devises lorsqu'il investit dans des titres libellés dans une autre devise que l'euro ; les investissements en devise sont généralement couverts par des emprunts à terme en devise ou des opérations de change à terme.

Un risque de concentration se présente en cas de concentration des investissements sur un petit nombre de contreparties, ce qui accroît la possibilité qu'un événement défavorable qui n'affecterait qu'un nombre limité de contreparties puisse produire des pertes importantes.

Les principales concentrations cumulées en actions et en obligations par groupe émetteur et exprimées en % de la valeur de marché des actifs financiers (hormis ceux pour lesquels le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance) sont illustrées au tableau ci-dessous.

Concentrations - Expositions (Top 5) les plus importantes	Foyer S.A. Conso
Exposition 1	16,6%
Exposition 2	2,3%
Exposition 3	2,0%
Exposition 4	1,8%
Exposition 5	1,7%

En termes d'atténuation du risque de marché, Foyer a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture en dehors de la couverture des expositions en devises. Toutefois, si elle le juge opportun, elle se réserve la possibilité de couvrir certaines positions particulières en actions par la vente (resp. l'acquisition) d'options d'achat (resp. de vente).

On remarquera également la pondération limitée des investissements dans des produits non traditionnels (titrisation, private equity, produits dérivés ou structurés).

Par ailleurs, pour atténuer le risque de dépréciation du portefeuille d'obligations privées lié à une hausse des spreads de crédit, Foyer concentre majoritairement ses investissements dans des titres de notation élevée, tout en privilégiant des durations courtes.

Les analyses de sensibilité sont décrites à la section C.7.1.

C.3 RISQUE DE CRÉDIT

C.3.1 Description du risque de crédit

Les risques de crédit peuvent être classés en deux catégories, le risque de spread qui a été traité avec les risques de marché, et le risque de défaut qui est le risque qu'une contrepartie se trouve dans l'incapacité d'honorer ses engagements vis-à-vis des compagnies du Groupe.

Comme pour les risques de marché, il s'agit de veiller à ce que la valeur des actifs couvre la valeur des engagements.

Le tableau ci-dessous illustre les différentes expositions des compagnies du Groupe Foyer au risque de défaut des contreparties.

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	2025	2024
Prêts et prêts hypothécaires	48.935	50.785
Montants recouvrables au titre de la réassurance	61.719	65.382
Dépôts auprès des cédantes	12	13
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	144.504	152.060
Créances nées d'opérations de réassurance	1.731	1.689
Autres créances (hors assurance)	68.565	71.421
Trésorerie et équivalents de trésorerie	568.126	378.447

Pour les entités non-vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Prêts et prêts hypothécaires	17.432	0	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	60.349	-145	89	0
Dépôts auprès des cédantes	12	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	111.334	1.155	9.879	0
Créances nées d'opérations de réassurance	766	2.213	731	4.313
Autres créances (hors assurance)	18.233	4.749	7.946	37
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131.375	2.406	18.560	4.755

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Actifs autres que Biens immobiliers et Investissements (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Prêts et prêts hypothécaires	25.707	0	0
Montants recouvrables au titre de la réassurance	479	4.602	-3.654
Dépôts auprès des cédantes	0	0	0
Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires	14.323	385	8.508
Créances nées d'opérations de réassurance	151	53	30
Autres créances (hors assurance)	4.455	1.378	36.942
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219.571	7.116	159.224

Compte tenu de l'activité du Groupe, les principaux risques de contrepartie se situent au niveau des :

- preneurs, intermédiaires et tiers, auxquels elles ont accordé des prêts ou des avances sur polices, et sur lesquels les sociétés ont diverses créances (postes « Prêts et prêts hypothécaires » et « Créances nées d'opérations d'assurance et sur intermédiaires » dans les tableaux ci-dessus) ;
- réassureurs, auxquels ont été transférés certains des engagements des entités, sur lesquels elles sont dès lors créancières de leurs parts dans les provisions techniques (postes « Montants recouvrables au titre de la réassurance », « Dépôts auprès des cédantes » et « Créances nées d'opérations de réassurance » dans les tableaux ci-dessus) ;
- banques ou organismes financiers auprès desquels sont déposées les liquidités (poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » dans les tableaux ci-dessus).

C.3.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité des risques de crédit

Risques sur les preneurs et intermédiaires

Il est d'abord à noter que le Groupe ne pratique pas de prêts hypothécaires en lien avec des projets immobiliers.

Foyer Assurances S.A. octroie des prêts à ses agents d'assurance, ces prêts étant garantis par les commissions liées aux portefeuilles des agents.

Foyer Vie S.A. octroie des prêts aux souscripteurs sous forme d'avances sur polices, celles-ci étant couvertes par l'épargne sous-jacente constituée sur les contrats.

Plus généralement, les créances envers les preneurs et les intermédiaires font l'objet de suivis constants matérialisés par des lettres de rappels, et le cas échéant par des résiliations de contrats.

Risques sur les réassureurs

Ces risques sont pris en charge par le Comité de réassurance qui veille à une diversification sur des réassureurs de référence.

Le tableau du point C.3.1 ci-dessus indique des montants recouvrables au titre de la réassurance importants pour Foyer Assurances S.A. ; afin de mitiger le risque, Foyer Assurances S.A. a sollicité et obtenu de certains de ses réassureurs le dépôt d'actifs (liquidités) à concurrence d'un montant de 28 971 k€ bloqué sur un compte de dépôt ouvert dans ses livres, ainsi que des garanties (mises en gage) obtenues sur des titres déposés auprès de leurs banques dépositaires, à concurrence d'un montant de 2 740 k€. Par ailleurs, dans le cadre des affaires captives, le risque de crédit des réassureurs captifs est géré en analysant leurs situations financières et celles de leurs actionnaires par rapport aux risques qu'ils souscrivent.

Risques sur les banques

Ces risques sont gérés via une diversification sur des banques de référence. Celle-ci est illustrée dans le tableau ci-dessous. Il est référé à la section C.2.1.4 pour plus d'explications sur les échelons de qualité de crédit (CQS)

Echelons de qualité de crédit (CQS)	Investment Grade (0-3)	Speculative Grade (4-6)	Non Rated (9)	Total
Foyer S.A. Conso	97,5%	2,5%	0,0%	100,0%
Foyer Assurances S.A.	99,1%	0,9%	0,0%	100,0%
Foyer-ARAG S.A.	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Global Health S.A.	99,9%	0,1%	0,0%	100,0%
Foyer Luxembourg Ré S.A.	100,0%	0,0%	0,0%	100,0%
Foyer Vie S.A.	99,4%	0,6%	0,0%	100,0%
Raiffeisen Vie S.A.	70,6%	29,4%	0,0%	100,0%
WEALINS S.A.	94,2%	5,8%	0,0%	100,0%

Pratiquement, les notations des banques sont revues périodiquement, et en l'absence de notation, le Groupe se base sur une analyse bilantaire de la banque concernée ; en découlent des limites maximales autorisées par le Conseil d'administration.

En termes d'atténuation du risque de crédit, le Groupe a choisi de ne pas faire usage de produits dérivés à des fins de couverture.

La sensibilité des actifs et passifs au risque de crédit porte sur les variations des spreads de crédit. Cette sensibilité a été mise en évidence dans le cadre du risque de marché à la section précédente.

C.4 RISQUE DE LIQUIDITÉ

C.4.1 Description du risque de liquidité

Il s'agit du risque que l'entreprise ne dispose pas de suffisamment de liquidités afin de faire face au paiement de ses obligations au moment où elles sont dues.

Le risque s'étend aux situations où une entreprise arriverait à faire face à ses obligations, mais au prix d'un accès au marché du crédit à des conditions défavorables, ou au moyen d'une vente d'actifs financiers accompagnée de coûts additionnels consécutifs à l'illiquidité ou la faible liquidité des actifs à réaliser.

Le risque majeur serait la conjonction des deux événements suivants :

- un besoin accru de liquidités pour honorer des engagements exceptionnels, suite à un événement catastrophique ou une accumulation de sinistres, par exemple ;
- la nécessité et/ou l'impossibilité de vendre à court terme, ou à des conditions défavorables, des actifs pour honorer ces engagements.

C.4.2 Gestion, Concentration, Atténuation et Sensibilité du risque de liquidité

La liquidité d'un placement est influencée par plusieurs facteurs, notamment l'étroitesse ou la profondeur du marché sur lequel il est traité, l'emprise du placement dans l'émission, les coûts inhérents à la sortie, ou encore le temps nécessaire à sa réalisation ou la récupération des fonds. Comme expliqué dans la section relative à la personne prudente, le Groupe privilégie des placements en actifs jugés liquides.

Le Groupe n'étant que très faiblement endetté, le risque de liquidité résulte essentiellement de ses activités opérationnelles et d'investissement.

Comme le montre l'analyse des profils de risque marché et crédit des deux sections précédentes, le Groupe présente un très faible risque de liquidité.

Sur l'activité financière, on note en particulier :

- une absence ou des investissements limités sur des marchés non liquides (immobilier) ;
- une absence ou des investissements limités sur des marchés peu liquides (private equity, small et middle cap, pays émergents et dérivés OTC) ;
- un investissement du portefeuille obligataire majoritairement sur des émissions « investment grade » ;
- une faible exposition par émetteur.

D'autre part, l'activité de souscription se poursuivant, il convient de prendre en compte les bénéfices attendus inclus dans les primes futures (dans le cadre des dispositions relatives aux limites de contrats telles que mentionnées dans les textes réglementaires) qui sont illustrés ci-dessous.

C.4.3 Bénéfices attendus inclus dans les primes futures

Les montants totaux des bénéfices attendus inclus dans les primes futures (Expected Profits Included in Future Premiums : EPIFP) sont repris au tableau ci-dessous pour les entités non-vie.

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
EPIFP — Activités vie	12.278	0	0	3.213
EPIFP — Activités non-vie	26.935	1.703	-3.158	10.995
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**39.213**	**1.703**	**-3.158**	**14.209**

Concernant Foyer Assurances S.A., les activités vie correspondent aux activités santé lorsqu'elles sont exercées selon des bases techniques similaires à celles de l'assurance-vie. Concernant Foyer Global Health S.A., les pertes qui sont effectivement attendues résultent de contrats déficitaires dans le cadre d'affaires mises en run-off ou pour lesquelles la tarification sera revue à la prochaine échéance.

Pour les entités vie, les situations sont les suivantes :

Bénéfices attendus (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
EPIFP — Activités vie	192.976	873	0
EPIFP — Activités non-vie	0	0	0
Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)	**192.976**	**873**	**0**

Concernant WEALINS S.A., comme indiqué à la section A.2 relative aux activités de souscription, le business est souscrit quasi totalement en primes uniques ; il n'est dès lors pas projeté de primes futures.

Plus généralement, les primes futures dont il est ici question sont restreintes aux primes satisfaisant aux critères fixés par les dispositions réglementaires relatives aux limites des contrats.

C.5 RISQUE OPÉRATIONNEL

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des procédures, des personnes, des systèmes internes ou des événements extérieurs. Les risques juridiques font partie des risques opérationnels, en revanche, les risques stratégiques et de réputation sont exclus de cette définition.

Les causes de défaillance ou d'inadaptation opérationnelles, inhérentes aux activités de Foyer, peuvent être d'origine humaine, organisationnelle, matérielle, naturelle ou environnementale et résulter d'événements ou de facteurs internes et/ou externes au Groupe. Les risques opérationnels qui en découlent peuvent se manifester de diverses manières : interruptions ou dysfonctionnements des systèmes d'information en interne et au niveau des prestataires ou des intermédiaires, erreurs, fraudes ou malveillances des salariés, assurés ou intermédiaires, non-respect des réglementations internes et externes (prudentielle, AML/FT, KYC, IDD, protection de la vie privée, …), intrusion non autorisée ou le piratage des systèmes d'information, etc.

Foyer porte à ce titre une attention particulière au maintien, à l'efficacité et à la modernisation de ses systèmes d'information afin d'intégrer et de respecter l'évolution des normes technologiques, les standards du secteur, les standards réglementaires et les préférences de la clientèle. Foyer a mis en place des fonctions spécifiques, de multiples procédures et processus pour suivre toutes les obligations de conformité. Il porte une attention particulière au maintien de son activité par un plan de reprise des activités (DRP) étendu et un plan de continuité des opérations (PCA).

La hausse de la fréquence et de la sophistication des incidents de piratage à l'encontre des grandes institutions financières et autres sociétés observées démontre l'importance des risques informatiques ainsi que les dommages, tant financiers que réputationnels, qui peuvent en découler. Foyer a mis en place des contrôles et des procédures internes et des partenariats externes destinés à protéger les données des clients ainsi que les informations confidentielles du Groupe du piratage et autres types d'intrusions non autorisées dans les systèmes d'information du Groupe.

Tous les risques connus, dont les risques opérationnels, identifiés pour l'ensemble des activités/entités sont référencés dans une cartographie des risques actualisée au moins annuellement.

Pour mesurer quantitativement le niveau de fonds propres nécessaires pour couvrir son risque opérationnel, Foyer utilise l'approche standard avec les paramètres définis par l'EIOPA.

C.6 AUTRES RISQUES MATÉRIELS

C.6.1 Risque juridique et réglementaire

Contexte

Le Groupe est exposé à travers ses activités au risque d'évolution juridique, réglementaire et de conformité.

Les activités de Foyer sont soumises à une réglementation et à un contrôle approfondi sur le niveau de fonds propres et de réserves, les normes de solvabilité, les pratiques de distribution, les types d'investissements, les règles de protection de la clientèle et de connaissance du client, la lutte contre le blanchiment, la lutte contre la fraude fiscale, la protection de la vie privée, le droit de la concurrence, l'échange d'informations à des fins fiscales, la durabilité et d'autres obligations de reporting réglementaire, etc.

Les nouvelles réglementations engendrent, d'une part, des frais complémentaires importants liés à la mise en conformité et pourraient, d'autre part, affecter significativement non seulement les activités, le résultat net et la situation financière du Groupe mais également sa capacité à vendre et son offre de produits.

Il est constaté depuis quelques années une tendance d'augmentation des contrôles et des sanctions imposées par les autorités de contrôle et de surveillance. À cet effet, aussi bien la CSSF (BNB en Belgique), la CNPD (Autorité de Protection des Données en Belgique), le CAA s'inscrivent dans cette tendance.

Le Groupe est dès lors vigilant en matière de conformité. En dépit des moyens mis en œuvre pour respecter la réglementation en vigueur, Foyer pourrait, dans le cadre de ses activités d'assurance, de gestion d'actifs, de gestion patrimoniale, d'investisseur mais aussi d'employeur et de contribuable, être soumis à des enquêtes réglementaires avec parfois les actions civiles, administratives ou pénales qui les accompagnent. Ces enquêtes ou procès dont les impacts potentiels sont difficilement estimables pourraient affecter significativement l'activité, la réputation, le résultat net et la situation financière du Groupe.

Réglementations clé dans les secteurs de l'assurance et de la gestion d'actifs

Parmi les réglementations clé de l'assurance se trouvent notamment :

- la Directive « Solvabilité II » imposant des obligations en matière de capital réglementaire et de solvabilité et qui impacte fortement le Groupe tant en termes de gouvernance, d'organisation interne que de gestion des risques ou de gestion du capital ;
- la Directive « Insurance Distribution Directive » (IDD) imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clé de la gestion d'actifs se trouvent notamment :

- la « Markets in Financial Instruments Directive » « (MiFID ») imposant des obligations en matière de protection des clients et de gouvernance.

Parmi les réglementations clé applicables aussi bien à l'assurance qu'à la gestion d'actifs se trouvent notamment :

- la réglementation en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi que les sanctions financières ;
- la réglementation en matière de la protection de la vie privée, dont le Règlement européen « General Data Protection Regulation » (GDPR) ;
- la réglementation en matière de la lutte contre la fraude ou l'optimisation fiscale, ce qui inclut les obligations d'échange d'informations (FATCA, CRS) ou les obligations d'imposition dans des pays où des bénéfices sont générés (BEPS, ATAD).

Evolutions récentes

Parmi les évolutions réglementaires importantes en 2025, on peut citer notamment :

En matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, ainsi qu'en matière des sanctions internationales :

- L'UE déploie progressivement le nouveau cadre LCB-FT unifié autour de l'AMLA (Autorité européenne de lutte contre le blanchiment). Cette Autorité amorce en 2025 la mise en place de normes techniques (RTS et guidelines) exigées par le nouveau règlement LCB-FT.
- La loi du 19 décembre 2025 modifie l'article 506-1 du Code pénal en supprimant la liste limitative des infractions sous-jacentes.
- La LC 25/7 du CAA relative au questionnaire qualitatif en matière de lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (« LBC/FT »).

En matière de droit de l'assurance :

- La directive IRRD du 8 janvier 2025 (entrée en vigueur le 28 janvier 2025) crée un cadre harmonisé pour le redressement et la résolution des entreprises d'assurance.
- La directive UE 2025/2 du 27 novembre 2024 (entrée en application au 30 janvier 2027) revoit la directive 2009/138/CE (dite « Solvabilité II ») en ce qui concerne la proportionnalité, la qualité du contrôle, la communication d'informations, les mesures relatives aux garanties à long terme, les outils macroprudentiels, les risques en matière de durabilité et le contrôle.
- La loi du 20 novembre 2025 introduit le recours collectif.

En matière de résilience informatique :

- La LC 25/1 CAA du 14 janvier 2025 (première transposition opérationnelle de DORA au Luxembourg pour le secteur de l'assurance).
- Le guide EIOPA DORA du 14 juillet 2025 sur la supervision des prestataires TIC tiers.
- Le règlement délégué sur la sous-traitance DORA du 22 juillet 2025.

En matière de protection des données :

- Proposition de règlement de la Commission européenne du 19 novembre 2025 relative à omnibus numérique et modifiant un vaste corpus de la législation numérique de l'UE, y compris le RGPD, le RPDUE, le règlement sur les données, la directive « vie privée et communications électroniques » et la directive SRI 2.
- La loi du 6 février 2025 introduisant un chapitre 2 ter dédié aux données de santé des assurés.

En matière de durabilité :

- Package « Sustainability Omnibus » de la Commission européenne de février 2025 visant à simplifier et alléger les obligations réglementaires liées à la durabilité (CSRD, Taxonomie, CS3D).
- Proposition de révision du règlement SFDR du 20 novembre 2025 prévoyant une nouvelle classification des produits financiers fondée sur une approche thématique, la suppression des obligations PAI au niveau de l'entité et une simplification des obligations de transparence pour les produits financiers.

C.6.2 Risques émergents

Par ailleurs, le Groupe porte une attention particulière aux risques émergents. Ce sont des risques nouveaux ou évolutifs dont l'impact pourrait être significatif dans le futur mais qui sont aujourd'hui incomplètement évalués et/ou difficiles à quantifier.

Parmi les risques émergents, on peut citer le dérèglement climatique, les cyber-attaques, le risque d'ordre sanitaire, démographique ou sociétal, ou encore le risque d'instabilité politique avec les éventuelles conséquences économiques et sociales qui peuvent en naître.

Sur base de son business model, de son profil d'activités et de la récurrence des phénomènes naturels qui se sont déclarés avec une extrême virulence ces dernières années, Foyer a identifié des risques émergents liés aux risques climatiques, environnementaux et de durabilité, que Foyer considère dorénavant dans sa cartographie des risques. Le Groupe pourrait voir son bilan (côtés actif et passif), ses résultats et sa solvabilité, impactés du fait notamment :

- de l'accroissement de la gravité et de la fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les inondations, les tempêtes, les vagues de chaleur et les incendies de forêt) résultant d'une accélération des effets liés au changement climatique ;
- de la multiplication de sinistres liés au changement climatique avec des sinistres importants au titre de la responsabilité du fait de produits ou de la responsabilité civile professionnelle ;
- du mouvement de transition qui nait des populations qui cherchent à adapter leur mode de vie au réchauffement climatique et à réduire les émissions de gaz à effet de serre (en particulier le CO2) au niveau notamment de la conception des produits ;
- de l'impact potentiel sur son portefeuille d'actifs financiers dans lequel Foyer et ses filiales assurantielles investissent leurs fonds propres et réserves techniques (par exemple suite à une pression accrue sur les secteurs polluants, …).

C.7 AUTRES INFORMATIONS

Foyer n'a pas recours à des véhicules de titrisation.

C.7.1 Sensibilité des différents risques

Différentes analyses de sensibilité sont effectuées, tant en ce qui concerne les risques de souscription que les risques de marché (et de crédit). Sont bien évidemment évaluées les sensibilités des actifs et/ou des passifs aux différents chocs calibrés selon la formule standard ; alternativement d'autres calibrations sont retenues pour certains chocs dans le cadre de l'évaluation interne du besoin global de solvabilité.

Quant aux tests de résistance, le Groupe les traite dans son processus ORSA (décrit à la section B.3.3 supra), qui entre autres objectifs, vise à identifier et évaluer le profil de risque et la situation de solvabilité future, sur base des hypothèses retenues pour le plan d'entreprise et en évaluant l'impact de certains chocs et/ou scénarii adverses retenus par le Conseil d'administration.

Différents stress tests ont ainsi été mis en œuvre en 2025 dont un scénario « double hit » tel que l'EIOPA l'avait introduit en 2016, un scénario « défaut de paiement », un scénario de dégradation des ratings obligataires, un scénario visant à prendre en compte la révision du risque de taux d'intérêt (selon la révision de la directive), une déclinaison d'un stress test climatique, ainsi que d'autres stress tests spécifiques à certaines entités du groupe en fonction de leur profil de risque.

Enfin, l'évaluation prospective de la solvabilité a encore été soumise à des scénarii alternatifs et climatiques (court et long terme) afin d'estimer la résilience du Groupe et de ses entités dans les cas adverses envisagés.

Ces différents stress tests et scénarii adverses diminuent bien entendu la solvabilité du Groupe et de ses entités, tout en confirmant la solidité financière du Groupe avec des ratios de solvabilité qui restent largement supérieurs aux exigences réglementaires.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

La valorisation des actifs et des passifs contribue à la détermination du capital de solvabilité requis (SCR), du minimum de capital requis (MCR) et des fonds propres éligibles pour les couvrir.

Les actifs et les passifs sont évalués aux fins de solvabilité conformément aux spécifications publiées par l'EIOPA.

D.1 ACTIFS

D.1.1 Informations sur la valorisation et description des bases, méthodes et hypothèses utilisées

Les comptes annuels sociaux des sociétés d'assurance et de réassurance du Groupe sont préparés en conformité avec la loi modifiée du 8 décembre 1994 relative aux comptes annuels des entreprises d'assurances et de réassurances, ainsi qu'avec les principes comptables généralement admis dans le secteur des assurances au Grand-Duché de Luxembourg qui respectent le principe de prudence (« LuxGAAP classique »). A l'exception du poste « Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance Vie dont le risque est supporté par eux » du bilan des sociétés d'assurance vie, les plus-values non réalisées sur actifs financiers ne sont jamais comptabilisées dans cette approche comptable.

Les comptes annuels consolidés de Foyer S.A. sont préparés sur base de l'option d'évaluation à la juste valeur (« LuxGAAP, option de juste valeur ») qui prend en compte tant les plus- que les moins-values non réalisées sur titres, et constitue une étape en ligne avec l'approche prudentielle développée au niveau européen pour la surveillance des groupes d'assurance.

Frais d'acquisition différés

En normes LuxGAAP, les frais d'acquisition peuvent être reportés. Ainsi, en assurance non-vie (santé), ils sont reportés suivant une méthode compatible avec le calcul de la provision pour vieillissement ; ils incluent également la quote-part des commissions d'encaissement afférente aux primes non acquises. En assurance-vie, cette faculté n'est utilisée que par WEALINS S.A.

Dans le bilan Solvabilité II, les frais d'acquisition différés sont inclus dans le calcul du best estimate.

Actifs incorporels

En normes LuxGAAP, les actifs incorporels sont évalués au prix d'acquisition ou au coût de revient. Les actifs incorporels sont amortis linéairement aux taux situés entre 20% et 33,33% par an. En cas de dépréciation durable, les actifs incorporels font l'objet de corrections de valeur, afin de leur donner la valeur inférieure à la date de clôture du bilan.

Comme le Groupe Foyer considère que les conditions énoncées sous Solvabilité II ne sont pas remplies, la totalité des actifs incorporels y est renseignée à la valeur nulle.

Actifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les actifs d'impôts différés l'emportent sur les passifs d'impôts différés, le montant net apparait sous le poste « Actifs d'impôts différés » à l'actif du bilan.

Immobilisations corporelles détenues pour usage propre et biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)

En normes LuxGAAP, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués au prix d'acquisition. Le prix d'acquisition s'obtient en ajoutant les frais accessoires au prix d'achat. Les constructions et les actifs corporels, dont l'utilisation est limitée dans le temps, sont amortis linéairement aux taux situés entre 4% et 25% par an. En cas de dépréciation durable, les actifs immobilisés font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les terrains et constructions et les actifs corporels sont évalués à la valeur de marché. La valorisation (renouvelée au plus tard tous les 5 ans) se base soit sur une expertise réalisée par un bureau d'experts indépendants et reconnu sur le marché, soit sur le prix d'acquisition récent (inférieur à 5 ans).

Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)

Sont considérées comme des entreprises liées, les entreprises entre lesquelles une influence dominante est exercée directement ou indirectement par la Société ou la société-mère. Sont considérées comme participations, les entreprises dans lesquelles la Société ou la société-mère exerce une influence notable.

En normes LuxGAAP, les parts dans des entreprises liées et participations sont enregistrées au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les parts dans des entreprises liées et participations font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Par application de la législation fiscale, ces corrections de valeur sont maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Sous Solvabilité II, les entreprises liées et les participations qui ne sont pas des sociétés d'assurance ou de réassurance sont comptabilisées par mise en équivalence. Cette méthode consiste à substituer à la valeur d'inventaire des participations dans le bilan de la société-mère la quote-part détenue dans l'actif net des sociétés mises en équivalence.

En normes LuxGAAP, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés ensemble avec les entreprises liées et les participations (Détentions dans des entreprises liées, y compris participations).

Sous Solvabilité II, les prêts sur entreprises liées et participations sont renseignés spécifiquement sous les autres prêts.

En normes LuxGAAP classique, les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, sont évalués au prix d'acquisition qui comprend les frais accessoires. Les placements financiers, autres que les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe, font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan.

En normes LuxGAAP classique, les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe sont évaluées au prix d'acquisition ou à leur valeur de remboursement (à l'exception des obligations convertibles et perpétuelles qui sont maintenues au prix d'acquisition), compte tenu des éléments suivants :

- l'écart positif (agio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est pris en charge au compte de profits et pertes de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance ;
- l'écart négatif (disagio) entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est porté en résultat de manière échelonnée pendant la période restant à courir jusqu'à l'échéance.

Les obligations et autres valeurs mobilières à revenu fixe font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition amorti et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Les obligations convertibles et perpétuelles font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure entre le prix d'acquisition et la valeur de marché qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les actions, les parts dans des fonds communs de placement, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe, lorsqu'elles sont disponibles à la vente ou détenues à des fins de transaction, sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par le compte de profits et pertes jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans le compte de profits et pertes. A l'exception des corrections de valeur, les autres variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente sont portées dans un compte de capitaux propres intitulé « réserve de réévaluation des titres » qui représente les plus- et moins-values non-réalisées sur ces titres. Les gains ou pertes réalisées sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. Les autres variations de valeur des actifs financiers détenus à des fins de transaction sont comptabilisées par le compte de profits et pertes, que les plus- ou moins-values soient réalisées ou non.

Les actifs financiers sont essentiellement des actifs cotés et liquides ou des organismes de placement collectifs dont les sous-jacents sont cotés et liquides. Le fournisseur de prix est Telekurs.

Les seuls dérivés non cotés traités sont les opérations à terme de devises (OCDE), dont le prix est disponible dans le marché.

Les fonds privés sont évalués sur base de l'actif net fourni par le promoteur avec une périodicité au moins semestrielle. Les fonds privés sont essentiellement des fonds répondant à la directive européenne (AIFM) sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, l'évaluation telle que décrite dans les prospectus des fonds concernés est conforme aux normes de l'EVCA (European Private Equity & Venture Capital Association).

Sous Solvabilité II, les actions, les obligations et les autres valeurs mobilières à revenu variable ou fixe sont évaluées à leur juste valeur. La juste valeur est déterminée par une valeur de marché ou une valeur résultant de modèles et techniques d'évaluation généralement admis. Le montant des obligations et des autres valeurs mobilières à revenu fixe comprend des agios ou disagios et des intérêts courus non encore échus. Sauf exception justifiée par les caractéristiques du titre (obligation « callable », par exemple), les agios et disagios sont amortis par les fonds propres jusqu'à la date de remboursement, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coupons courus sont comptabilisés prorata temporis dans les fonds propres. Les autres variations de valeur des actifs financiers sont portées dans les fonds propres.

Prêts et prêts hypothécaires

En normes LuxGAAP, les montants enregistrés correspondent aux sommes prêtées, nettes des remboursements effectués le cas échéant.

Sous Solvabilité II, ces prêts sont réévalués en best estimate.

Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

En normes LuxGAAP, la part des réassureurs dans les provisions techniques comprend les montants réels ou estimés qui, conformément aux arrangements contractuels de réassurance, sont à la charge des réassureurs.

Sous Solvabilité II, la part des réassureurs dans les provisions techniques enregistrée dans les comptes statutaires fait place à leur recalcul en best estimate des provisions techniques de réassurance et est ajustée du risque de défaut des contreparties.

Créances nées d'opérations d'assurance et Autres créances

En normes LuxGAAP, les montants enregistrés correspondent aux créances à recouvrir.

Sous Solvabilité II, certaines créances de WEALINS S.A. en lien avec la fiscalité italienne sont réévaluées via l'actualisation des flux de trésorerie anticipés.

Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus

Les autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus sont évalués en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables à l'exception des postes suivants :

- Le capital souscrit non appelé est renseigné dans les comptes légaux au niveau de l'actif, alors qu'il est retranché directement des capitaux propres sous Solvabilité II.
- Les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors qu'ils sont portés directement en déduction dans le recalcul en best estimate sous Solvabilité II.

Les différents types de créances sont inscrits au bilan au plus bas de leur valeur nominale et de leur valeur probable de réalisation. Elles font l'objet de corrections de valeur, lorsque leur recouvrement est partiellement ou entièrement compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

D.1.2 Actifs consolidés

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Goodwill	0	5.756	-5.756
Frais d'acquisition différés	0	16.331	-16.331
Immobilisations incorporelles	0	14.457	-14.457
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	119.859	60.574	59.286
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	4.241.339	4.132.192	109.147
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	108.248	52.857	55.391
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	108.114	27.692	80.422
Actions	608.154	627.117	-18.963
Actions — cotées	583.250	622.259	-39.009
Actions — non cotées	24.904	4.859	20.046
Obligations	2.713.529	2.713.543	-14
Obligations d'État	949.952	949.952	0
Obligations d'entreprise	1.232.926	1.232.940	-14
Titres structurés	530.651	530.651	0
Organismes de placement collectif	640.456	648.145	-7.689
Produits dérivés	10.985	10.985	0
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	21.397	21.397	0
Autres investissements	30.455	30.455	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	20.948.552	20.948.552	0
Prêts et prêts hypothécaires	48.935	53.272	-4.337
Avances sur police	631	631	0
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	17.432	21.719	-4.287
Autres prêts et prêts hypothécaires	30.872	30.922	-50
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	61.719	120.373	-58.653
Non-vie et santé similaire à la non-vie	60.293	111.547	-51.254
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	5.080	8.826	-3.746
Vie UC et indexés	-3.654	0	-3.654
Dépôts auprès des cédantes	12	12	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	144.504	148.205	-3.701
Créances nées d'opérations de réassurance	1.731	1.731	0
Autres créances (hors assurance)	68.565	85.504	-16.939
Actions propres auto-détenues (directement)	18.594	18.594	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	568.126	623.525	-55.399
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	4.342	46.238	-41.896
Total de l'actif	**26.226.277**	**26.275.313**	**-49.036**

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Actifs » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.1.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et des sociétés qui ne sont pas soumises à une réglementation d'une autorité de tutelle.

D.1.3 Actifs de Foyer Assurances S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	14.535	-14.535
Immobilisations incorporelles	0	8.877	-8.877
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	118.808	57.064	61.744
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	936.749	860.588	76.160
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	24.803	3.665	21.139
Actions	144.144	123.313	20.831
Actions — cotées	142.530	121.608	20.922
Actions — non cotées	1.614	1.705	-91
Obligations	680.796	660.328	20.468
Obligations d'État	220.968	219.909	1.059
Obligations d'entreprise	321.368	309.942	11.426
Titres structurés	138.461	130.478	7.983
Organismes de placement collectif	82.280	70.921	11.359
Produits dérivés	2.363	0	2.363
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	2.361	2.361	0
Prêts et prêts hypothécaires	17.432	21.719	-4.287
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	17.432	21.719	-4.287
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	60.349	112.431	-52.082
Non-vie et santé similaire à la non-vie	60.349	112.431	-52.082
Non-vie hors santé	60.793	112.431	-51.639
Santé similaire à la non-vie	-444	0	-444
Dépôts auprès des cédantes	12	12	0
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	111.334	111.334	0
Créances nées d'opérations de réassurance	766	766	0
Autres créances (hors assurance)	18.233	18.233	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	131.375	131.375	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	795	45.950	-45.155
Total de l'actif	**1.395.853**	**1.382.885**	**12.968**

D.1.4 Actifs de Foyer-ARAG S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	39.447	36.926	2.521
Actions	0	0	0
Obligations	32.504	31.340	1.164
Obligations d'État	10.408	10.292	116
Obligations d'entreprise	15.797	15.249	547
Titres structurés	6.298	5.798	500
Organismes de placement collectif	6.850	5.586	1.263
Produits dérivés	93	0	93
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-145	86	-231
Non-vie et santé similaire à la non-vie	-145	86	-231
Non-vie hors santé	-145	86	-231
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	1.155	1.155	0
Créances nées d'opérations de réassurance	2.213	2.213	0
Autres créances (hors assurance)	4.749	4.749	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.406	2.406	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	0	248	-248
Total de l'actif	**49.824**	**47.782**	**2.042**

D.1.5 Actifs de Foyer Global Health S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	1.000	-1.000
Immobilisations incorporelles	0	54	-54
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	377	377	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	90.638	88.235	2.403
Actions	0	0	0
Obligations	78.683	77.527	1.156
Obligations d'État	34.086	33.903	183
Obligations d'entreprise	38.538	37.884	654
Titres structurés	6.060	5.741	319
Organismes de placement collectif	11.903	10.708	1.195
Produits dérivés	52	0	52
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	89	498	-409
Non-vie et santé similaire à la non-vie	89	498	-409
Non-vie hors santé	81	38	43
Santé similaire à la non-vie	8	460	-452
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	9.879	9.879	0
Créances nées d'opérations de réassurance	731	731	0
Autres créances (hors assurance)	7.946	7.946	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18.560	18.560	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	16	16	0
Total de l'actif	**128.235**	**127.296**	**940**

D.1.6 Actifs de Foyer Luxembourg Ré S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	82.032	73.813	8.218
Actions	23.512	18.241	5.271
Actions — cotées	21.244	18.241	3.003
Actions — non cotées	2.267	0	2.267
Obligations	50.616	48.032	2.584
Obligations d'État	15.792	15.455	336
Obligations d'entreprise	31.828	29.752	2.076
Titres structurés	2.996	2.825	172
Organismes de placement collectif	7.775	7.540	235
Produits dérivés	129	0	129
Créances nées d'opérations de réassurance	4.313	4.313	0
Autres créances (hors assurance)	37	37	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	4.755	4.755	0
Total de l'actif	**91.138**	**82.919**	**8.218**

D.1.7 Actifs de Foyer Vie S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Immobilisations incorporelles	0	5.231	-5.231
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	7	7	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	2.364.821	2.145.296	219.525
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	5	5	0
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	101.084	57.318	43.765
Actions	329.399	284.796	44.604
Actions — cotées	310.822	267.364	43.459
Actions — non cotées	18.577	17.432	1.145
Obligations	1.446.186	1.400.762	45.423
Obligations d'État	536.439	533.906	2.533
Obligations d'entreprise	615.294	588.132	27.162
Titres structurés	294.453	278.724	15.729
Organismes de placement collectif	466.284	387.378	78.906
Produits dérivés	6.827	0	6.827
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	15.036	15.036	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	716.431	716.431	0
Prêts et prêts hypothécaires	25.707	26.954	-1.247
Avances sur police	631	631	0
Autres prêts et prêts hypothécaires	25.075	26.322	-1.247
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	479	708	-229
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	479	708	-229
Vie hors santé, UC et indexés	479	708	-229
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	14.323	14.323	0
Créances nées d'opérations de réassurance	151	151	0
Autres créances (hors assurance)	4.455	4.455	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	219.571	219.571	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	12	30.012	-30.000
Total de l'actif	**3.345.955**	**3.163.138**	**182.817**

D.1.8 Actifs de Raiffeisen Vie S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	121.007	108.631	12.376
Actions	7.710	7.100	610
Actions — cotées	7.710	7.100	610
Obligations	94.285	90.431	3.853
Obligations d'État	32.816	32.517	300
Obligations d'entreprise	46.119	43.740	2.379
Titres structurés	15.349	14.174	1.175
Organismes de placement collectif	18.752	11.100	7.653
Produits dérivés	260	0	260
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	4.602	8.118	-3.517
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	4.602	8.118	-3.517
Vie hors santé, UC et indexés	4.602	8.118	-3.517
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	385	385	0
Créances nées d'opérations de réassurance	53	53	0
Autres créances (hors assurance)	1.378	1.378	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	7.116	7.116	0
Total de l'actif	**134.541**	**125.682**	**8.859**

D.1.9 Actifs de WEALINS S.A.

Actifs (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Frais d'acquisition différés	0	796	-796
Immobilisations incorporelles	0	3	-3
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	606	606	0
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	205.235	190.971	14.264
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	6.640	5	6.635
Actions	10.877	10.079	798
Actions — cotées	10.877	10.079	798
Obligations	134.654	130.890	3.764
Obligations d'État	64.702	64.035	666
Obligations d'entreprise	50.742	49.035	1.707
Titres structurés	19.210	17.820	1.390
Organismes de placement collectif	18.035	15.541	2.494
Produits dérivés	574	0	574
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	4.000	4.000	0
Autres investissements	30.455	30.455	0
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	20.232.121	20.232.121	0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	-3.654	0	-3.654
Vie UC et indexés	-3.654	0	-3.654
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	8.508	12.358	-3.850
Créances nées d'opérations de réassurance	30	30	0
Autres créances (hors assurance)	36.942	41.368	-4.426
Trésorerie et équivalents de trésorerie	159.224	159.224	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	125	3.875	-3.750
Total de l'actif	**20.639.137**	**20.641.351**	**-2.214**

D.2 PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques constatent au passif du bilan les engagements de Foyer vis-à-vis de ses assurés ou des bénéficiaires des contrats d'assurance.

D.2.1 Valorisation des Provisions techniques au niveau du Groupe

Activités consolidées (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Activités non-vie (y compris santé)	1.091.534	576.557	50.772	627.329
Activités vie (y compris santé)	2.124.639	1.552.608	79.289	1.631.897
Activités vie en unités de compte	20.948.552	20.499.821	139.021	20.638.843
Total - Activités consolidées	**24.164.725**	**22.628.987**	**269.082**	**22.898.069**

Le secteur des activités d'assurance non-vie du Groupe est composé des sociétés Foyer Assurances S.A., Foyer-ARAG S.A., Foyer Global Health S.A. et Foyer Luxembourg Ré S.A., consolidées par intégration globale.

Les activités d'assurance vie sont regroupées dans les sociétés Foyer Vie S.A., Raiffeisen Vie S.A. et WEALINS S.A., également consolidées par intégration globale.

Les tableaux suivants représentent les provisions techniques par type de d'activité :

Activités non-vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Assurances S.A.	1.035.943	519.937	48.217	568.154
Foyer-ARAG S.A.	23.974	16.071	1.443	17.514
Foyer Global Health S.A.	49.514	39.266	2.169	41.435
Foyer Luxembourg Ré S.A.	77.764	-14.209	4.283	-9.926
Total - Activités non-vie	**1.187.196**	**561.066**	**56.111**	**617.177**

Activités vie (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Foyer Vie S.A.	2.687.530	2.178.976	96.426	2.275.402
Raiffeisen Vie S.A.	56.399	33.013	4.863	37.876
WEALINS S.A.	20.234.917	19.855.932	108.389	19.964.322
Total - Activités vie	**22.978.846**	**22.067.921**	**209.678**	**22.277.599**

D.2.2 Valorisation des Provisions techniques non-vie

Provisions techniques par lignes d'activité non-vie et par entité

Foyer Assurances S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	61.503	12.905	1.975	14.880
2. Assurance de protection du revenu	14	15	2	17
4. Assurance de responsabilité civile automobile	337.238	201.090	11.765	212.855
5. Autre assurance des véhicules à moteur	145.556	67.138	10.417	77.556
6. Assurance maritime, aérienne et transport	6.244	2.261	701	2.962
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	159.802	99.823	8.864	108.687
8. Assurance de responsabilité civile générale	179.991	114.548	9.026	123.574
10. Assurance de protection juridique	2.316	328	21	349
11. Assurance assistance	5.528	1.633	392	2.025
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	43.406	32.473	2.302	34.775
Sous-total (Non-Vie)	**941.598**	**532.216**	**45.465**	**577.680**
Santé similaire à la vie	94.345	-12.278	2.752	-9.526
Total	**1.035.943**	**519.937**	**48.217**	**568.154**

Foyer-ARAG S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
10. Assurance de protection juridique	23.974	16.071	1.443	17.514
Total	**23.974**	**16.071**	**1.443**	**17.514**

Foyer Global Health S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	49.420	39.172	2.168	41.340
8. Assurance de responsabilité civile générale	12	12	0	12
11. Assurance assistance	13	13	1	14
12. Assurance pertes pécuniaires diverses	69	69	0	69
Total (Non-Vie)	**49.514**	**39.266**	**2.169**	**41.435**

Foyer Luxembourg Ré S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
7. Assurance incendie et autres dommages aux biens	27.002	-4.731	411	-4.320
25. Réassurance santé non proportionnelle	873	-198	148	-49
26. Réassurance accidents non proportionnelle	42.691	-5.058	259	-4.799
27. Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	360	-50	13	-38
28. Réassurance dommages non proportionnelle	6.838	-958	242	-716
Total (Non-Vie)	**77.764**	**-10.995**	**1.074**	**-9.922**
36. Réassurance vie	0	-3.213	3.209	-4
Total	**77.764**	**-14.209**	**4.283**	**-9.926**

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Différentes méthodes sont utilisées pour déterminer les meilleures estimations (ci-après « best estimate ») des provisions techniques ; elles sont synthétisées ci-dessous :

- Sinistres attritionnels, c'est-à-dire sans les sinistres graves ni les sinistres réassurés dans le cadre de captives : l'évaluation est basée sur les triangles de développement essentiellement selon la méthode « chain ladder » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année d'accident, en brut et en net de réassurance. Pour les assurances de responsabilité automobile, le traitement est différencié selon qu'il s'agit de dommages corporels ou matériels. Le montant des provisions obtenu de cette manière est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Les sinistres graves – dont le seuil est fixé spécifiquement pour chaque branche – et les événements tempête et grêle sont isolés pour certaines branches et font l'objet de traitements spécifiques afin de ne pas introduire de biais dans les cadences de développement des sinistres attritionnels. De la charge ultime estimée de ces sinistres est déduit le montant des paiements déjà effectués pour ainsi obtenir le montant des provisions. Ce montant est finalement déroulé dans le temps selon une cadence de paiements spécifique à la branche considérée et actualisé avec la courbe des taux de l'EIOPA, ce qui permet d'obtenir une évaluation best estimate.
- Activité captives et fonds de garantie luxembourgeois : les provisions techniques relatives à l'activité captives (activité de fronting) et au fonds de garantie luxembourgeois (lié à la branche RC auto) ne sont pas soumises à une réévaluation actuarielle. Les provisions techniques statutaires relatives à l'activité captives sont déroulées selon une cadence de paiement spécifique et actualisées avec la courbe des taux de l'EIOPA alors que celles du fonds de garantie sont supposées payées la première année en totalité.

Concernant le best estimate des primes, les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter au plus près la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures éligibles dans le cadre des limites des contrats.

D.2.3 Valorisation des Provisions techniques vie

Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Foyer Vie S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	1.863.010	1.510.908	67.112	1.578.021
Assurance indexée et en unités de compte	716.431	646.685	28.946	675.632
Autres assurances vie	108.089	21.383	367	21.750
Total	**2.687.530**	**2.178.976**	**96.426**	**2.275.402**

Raiffeisen Vie S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	0	0	0	0
Assurance indexée et en unités de compte	0	0	0	0
Autres assurances vie	56.399	33.013	4.863	37.876
Total	**56.399**	**33.013**	**4.863**	**37.876**

WEALINS S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
Assurance avec participation aux bénéfices	2.797	2.797	15	2.812
Assurance indexée et en unités de compte	20.232.121	19.853.136	108.374	19.961.510
Autres assurances vie	0	0	0	0
Total	**20.234.917**	**19.855.932**	**108.389**	**19.964.322**

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul des best estimate est effectué sur base d'un modèle de génération de cash-flows ; ce calcul est effectué police par police, le cas échéant regroupées en model points.

Les cash-flows de passif pris en compte sont les suivants :

- les primes futures dès lors qu'elles bénéficient de garanties fixées préalablement à leur versement,
- les prestations aux bénéficiaires (sinistres décès ou invalidité, annuités, rachats et arrivées à échéance),
- les commissions aux intermédiaires et les frais liés à la gestion des contrats,

en interaction avec des hypothèses relatives à l'inflation et aux scénarios économiques.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par le preneur, le calcul est déterministe et le best estimate est obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux d'intérêts sans risque fournie par l'EIOPA. Les rendements annuels des actifs résultent des taux sans risque.

Concernant les produits pour lesquels le risque d'investissement est supporté par l'entreprise, le calcul est stochastique et prend en compte les interactions actifs / passifs, à l'exception des produits pour lesquels ces interactions n'existent pas et qui font alors l'objet d'un calcul déterministe. Pour l'essentiel, les passifs sont traités selon les types de produits, les taux techniques garantis et les clauses de participation aux bénéfices discrétionnaires dont ils peuvent bénéficier.

Quant aux actifs, trois grandes catégories principales sont considérées : obligations, actions (y inclus l'immobilier), et cash ; les réalignements dans chacune des catégories sont fonction de la stratégie d'investissement définie pour chaque société. Le best estimate est alors calculé comme l'espérance des cash-flows projetés et actualisés sur 1.000 simulations, calibrées sous la probabilité risque-neutre sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA. Dans chacune des simulations, les taux de rendement de l'actif détermineront le montant de la participation bénéficiaire en fonction du taux technique du passif et de la marge conservée par l'assureur. Les cash-flows projetés sont actualisés par des déflateurs calibrés eux aussi sous la probabilité risque-neutre.

D.2.4 Valorisation des Provisions techniques Santé

Provisions techniques par lignes d'activité et par entité

Sont reprises ci-dessous les lignes d'activité santé exercées par Foyer Assurances S.A. et Foyer Global Health S.A.

Foyer Assurances S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	61.503	12.905	1.975	14.880
2. Assurance de protection du revenu	14	15	2	17
Santé similaire à la vie	94.345	-12.278	2.752	-9.526

Foyer Global Health S.A. (montants en k€)	Provisions techniques statutaires	Best Estimate	Risk Margin	Provisions techniques
1. Assurance des frais médicaux	49.420	39.172	2.168	41.340

Description des bases, méthodes et principales hypothèses utilisées

Le calcul du best estimate des provisions techniques diffère selon qu'il s'agit d'affaires exercées sur une base technique similaire à la vie (exercées au sein de Foyer Assurances S.A.) ou d'affaires exercées sur une base technique similaire à la non-vie (exercées au sein de Foyer Assurances S.A. et Foyer Global Health S.A.).

Dans le cas des affaires dites « similaires à la vie (affaires SLT) », il s'agit de contrats faisant l'objet (en normes statutaires) d'une provision pour vieillissement qui est constituée en utilisant des techniques d'assurance vie. Le calcul du best estimate est effectué garantie par garantie, assuré par assuré, et se base sur un modèle de cash-flows de passif constitué des éléments suivants :

- les primes futures entrant dans les limites des contrats, dont les montants sont déroulés dans le temps selon une cadence de versement spécifique à la garantie considérée
- les sinistres futurs (frais médicaux ou indemnités journalières), extrapolés sur base de la sinistralité observée au cours des derniers exercices,
- les frais généraux nécessaires à la poursuite de la gestion des contrats,

tout en tenant compte d'une hypothèse d'inflation. Le best estimate est alors obtenu en actualisant les cash-flows sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA.

Dans le cas des affaires dites « similaires à la non-vie (affaires NSLT) », le best estimate des provisions techniques résulte des deux éléments suivants :

- best estimate des sinistres, dont l'évaluation est basée sur les triangles de développement selon les méthodes « chain ladder » et/ou « Bornhuetter-Ferguson » agrégeant les données (paiements) de sinistres par année de survenance ; les montants restant à régler selon cette méthode sont déroulés dans le temps et actualisés sur base de la courbe des taux de l'EIOPA ;
- best estimate des primes, pour lequel les provisions statutaires pour primes émises non acquises sont corrigées afin de refléter au plus près la sinistralité et les frais futurs ; il est ensuite encore tenu compte des cash-flows anticipés pour les risques afférant aux primes futures éligibles dans le cadre des limites des contrats.

D.2.5 Marge de risque

La marge de risque (ou risk margin) est une composante des provisions techniques ; elle complète la meilleure estimation des provisions.

La marge de risque doit être calculée en déterminant le coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au SCR nécessaire pour garantir les engagements d'assurance et de réassurance sur leur durée résiduelle.

Au sein du Groupe, cette marge de risque est généralement calculée sur base de la méthode simplifiée de l'EIOPA fondée sur un coût du capital des SCR futurs à retenir supposés proportionnels aux best estimate futurs des provisions techniques.

D.2.6 Niveau d'incertitude des provisions techniques

Les provisions techniques comptabilisées dans les états financiers statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques communiquées au Commissariat aux Assurances. Elles sont complétées, le cas échéant, par les provisions additionnelles jugées nécessaires par les actuaires.

Comme expliqué aux points précédents, les best estimate des provisions techniques sont calculés en utilisant des modèles de génération de cash-flows et des hypothèses qui peuvent présenter certaines approximations ou imprécisions, et qui sont revues par le responsable de la fonction actuarielle.

Pour précision, certains best estimate sont repris à la valeur des provisions techniques statutaires pour quelques produits ou garanties très spécifiques qui n'ont pas été modélisés, tout en notant la taille non matérielle des branches, produits ou garanties concernés.

D.2.7 Différences avec les valeurs figurant sur les états financiers

Qualitativement, en assurance vie, les provisions statutaires sont calculées conformément aux méthodes et bases techniques prudentes communiquées au Commissariat aux Assurances. Ces bases techniques peuvent être considérées comme « théoriques » ou « de premier ordre ». Pour l'essentiel, il s'agit de tables de mortalités, de taux d'intérêt techniques et de chargements.

A contrario, les valorisations à des fins de solvabilité reposent sur des méthodes et bases techniques « d'expérience » ou « de second ordre » sensées refléter au mieux l'expérience effective de la compagnie (en matière de mortalité et de frais) ou l'environnement économique en vigueur à la date d'évaluation (courbes de taux d'intérêt).

En assurance non-vie, les principales causes d'écart sont les suivantes :

- les provisions pour sinistres statutaires intègrent une marge de prudence retenue par les gestionnaires sinistres, et toute actualisation de prestations futures est légalement interdite ;
- les provisions pour primes non acquises statutaires intègrent une marge technique. Ces marges disparaissent dans les valorisations à des fins de solvabilité, ces dernières étant effectuées en best estimate, et les cash-flows étant actualisés sur base de la courbe des taux sans risque fournie par l'EIOPA ;
- les subrogations et sauvetages se retrouvent dans les comptes légaux à l'actif du bilan alors qu'ils sont portés directement en déduction des best estimate sous Solvabilité II.

Quantitativement, les tableaux repris aux points D.2.1 à D.2.4 ci-dessus fournissent pour chaque compagnie et chaque ligne d'activité importante les provisions techniques valorisées à des fins de solvabilité en parallèle des provisions techniques des états financiers statutaires.

Pour rappel, la marge de risque est spécifique aux évaluations à des fins de solvabilité et ne doit dès lors pas être considérée dans la comparaison.

D.2.8 Ajustement égalisateur ("matching adjustment")

Le Groupe n'applique pas d'ajustement égalisateur, ni au niveau consolidé, ni au niveau de ses filiales.

D.2.9 Correction pour volatilité ("volatility adjustment")

Revenant sur le calcul des best estimate des provisions techniques, la courbe des taux d'intérêts sans risque utilisée est celle fournie par l'EIOPA avec prise en compte de la correction pour volatilité (« volatility adjustment »).

Les tableaux ci-dessous quantifient l'effet d'une annulation de cette correction pour volatilité, égale à 0.14% à fin 2025, sur la situation financière des différentes entités.

Avec Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Foyer S.A. Conso	22.898.069	840.040	308.997	2.407.647	286,6%
Foyer Assurances S.A.	568.154	211.981	85.140	477.591	225,3%
Foyer-ARAG S.A.	17.514	8.034	3.134	15.627	194,5%
Foyer Global Health S.A.	41.435	28.960	7.240	67.459	232,9%
Foyer Luxembourg Ré S.A.	-9.926	29.168	7.292	78.014	267,5%
Foyer Vie S.A.	2.275.402	325.590	81.398	737.799	226,6%
Raiffeisen Vie S.A.	37.876	19.693	4.923	62.227	316,0%
WEALINS S.A.	19.964.322	266.377	119.870	417.454	156,7%

Sans Correction pour volatilité (montants en k€)	Provisions techniques	Capital de solvabilité requis (SCR)	Minimum de capital requis (MCR)	Fonds propres éligibles pour le SCR	Ratio de Solvabilité
Foyer S.A. Conso	22.911.906	838.998	308.873	2.397.549	285,8%
Foyer Assurances S.A.	571.118	212.297	85.353	475.766	224,1%
Foyer-ARAG S.A.	17.584	8.055	3.141	15.577	193,4%
Foyer Global Health S.A.	41.557	28.986	7.247	67.337	232,3%
Foyer Luxembourg Ré S.A.	-9.957	29.168	7.292	78.038	267,5%
Foyer Vie S.A.	2.285.796	324.222	81.056	729.885	225,1%
Raiffeisen Vie S.A.	38.194	19.658	4.915	62.016	315,5%
WEALINS S.A.	19.964.322	266.377	119.870	417.454	156,7%

D.2.10 Courbe des taux d'intérêt sans risque transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la règlementation prudentielle, à savoir la courbe de taux d'intérêt sans risque transitoire visée à l'article 308 quater de la directive 2009/139/CE.

D.2.11 Déduction transitoire

Le Groupe a pris l'option de ne pas appliquer la mesure transitoire prévue par la règlementation prudentielle, à savoir la déduction transitoire visée à l'article 308 quinquies de la directive 2009/139/CE.

D.2.12 Montants recouvrables en réassurance

En assurance non-vie, les cash-flows futurs sont calculés sur base des triangles bruts et nets de réassurance, la différence fournissant les cash-flows de réassurance.

En assurance vie, la part des réassureurs dans les provisions techniques est valorisée aux fins de solvabilité comme la différence entre les best estimate bruts et nets de réassurance, cette dernière étant projetée sur son horizon contractuel d'une année.

Il est ensuite tenu compte de la probabilité de défaut potentiel des réassureurs pour finalement obtenir la part des réassureurs dans les provisions techniques.

Les créances et dettes nées d'opérations de réassurance restent valorisées aux fins de solvabilité aux montants comptabilisés dans les états financiers.

Le Groupe ne procède pas à des opérations de titrisation.

D.2.13 Changement important des hypothèses pertinentes

On ne relève pas de changement important introduit au cours de l'exercice sous revue en ce qui concerne les hypothèses et modélisations retenues pour le calcul des best estimate, à l'exception des limites des contrats qui ont été reconsidérées en assurances vie et santé lorsque cette dernière est exercée sur une base technique similaire à celle de l'assurance vie.

D.3 AUTRES DETTES

D.3.1 Informations sur les méthodes de valorisation

Provisions pour retraite

Les provisions pour retraite résultent des deux composantes suivantes :

- plan fermé bénéficiant à d'anciens salariés : ce plan en régime interne ne concerne que des pensionnés ou leurs ayant-droits dont les rentes qui sont indexées sont versées à la suite d'anciennes promesses ;
- indemnités de fin de carrière des agents : une prestation sous forme de capital est promise à certains agents d'assurance afin de les fidéliser en tant qu'agents exclusifs du Groupe.

Les engagements relatifs tant à cet ancien plan qu'aux indemnités de fin de carrière sont présentés dans le poste « Provisions pour pensions et obligations similaires » dans les comptes statutaires ; sous Solvabilité II, ils sont réévalués à leur juste valeur déterminée selon l'approche fixée par la norme « IAS 19 ».

Passifs d'impôts différés

Sous Solvabilité II, tous les ajustements résultants des calculs spécifiques Solvabilité II et qui sont théoriquement soumis à l'impôt sur le résultat, supportent des impôts différés au taux d'impôt marginal applicable à chaque société à la date de clôture. Dans l'hypothèse où les passifs d'impôts différés l'emportent sur les actifs d'impôts différés, le montant net apparait sous le poste « Passifs d'impôts différés » au passif du bilan.

Produits dérivés

En normes LuxGAAP classique, les engagements pris sur instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont enregistrés en hors-bilan en date de transaction. Les potentielles moins-values non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes.

En normes LuxGAAP, option de juste valeur, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées par le compte de profits et pertes. La reconnaissance de ces actifs ou de ces passifs financiers donne lieu à la comptabilisation de passifs ou respectivement d'actifs d'impôts différés.

Sous Solvabilité II, les instruments dérivés, tels que la vente d'options d'achat de titres (« calls »), les contrats de change à terme (« forex forward ») ou les swaps de change, sont évalués à leur juste valeur et les variations de cette valeur sont comptabilisées en fonds propres.

Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus

Les autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus sont évaluées en LuxGAAP et en Solvabilité II selon les mêmes principes comptables, à l'exception des « Postes spéciaux avec Quote-part de réserve » qui sont renseignés dans les comptes légaux au niveau du passif, et qui alimentent les capitaux propres, nets d'impôts différés, sous Solvabilité II, ainsi que d'un « Compte de régularisation » de Foyer Vie S.A. qui reporte un écart résiduel relatif à la reprise des affaires Allianz en LuxGAAP, alors que cet écart est inclus dans le calcul du best estimate dans le bilan Solvabilité II.

Les différents types de dettes sont inscrits au passif à leur valeur de remboursement.

D.3.2 Autres dettes au niveau des comptes consolidés

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Passifs éventuels	1.092	0	1.092
Provisions autres que les provisions techniques	95.545	98.208	-2.662
Provisions pour retraite	17.980	14.908	3.072
Dépôts des réassureurs	37.238	37.238	0
Passifs d'impôts différés	363.017	78.099	284.918
Produits dérivés	759	759	0
Dettes envers des établissements de crédit	617	2.008	-1.391
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	185.778	184.178	1.600
Dettes nées d'opérations de réassurance	11.753	11.753	0
Autres dettes (hors assurance)	76.917	87.893	-10.976
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	2.906	-2.906
Total des autres dettes	**790.695**	**517.949**	**272.746**

Les méthodes de consolidation ne sont pas identiques entre les comptes consolidés publiés et les comptes sous Solvabilité II. La principale différence qui a un impact sur les postes des « Autres dettes » renseignés en plus des différences indiquées sous le point D.3.1 ci-dessus concerne les filiales consolidées selon la méthode de l'intégration globale dans les comptes consolidés mais qui sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence en Solvabilité II. Il s'agit des sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et de sociétés qui ne sont pas soumises à un contrôle par une autorité de contrôle.

D.3.3 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Assurances S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	2.197	2.197	0
Provisions pour retraite	17.918	14.865	3.053
Dépôts des réassureurs	28.971	28.971	0
Passifs d'impôts différés	117.443	0	117.443
Produits dérivés	115	115	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	21.022	21.022	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	17.610	17.610	0
Autres dettes (hors assurance)	59.758	59.758	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	14.308	-14.308
Total des autres dettes	**265.034**	**158.845**	**106.188**

D.3.4 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer-ARAG S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	4.893	4.893	0
Passifs d'impôts différés	2.089	0	2.089
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	88	88	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	290	290	0
Autres dettes (hors assurance)	973	973	0
Total des autres dettes	**8.333**	**6.244**	**2.089**

D.3.5 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Global Health S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	1.939	1.939	0
Produits dérivés	219	219	0
Dettes envers des établissements de crédit	12	12	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	3.244	3.244	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	322	322	0
Autres dettes (hors assurance)	13.605	13.605	0
Passifs subordonnés	10.668	11.000	-332
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	10.668	11.000	-332
Total des autres dettes	**30.010**	**30.342**	**-332**

D.3.6 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Luxembourg Ré S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	29	29	0
Passifs d'impôts différés	22.893	0	22.893
Produits dérivés	45	45	0
Autres dettes (hors assurance)	83	83	0
Total des autres dettes	**23.050**	**157**	**22.893**

D.3.7 Autres dettes au niveau des comptes de Foyer Vie S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	1.698	1.698	0
Provisions pour retraite	62	43	19
Dépôts des réassureurs	359	359	0
Passifs d'impôts différés	144.639	0	144.639
Produits dérivés	250	250	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	12.999	12.999	0
Autres dettes (hors assurance)	31.941	31.941	0
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	0	23.537	-23.537
Total des autres dettes	**191.950**	**70.829**	**121.121**

D.3.8 Autres dettes au niveau des comptes de Raiffeisen Vie S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	6.300	6.300	0
Dépôts des réassureurs	7.908	7.908	0
Passifs d'impôts différés	6.536	0	6.536
Dettes envers des établissements de crédit	35	35	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	272	272	0
Dettes nées d'opérations de réassurance	55	55	0
Autres dettes (hors assurance)	297	297	0
Total des autres dettes	**21.403**	**14.867**	**6.536**

D.3.9 Autres dettes au niveau des comptes de WEALINS S.A.

Autres dettes (montants en k€)	Valeur Solvabilité II	Valeur Comptes légaux	Différence
Provisions autres que les provisions techniques	22.285	22.285	0
Passifs d'impôts différés	64.958	0	64.958
Produits dérivés	8	8	0
Dettes envers des établissements de crédit	570	570	0
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	149.233	149.233	0
Autres dettes (hors assurance)	19.913	19.913	0
Total des autres dettes	**256.967**	**192.009**	**64.958**

D.4 AUTRES INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Groupe n'utilise pas de modèle propre de valorisation.

E. Gestion du capital

Cette partie du rapport est consacrée à la présentation des informations qualitatives et quantitatives relatives aux fonds propres ainsi qu'aux exigences de capital et à leur couverture.

Les fonds propres sous la norme Solvabilité II sont :

- essentiellement constitués par l'excédent des actifs sur les passifs du bilan évalué suivant les normes Solvabilité II, incluant les fonds propres en normes comptables LuxGAAP ;
- classés par niveau de qualité en fonction de leur capacité d'absorber des pertes potentielles.

Foyer dispose des fonds propres de base de la plus grande qualité.

L'exigence de capital se décline sur 2 niveaux :

- le minimum de capital requis (MCR) qui correspond au seuil en dessous duquel l'entreprise présenterait un risque inacceptable de ne pas pouvoir faire face à ses engagements et pourrait perdre son agrément ;
- le capital de solvabilité requis (SCR) qui représente le niveau de fonds propres dont l'entreprise doit disposer pour faire face à des pertes imprévues susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Le Groupe Foyer et l'ensemble de ses filiales couvrent de manière satisfaisante le MCR et le SCR avec les taux suivants :

Taux de couverture	SCR		MCR	
	2025	2024	2025	2024
Foyer S.A. Conso	287%	285%	753%	668%
Foyer Assurances S.A.	225%	255%	561%	568%
Foyer-ARAG S.A.	195%	221%	499%	524%
Foyer Global Health S.A.	233%	158%	932%	610%
Foyer Luxembourg Ré S.A.	267%	391%	1070%	1551%
Foyer Vie S.A.	227%	215%	870%	816%
Raiffeisen Vie S.A.	316%	245%	1264%	982%
WEALINS S.A.	157%	145%	345%	318%

E.1 FONDS PROPRES

Les fonds propres éligibles sont calculés au départ de l'excédent des actifs sur les passifs, les deux étant évalués conformément aux valorisations aux fins de solvabilité comme expliqué dans la partie D de ce rapport. S'y ajoutent le cas échéant les passifs subordonnés ainsi que les fonds propres auxiliaires selon les prescriptions réglementaires. Enfin, les dividendes prévisionnels sont déduits.

Les fonds propres doivent également être classés selon leur niveau de qualité. Ce classement se fait en fonction de leur disponibilité pour absorber les pertes, de leur degré de subordination et de leur durée ou permanence. Il existe trois niveaux. Les fonds propres de niveau 1 sont ceux qui présentent la plus grande capacité d'absorption des pertes et donc la meilleure qualité.

Enfin, parmi l'ensemble de ces fonds propres disponibles, les éléments éligibles à la couverture du SCR et du MCR doivent respecter des limites quantitatives assurant que les exigences de solvabilité soient couvertes majoritairement par des fonds propres de la meilleure qualité. En particulier, les fonds propres de niveau 1 doivent couvrir au moins 50 % du SCR et 80 % du MCR.

Les règles d'éligibilité pour le MCR sont plus sévères que pour le SCR ; ainsi, il convient de déduire des éléments éligibles pour le SCR, le capital non versé et non appelé, et les actifs d'impôts différés nets.

E.1.1 Objectifs, politiques et processus de gestion des fonds propres

Foyer gère ses ressources pour disposer en permanence d'un niveau de fonds propres suffisant qui garantisse sa pérennité et préserve son indépendance financière en mettant le Groupe à l'abri de tout besoin de financement externe, même en cas de survenance d'un choc important.

La gestion des risques et les exigences de fonds propres sont étroitement liées. Il est de la responsabilité du Conseil d'administration de s'assurer que chaque société du Groupe dispose à tout moment d'un ratio de couverture de fonds propres suffisant pour couvrir au moins à 100% le SCR évalué suivant les hypothèses de la formule standard et son besoin global de solvabilité (BGS) qui tient compte de tous risques encourus, tout en disposant d'une marge de sécurité suffisante en cas de perte financière significative faisant l'objet d'une évaluation à l'occasion de stress tests. Cette marge est définie par le Conseil dans son appétence au risque et s'applique à la période du Plan d'Entreprise. La politique ORSA et le processus ORSA font partie du processus de gestion du capital.

Les éléments de fonds propres sont classifiés en niveaux (« tiers ») conformément aux dispositions légales. Lorsque des approbations par l'autorité de tutelle sont requises pour la reconnaissance de certains éléments de fonds propres, la Direction financière prépare le dossier de demande.

Lors de chaque processus ORSA, la Direction financière et la Direction des risques évaluent les besoins futurs de l'exigence de solvabilité et le niveau des fonds propres. En fonction des résultats obtenus, un plan de capital à moyen terme serait proposé.

Le Conseil d'administration et la Direction surveillent périodiquement la capitalisation de l'ensemble des entreprises du Groupe. La solvabilité fait l'objet d'un contrôle particulier, dans le souci d'offrir aux clients la garantie d'une protection pérenne, de proposer à ses actionnaires un rendement régulier, et afin d'allouer au mieux les ressources aux développements stratégiques de chaque entité.

Le Groupe met à jour annuellement sa planification sur un horizon de 3 ans.

E.1.2 Évaluation et classification des Fonds propres

Le tableau ci-dessous illustre les fonds propres et les réserves de réconciliation au niveau consolidé de Foyer S.A.

Fonds propres disponibles (montants en k€)	2025	2024
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	59.094	59.470
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	2.992	2.992
Réserve de réconciliation	2.309.496	1.832.585
Passifs subordonnés	0	0
Intérêts minoritaires	36.065	38.490
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	-80.957	-72.430
Total fonds propres de base après déductions	2.326.690	1.861.107
Total fonds propres auxiliaires	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	**2.326.690**	**1.861.107**
Total des fonds propres d'autres secteurs financiers	80.957	72.430
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**2.407.647**	**1.933.537**

Réserve de réconciliation (montants en k€)	2025	2024
Excédent d'actif sur passif	2.537.513	2.052.589
Actions propres (détenues directement et indirectement)	-18.594	-18.970
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-111.272	-100.083
Autres éléments de fonds propres de base	-98.150	-100.952
Réserve de réconciliation	**2.309.496**	**1.832.585**

Les fonds propres éligibles pour couvrir le SCR atteignent 2 407 647 k€ à fin 2025, en augmentation de 24,5% depuis fin 2024, où ils s'élevaient à 1 933 537 k€. Pour l'essentiel, cette hausse résulte de l'augmentation de la réserve de réconciliation.

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités non-vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	12.540	252	66.500	5.000
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	2.847	0
Réserve de réconciliation	465.051	15.375	-12.556	73.014
Passifs subordonnés	0	0	10.668	0
Total fonds propres de base après déductions	477.591	15.627	67.459	78.014
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	0	0	0	0
Total fonds propres auxiliaires	0	0	0	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**477.591**	**15.627**	**67.459**	**78.014**
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	477.591	15.627	67.459	78.014

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Excédent d'actif sur passif	562.665	23.977	56.791	78.014
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-85.074	-8.350	0	0
Autres éléments de fonds propres de base	-12.540	-252	-69.347	-5.000
Réserve de réconciliation	**465.051**	**15.375**	**-12.556**	**73.014**

Les tableaux ci-dessous illustrent les fonds propres et les réserves de réconciliation pour les entités vie :

Fonds propres disponibles (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	73.795	11.000	84.798
Primes d'émission liées au capital en actions ordinaires	0	0	29.783
Réserve de réconciliation	634.004	51.227	299.123
Passifs subordonnés	0	0	0
Total fonds propres de base après déductions	707.799	62.227	413.704
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé	30.000	0	3.750
Total fonds propres auxiliaires	30.000	0	3.750
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	**737.799**	**62.227**	**417.454**
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	707.799	62.227	413.704

Réserve de réconciliation (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Excédent d'actif sur passif	878.604	75.262	417.848
Dividendes, distributions et charges prévisibles	-170.805	-13.035	-4.144
Autres éléments de fonds propres de base	-73.795	-11.000	-114.581
Réserve de réconciliation	**634.004**	**51.227**	**299.123**

Au niveau de la classification des fonds propres, il faut souligner :

- concernant les fonds propres de base, tous les éléments sont de niveau 1 sans restriction, à l'exception des emprunts subordonnés dont bénéficie Foyer Global Health S.A. (classés en niveau 1 avec restriction),
- concernant les fonds propres de base, il n'est pas comptabilisé des actifs d'impôts différés nets,
- concernant les fonds propres auxiliaires, Foyer Vie S.A. et WEALINS S.A. utilisent le capital non versé et non appelé, éléments admis au niveau 2 après approbation de l'autorité de tutelle.

E.1.3 Différences avec les états financiers

Le tableau suivant présente le passage des fonds propres en normes comptables LuxGAAP – juste valeur, respectivement LuxGAAP, aux fonds propres en normes Solvabilité II :

- les fonds propres statutaires sont bruts du capital non appelé pour les entités assurantielles selon les normes comptables LUXGAAP « classiques » qui présentent le capital souscrit non appelé à l'actif du bilan ;
- les investissements revalorisés s'entendent généralement hors participations ;
- les autres actifs correspondent pour l'essentiel aux immobilisations incorporelles et aux frais d'acquisition différés (qui sont neutralisés) et aux participations et montants recouvrables en réassurance (qui sont réévalués) ;
- les autres passifs correspondent pour l'essentiel aux produits dérivés, aux provisions pour retraite et aux postes spéciaux avec une quote-part de réserves.

Les fonds propres auxiliaires sont constitués des capitaux non appelés.

Le tableau ci-dessous illustre le passage au niveau des fonds propres consolidés du Groupe :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres statutaires en juste valeur	**1 592 638**
Revalorisation des investissements en valeur de marché	182 982
Intégration des dettes subordonnées	-
Revalorisation des autres actifs	-232 018
Revalorisation des provisions techniques	1 266 657
Revalorisation des autres passifs	12 172
Ajustements d'impôts différés	-284 918
Fonds propres de base Solvabilité II	**2 537 513**
Dividendes prévisionnels	-111 266
Actions détenues en propre	-18 594
Fonds propres éligibles Solvabilité II	**2 407 653**

Les tableaux ci-dessous illustrent les passages pour les entités non-vie et vie :

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Fonds propres statutaires	**188 097**	**17 564**	**47 440**	**5 000**
Revalorisation des investissements en valeur de marché	76 160	2 521	2 404	8 218
Intégration des dettes subordonnées	-	-	11 000	-
Elimination du capital souscrit non appelé	-	-248	-	-
Revalorisation des autres actifs	-63 193	-231	-1 464	-
Revalorisation des provisions techniques	467 789	6 460	8 079	87 689
Revalorisation des autres passifs	11 255	-	-	-
Ajustements d'impôts différés	-117 443	-2 089	-	-22 893
Fonds propres de base Solvabilité II	**562 665**	**23 977**	**67 459**	**78 014**
Dividendes prévisionnels	-85 074	-8 350	-	-
Fonds propres auxiliaires	-	-	-	-
Fonds propres éligibles Solvabilité II	**477 591**	**15 627**	**67 459**	**78 014**

Passage des Fonds propres statutaires aux fonds propres Solvabilité II (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres statutaires	**404 779**	**54 416**	**214 424**
Revalorisation des investissements en valeur de marché	219 525	12 376	14 264
Intégration des dettes subordonnées	-	-	-
Elimination du capital souscrit non appelé	-30 000	-	-3 750
Revalorisation des autres actifs	-6 707	-3 517	-12 728
Revalorisation des provisions techniques	412 128	18 523	270 596
Revalorisation des autres passifs	23 518	-	-
Ajustements d'impôts différés	-144 639	-6 536	-64 958
Fonds propres de base Solvabilité II	**878 604**	**75 262**	**417 848**
Dividendes prévisionnels	-170 805	-13 035	-4 144
Fonds propres auxiliaires	30 000	-	3 750
Fonds propres éligibles Solvabilité II	**737 799**	**62 227**	**417 454**

E.1.4 Mesures transitoires

Le Groupe ainsi que ses filiales ne font pas appel à des éléments des fonds propres de base soumis aux mesures transitoires visées à l'article 308ter, paragraphes 9 et 10, de la directive 2009/138/CE.

E.1.5 Méthode de calcul au niveau du Groupe

Pour calculer la solvabilité au niveau du Groupe, Foyer utilise la méthode 1[4] (Méthode par défaut) pour les sociétés d'assurances et de réassurance et la méthode 2[5] (Déduction et agrégation) pour les sociétés du secteur financier qui n'appartiennent pas au secteur de l'assurance et les sociétés non régulées.

E.1.6 Informations sur toute restriction significative à la fongibilité et la transférabilité des fonds propres

Les fonds propres du Groupe Foyer ne sont pas soumis à des restrictions affectant leur disponibilité ou leur durée.

E.1.7 Analyse des variations significatives de fonds propres sur la période

Ces variations sont synthétisées aux tableaux ci-dessous.

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer S.A. Conso
Fonds propres de base au début de l'exercice	1.861.107
Rendement sur l'exercice	576.855
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-111.272
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	**2.326.690**
Variation des fonds propres sur l'exercice	465.583

[4] Selon l'article 230 de la Directive 2009/138/EC
[5] Selon l'article 233 de la Directive 2009/138/EC

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Fonds propres de base au début de l'exercice	448.286	15.492	63.805	60.496
Rendement sur l'exercice	114.379	8.485	3.654	17.518
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-85.074	-8.350	0	0
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	**477.591**	**15.627**	**67.459**	**78.014**
Variation des fonds propres sur l'exercice	29.305	135	3.654	17.518

Evolution des Fonds propres (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Fonds propres de base au début de l'exercice	564.932	66.918	337.708
Rendement sur l'exercice	313.671	8.344	80.140
Dividendes prévisionnels à la fin de l'exercice	-170.805	-13.035	-4.144
Fonds propres de base à la fin de l'exercice	**707.799**	**62.227**	**413.704**
Variation des fonds propres sur l'exercice	142.866	-4.691	75.996

Le rendement sur l'exercice correspond au résultat enregistré pour l'exercice dans les comptes légaux, complété par l'évolution sur l'exercice des ajustements bilantaires permettant de passer des comptes légaux aux comptes sous Solvabilité II.

E.2 CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET CAPITAL MINIMUM REQUIS

L'exigence de capital se décline sur deux niveaux :

- le capital de solvabilité requis – SCR ;
- le minimum de capital requis – MCR.

E.2.1 Capital de solvabilité requis (SCR)

Le SCR correspond au montant de fonds propres estimé comme nécessaire pour absorber des chocs de forte intensité susceptibles de se produire environ une fois tous les 200 ans.

Il se fonde sur l'hypothèse d'une continuité de l'exploitation de l'entreprise et est calibré de manière à garantir que tous les risques quantifiables auxquels l'entreprise est exposée soient pris en considération. Il couvre le portefeuille en cours, ainsi que le nouveau portefeuille dont la souscription est attendue dans les douze mois à venir.

Les principaux risques auxquels est exposé le Groupe Foyer sont décrits dans le chapitre C de ce rapport.

Le SCR peut être calculé, soit par une formule standard qui reflète le profil de risque moyen des entreprises d'assurances sur le marché européen, soit par un modèle interne après autorisation du Commissariat aux Assurances (CAA), soit par une combinaison de ces deux méthodes.

Comme annoncé précédemment, Foyer utilise la formule standard définie par la réglementation pour déterminer l'exigence en capital, son calibrage étant jugé adapté pour la mesure de son profil de risque.

Les calculs simplifiés prévus à la sous-section 6 « proportionnalité et simplifications » des dispositions générales pour la formule standard de calcul du SCR ne sont pas utilisés.

Par ailleurs, il n'est pas fait usage de paramètres propres.

Pour précision, la capacité d'absorption de pertes par les impôts différés est limitée aux dettes d'impôts différés enregistrées au passif du bilan sous Solvabilité.

Les montants de capital de solvabilité requis (SCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	Capital de solvabilité requis (SCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le SCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le SCR
Foyer S.A. Conso	2.407.647	840.040	286,6%	1.567.607
Foyer Assurances S.A.	477.591	211.981	225,3%	265.611
Foyer-ARAG S.A.	15.627	8.034	194,5%	7.593
Foyer Global Health S.A.	67.459	28.960	232,9%	38.499
Foyer Luxembourg Ré S.A.	78.014	29.168	267,5%	48.846
Foyer Vie S.A.	737.799	325.590	226,6%	412.208
Raiffeisen Vie S.A.	62.227	19.693	316,0%	42.533
WEALINS S.A.	417.454	266.377	156,7%	151.077

Le montant de capital de solvabilité requis au niveau du Groupe Foyer se décompose par modules de risque comme indiqués dans le tableau ci-dessous. Il tient compte d'une exigence sectorielle de 12 647 k€ (11 103 k€ à fin 2024) liée à l'activité de gestion patrimoniale réglementée.

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	2025	2024
Risque de marché	841.999	600.947
Risque de défaut de la contrepartie	43.501	39.055
Risque de souscription en vie	367.027	345.375
Risque de souscription en santé	30.864	33.675
Risque de souscription en non-vie	169.053	164.988
Diversification	-378.310	-344.298
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	1.074.135	839.742
Risque opérationnel	46.621	47.036
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-33.940	-11.131
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-259.423	-209.017
Exigence sectorielle complémentaire	12.647	11.103
Capital de solvabilité requis (SCR)	**840.040**	**677.732**

Le capital de solvabilité requis (SCR) s'élève à 840 040 k€, en augmentation de 23,9% depuis fin 2024 où le SCR était évalué à 677 732 k€. Pour l'essentiel, cette augmentation résulte de l'augmentation des capitaux requis pour les risques de marché (en particulier le risque sur actions et le risque de change).

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités non-vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Assurances	Foyer ARAG	Foyer Global Health	Foyer Lux Ré
Risque de marché	162.778	5.224	10.669	15.412
Risque de défaut de la contrepartie	16.402	194	3.444	785
Risque de souscription en vie	0	0	0	21.864
Risque de souscription en santé	10.943	0	18.881	2.966
Risque de souscription en non-vie	152.279	6.636	19	17.654
Diversification	-83.016	-2.541	-7.834	-20.917
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	259.386	9.513	25.178	37.763
Risque opérationnel	19.060	610	3.782	550
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	0	0	0	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-66.465	-2.089	0	-9.145
Capital de solvabilité requis (SCR)	**211.981**	**8.034**	**28.960**	**29.168**

La décomposition du SCR des filiales assurantielles du Groupe se présente comme suit pour les entités vie :

Capital de solvabilité requis (SCR) (montants en k€)	Foyer Vie	Raiffeisen Vie	WEALINS
Risque de marché	397.444	16.267	215.288
Risque de défaut de la contrepartie	10.664	581	8.439
Risque de souscription en vie	158.887	15.678	182.199
Risque de souscription en santé	0	0	0
Risque de souscription en non-vie	0	0	0
Diversification	-100.239	-7.079	-88.269
Capital de solvabilité requis (SCR) de base	466.757	25.447	317.659
Risque opérationnel	9.197	421	13.676
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	-48.277	0	0
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	-102.086	-6.175	-64.958
Capital de solvabilité requis (SCR)	**325.590**	**19.693**	**266.377**

E.2.2 Minimum de capital requis (MCR)

Le MCR est le niveau minimal de fonds propres que chaque entité et le Groupe doivent détenir en permanence.

Le calcul du MCR s'effectue en trois étapes :

- application d'une formule linéaire simple, en fonction des primes émises et des provisions techniques pour obtenir le MCR linéaire ;
- traitement éventuel du MCR linéaire pour qu'il soit compris entre 25% et 45% du SCR afin d'aboutir au MCR combiné ;
- application d'un plancher absolu dépendant de l'activité pour obtenir le MCR final.

Le MCR des filiales assurantielles du Groupe correspond :

- à la formule linéaire, pour Foyer Assurances S.A. et Foyer-ARAG S.A.
- au plafond à 45% du SCR, pour WEALINS S.A.
- au plancher à 25% du SCR, pour Foyer Global Health S.A., Foyer Luxembourg Ré S.A., Foyer Vie S.A. et Raiffeisen Vie S.A.

Calcul du MCR global (montant en k€)	MCR linéaire	SCR	Plafond (45% SCR)	Plancher (25% SCR)	MCR combiné	Seuil plancher absolu du MCR	MCR
Foyer Assurances S.A.	85.140	211.981	95.391	52.995	85.140	4.000	85.140
Foyer-ARAG S.A.	3.134	8.034	3.615	2.008	3.134	2.700	3.134
Foyer Global Health S.A.	7.077	28.960	13.032	7.240	7.240	2.700	7.240
Foyer Luxembourg Ré S.A.	2.255	29.168	13.126	7.292	7.292	3.900	7.292
Foyer Vie S.A.	53.088	325.590	146.516	81.398	81.398	4.000	81.398
Raiffeisen Vie S.A.	2.103	19.693	8.862	4.923	4.923	4.000	4.923
WEALINS S.A.	139.096	266.377	119.870	66.594	119.870	4.000	119.870

Le MCR du Groupe correspond à la consolidation des MCR des entités assurantielles.

Les montants de minimum de capital requis (MCR) à la fin de la période de référence sont donnés au tableau ci-dessous.

Couverture du Minimum de Capital requis (MCR) (montants en k€)	Fonds propres éligibles pour couvrir le MCR	Minimum de Capital requis (MCR)	Ratio des Fonds propres éligibles sur le MCR	Excédent des Fonds propres éligibles sur le MCR
Foyer S.A. Conso	2.326.690	308.997	753,0%	2.017.694
Foyer Assurances S.A.	477.591	85.140	560,9%	392.451
Foyer-ARAG S.A.	15.627	3.134	498,6%	12.493
Foyer Global Health S.A.	67.459	7.240	931,7%	60.219
Foyer Luxembourg Ré S.A.	78.014	7.292	1069,9%	70.722
Foyer Vie S.A.	707.799	81.398	869,6%	626.401
Raiffeisen Vie S.A.	62.227	4.923	1263,9%	57.303
WEALINS S.A.	413.704	119.870	345,1%	293.834

E.3 DÉCLARATION RELATIVE À L'UTILISATION DU SOUS-MODULE "RISQUE SUR ACTIONS" FONDÉ SUR LA DURÉE POUR LE CALCUL DU SCR

Il n'est pas fait usage de la faculté prévue à l'article 304 de la directive 2009/139/CE pour le calcul du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis.

E.4 DIFFÉRENCES ENTRE MODÈLE STANDARD ET MODÈLE INTERNE

Foyer a pris la décision de ne pas développer de modèle interne partiel ou intégral pour le calcul de son besoin de capital de solvabilité et applique pour la détermination du SCR la formule standard avec les spécifications et paramètres prévus par l'EIOPA.

E.5 MANQUEMENTS À L'EXIGENCE DE MINIMUM DE CAPITAL REQUIS OU MANQUEMENT GRAVE À L'EXIGENCE DE CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Aucune non-conformité par rapport aux exigences réglementaires relative au SCR et au MCR n'a été relevée, ni au cours de l'exercice clôturé, ni sur la période du Plan d'entreprise.

Si une filiale du Groupe devait afficher une insuffisance de couverture du SCR ou du MCR, Foyer a mis en place une liste d'actions possibles qui peuvent soit réduire les exigences de capital, soit augmenter les fonds propres disponibles. Cette liste comprend notamment :

- Renforcement des fonds propres
 - par augmentation de capital pour les filiales de Foyer S.A.
 - par émission d'un emprunt subordonné
 - par non-distribution de dividendes
- Réduction des exigences
 - par des couvertures financières
 - par de la réassurance
 - par réduction de risque au niveau des actifs

L'exigence de minimum de capital requis au titre du SCR et du MCR étant largement couverte par les fonds propres disponibles, le présent chapitre ne s'applique pas.

E.6 AUTRES INFORMATIONS

Le Groupe Foyer n'a pas identifié d'autre information importante relative à la gestion du capital du Groupe et de ses entités assurantielles nécessitant une publication dans la présente rubrique.

Annexes – QRT publics

Les QRT publics des différentes entités assurantielles

- Foyer Assurances S.A.
- Foyer-ARAG S.A.
- Foyer Global Health S.A.
- Foyer Luxembourg Ré S.A.
- Foyer Vie S.A.
- Raiffeisen Vie S.A.
- WEALINS S.A.

ainsi que ceux établis au niveau consolidé

- Foyer S.A.

sont à disposition sur le site internet du Groupe.

Les différents montants présentés dans ces QRT sont indiqués en milliers d'euros (k€).